

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

---

27 MAI 2020

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2020 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Dépôt de rapports</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Communication</b>	<b>4</b>
<b>7</b>	<b>Questions d'actualité (Article 83 du règlement)</b>	<b>4</b>
7.1	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Comité de concertation d'hier soir et ceux annoncés aujourd'hui et demain» .....	4
7.2	Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan transversal "Climat"» .....	6
7.3	Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «"Coalition Corona", co-construction du jour d'après et rôle de l'État» .....	6
7.4	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Annonce d'une perte de 45 millions de recettes de la Loterie Nationale – Impact en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	7
7.5	Question de M. Jean-Pierre Lepine à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Covid 19 – Annonce d'un montant de 10 millions d'euros pour les sanitaires des écoles» .....	8
7.6	Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mobilisation d'un budget de 10 millions d'euros visant la rénovation des sanitaires dans les écoles» .....	8
7.7	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Chantage au faux certificat médical en milieu d'accueil» .....	9
7.8	Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Dérogations à l'obligation de payer la crèche même si l'enfant n'est pas présent» .....	9
7.9	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Certificats dans les crèches» .....	9
7.10	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise des visites en prison» .....	11
7.11	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Leçon de science des académies de Belgique à Sciensano» .....	12
<b>8</b>	<b>Prises en considération</b>	<b>13</b>

<b>9</b>	<b>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif aux compétences des Communautés et de l'État fédéral en matière du régime tax shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques et à l'échange d'informations (doc. 83 (2019-2020) nos 1 et 2)</b>	<b>13</b>
9.1	Discussion générale.....	13
9.2	Examen et vote de l'article unique.....	22
<b>10</b>	<b>Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 82 (2019-2020) nos 1 et 2)</b>	<b>22</b>
10.1	Discussion générale.....	22
10.2	Examen et vote des articles.....	22
<b>11</b>	<b>Débat thématique: «Plan #Restart de la RTBF et diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)</b>	<b>23</b>
<b>12</b>	<b>Débat thématique: «Reprise des cours dans les écoles» (Article 84 du règlement)</b>	<b>30</b>
<b>13</b>	<b>Débat thématique: «Organisation des examens dans l'enseignement supérieur et artistique» (Article 84 du règlement)</b>	<b>41</b>
<b>14</b>	<b>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif aux compétences des Communautés et de l'État fédéral en matière du régime tax shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques et à l'échange d'informations (Doc. 83 (2019-2020) nos 1 et 2)</b>	<b>53</b>
14.1	Vote nominatif sur l'ensemble.....	53
<b>15</b>	<b>Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 82 (2019-2020) nos 1 et 2)</b>	<b>53</b>
15.1	Votes réservés.....	53
15.2	Vote nominatif sur l'ensemble.....	53
<b>16</b>	<b>Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>53</b>
<b>17</b>	<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>53</b>

**Présidence de M. Rudy Demotte, président.**

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Mme Laruelle, retenue par d'autres devoirs, a prié d'excuser son absence à la présente séance.

## 2 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 4 Dépôt de rapports

**M. le président.** – Nous avons reçu le rapport d'audit de la Cour des comptes sur «La politique de placement des jeunes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse» (doc. 86 (2019-2020) n° 1). Ce rapport d'audit a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

Nous avons également reçu le rapport d'activités de l'École d'administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne (EAP) – Année 2019 (doc. 88 (2019-2020) n° 1). Ce rapport d'activités a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

## 5 Approbation de l'ordre du jour

**M. le président.** – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du 20 mai 2020, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Entre-temps, Mmes Vandevoorde et Groppi, M. Kerckhofs et Mme Bernard ont déposé une proposition de résolution visant à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain (doc. 89 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de cette proposition de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

## 6 Communication

**M. le président.** – Avant de débiter nos travaux, je rappelle les décisions prises par la Conférence des présidents. Pour toute intervention dans les débats, tout développement d'une question d'actualité ou tout dépôt d'un amendement, la présence physique en séance est requise. Pour éviter les problèmes survenus lors de la dernière séance, les députés qui nous suivent par visioconférence sont priés d'éteindre leurs microphones.

Concernant les votes, les parlementaires présents physiquement voteront depuis leur banc de manière classique. Par contre, les parlementaires présents virtuellement devront se connecter au système Webex en utilisant leur nom complet comme identifiant et connecter leur caméra pour permettre l'identification visuelle.

Je rappelle également que la réunion Webex sera verrouillée 30 minutes avant l'heure prévue pour les votes. Il est donc impératif que les députés qui travaillent en visioconférence se connectent avant le verrouillage, au plus tard à 17h30. Le parlementaire non connecté ne sera pas en mesure de voter et sera considéré comme absent aux travaux.

Enfin, si nécessaire, la séance sera suspendue pour des raisons techniques.

## 7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

**7.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Comité de concertation d'hier soir et ceux annoncés aujourd'hui et demain»**

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, vous étiez ce matin l'invité d'une radio pour faire le compte rendu du Comité de

concertation (Codeco) qui s'est tenu hier soir et auquel vous avez assisté. Il semble en ressortir qu'aujourd'hui, de plus en plus, les avis des experts divergent, particulièrement sur la situation des enfants. Il est donc difficile de dégager une ligne de conduite politique. Nous reviendrons sur la question des écoles lors du débat thématique. Cependant, d'autres questions se posent, comme celle de l'organisation des camps et des plaines de vacances. Le Centre national de sécurité (CNS) a certes pris position sur les premiers, mais pas sur les secondes. Il est évidemment essentiel d'écouter les experts, mais il est aussi essentiel, à un moment donné, de prendre ses responsabilités politiques.

Quels sont les éléments qui ont fait consensus hier soir au Codeco dans le domaine de l'enfance en général? Lesquels ont posé problème? Qu'est-ce qui va permettre que les Codeco d'aujourd'hui et de demain vont pouvoir dégager des solutions? Comment le dialogue avec les différents secteurs liés à l'enfance va-t-il être assuré afin que les décisions qui vont être prises soient claires, concertées et opérationnalisables sur le terrain?

**M. Pierre-Yves Jeholet**, ministre-président.

– Madame Greoli, nous voulons des décisions claires, concertées et cohérentes. C'est pour cela que le Codeco va encore se réunir. Il est de notre responsabilité de prendre ce type de décisions très délicates pour l'ensemble du secteur. Les indicateurs sont positifs aujourd'hui et nous pouvons nous en réjouir. Beaucoup de secteurs souhaitent déconfiner et retrouver une vie normale. C'est légitime.

La décision de permettre aux mouvements de jeunesse de proposer, sous certaines conditions, des camps et des stages été prise assez vite, car les opérateurs demandaient du temps pour les organiser. La mesure, claire, a été accueillie plutôt favorablement. Outre le protocole général d'accord, il y aura effectivement des protocoles spécifiques pour le sport et la culture. Le Codeco va travailler dans les heures et les jours qui viennent à peaufiner ce type de décision en vue de la préparation du CNS du 3 juin.

J'en viens aux écoles, qu'il s'agisse de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, des garderies ou de l'accueil de la petite enfance en général. Si je représente le gouvernement au Codeco et au CNS, soyez rassurée que je suis en permanence en contact avec tous les ministres de mon gouvernement. Il faut effectivement adresser un message clair aux écoles. Vous dites que les experts ne semblent plus d'accord à ce sujet. Il y a six semaines, des pressions nous incitaient à fermer les écoles jusqu'au mois de juin, comme l'ont fait l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Le virus est désormais mieux connu qu'il y a six semaines. À ce moment-là, les experts disaient que les enfants développent peu les symptômes, mais ils avaient encore des doutes si les jeunes transmet-

taient le virus. Nous avons beaucoup moins de craintes aujourd'hui, d'où l'intervention unanime des pédiatres qui affirment que le risque sanitaire de santé publique est bien plus faible que ceux psychologique, social et affectif pour les enfants.

Certes, certains peuvent nous reprocher d'avoir pris des mesures fortes en matière de précaution et d'hygiène dans les écoles. Mais nous avons fait pour le mieux et je remercie d'ailleurs encore la ministre Désir qui a coordonné tout cela avec les directions d'écoles et les enseignants. Il est facile de refaire l'histoire et de remettre en question les mesures prises précédemment.

La rentrée a eu lieu le lundi 18 mai et nous avons respecté le contrat de confiance conclu entre les politiques, les acteurs de l'école, les parents, les enseignants et les élèves. L'important était là. La ministre de l'Éducation a encore eu des contacts aujourd'hui avec ses pairs, les scientifiques et les experts pour convoquer une nouvelle réunion. Nous verrons bien si nous pouvons oui ou non aboutir. En tout cas, il faut fournir un message clair à la communauté éducative, non seulement pour les jours et les semaines à venir d'ici fin juin, mais également pour la rentrée de septembre.

Mon gouvernement est favorable à l'assouplissement des mesures, y compris pour les enseignements maternel et primaire, mais nous allons agir avec méthode, tout en tenant compte de la concertation avec la sphère scolaire, les pouvoirs organisateurs, les directions qui se sont beaucoup investies dans les jours et semaines précédentes et qui ont communiqué clairement les consignes. On ne peut pas nous reprocher de n'avoir pas pris toutes les précautions nécessaires. Mais vous avez raison, l'évolution de la crise est telle qu'elle nous impose d'adresser aux parents des élèves un message positif, mais qui se veut aussi rassurant. Nous essayons de le faire du mieux que nous pouvons.

**Mme Alda Greoli (cdH)**. – Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous ne pensez pas que je vous reproche quelque chose. Ce serait trop facile de tirer sur les pianistes en pleine crise. Cela ne fait pas partie de ma méthode de travail ni des positionnements que nous avons pris jusqu'à présent. Par contre, nous veillerons à ce que les responsabilités soient prises et que les décisions soient précises et opérationnalisables. Des décisions claires peuvent être prises, sans pour autant qu'il soit possible de les mettre en pratique. Cet aspect ne concerne pas uniquement l'école.

Je reprendrais l'exemple des camps scouts pour lesquels les décisions prises sont difficilement applicables: certaines troupes comprennent soixante scouts, certains camps sont organisés par des communes et des associations, où s'inscrivent généralement deux cents enfants pour un terrain d'une superficie de cinquante hectares, etc. Pour toute une série d'aspects, il va donc falloir non

seulement être clair, mais aussi penser à ceux qui, sur le terrain, doivent opérationnaliser les décisions prises en Codeco, dans le seul intérêt de l'épanouissement des enfants. À cet égard, je vous rejoins sur le fait qu'aujourd'hui, il est indispensable de remettre en avant l'équilibre, la santé et le bien-être des enfants et que, parfois, cela nécessite de prendre quelques risques.

### 7.2 *Question de M. Jean-Philippe Florent à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan transversal «Climat»»*

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Chaque jour, sous nos propres yeux, la crise climatique et celle de la biodiversité s'aggravent. L'activité économique ne pourra être relancée sans tenir compte de ce Covid-19 XXL qui se profile à l'horizon. De nombreuses contributions émanant de chercheurs, d'académiciens, d'entrepreneurs de petites et moyennes entreprises (PME), d'enseignants et d'artistes qui nous demandent de réfléchir à cette relance en prêtant plus d'attention au climat et à la biodiversité.

Le plan «Sophia», par exemple, présenté au gouvernement fédéral et aux Régions appelle, entre autres, à cesser tout investissement dans les énergies fossiles. Ce plan concerne des domaines aussi variés que la rénovation des écoles ou les festivals bénéficiant des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce plan nous invite également à repenser la consommation durable, par exemple dans les cantines scolaires et les crèches. L'enseignement et l'éducation occupent aussi une large place au sein de ce plan, avec une exhortation à promouvoir une approche plus systémique et moins certificative, indispensable pour gérer de manière collaborative des écosystèmes de complexité croissante. Il faut donc adapter le cadre théorique aux défis de ce siècle.

Le *Green Deal* européen, pour sa part, invite également la Fédération Wallonie-Bruxelles à s'adapter dans tous les domaines de l'énergie, la consommation et la production relocalisée. De nouveau, j'insiste sur l'importance primordiale de l'enseignement. S'il y a bien un lieu où nous pouvons et où nous devons redonner du sens, c'est celui-là. Renforcer les messages éducatifs sur l'importance d'une nutrition saine, d'une production durable et locale et la réduction du gaspillage, qu'il soit alimentaire ou autre, sont autant de graines qu'il nous faut semer sans délai. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, le plan transversal «Climat» de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il sur les rails? Sommes-nous outillés pour affronter les problèmes sociétaux dont l'ampleur est planétaire? Dans l'affirmative, selon quel calendrier et avec quel degré de participation citoyenne?

**M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.** – La crise sanitaire actuelle n'a pas interrompu la réflexion sur la transition écologique et les enjeux climatiques.

À la mi-mars, alors que la crise faisait déjà rage, le gouvernement a adopté une note méthodologique et d'orientation prévoyant la coordination et le renforcement des actions en matière de transition écologique. C'était la première étape.

La deuxième étape, que j'avais annoncée pour la fin du premier semestre, est un avant-projet de décret en première lecture, en concertation avec les différents acteurs. Il visera à expliquer, mettre en œuvre et superviser le plan d'action climat d'ici la fin de l'année.

La troisième étape consistera en un plan d'action pour la transition écologique. Vous avez cité, Monsieur le Député, toute une série d'exemples dans les domaines de la mobilité et de l'immobilier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pourrions aussi évoquer les déplacements à l'étranger de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Cet autre exemple sera intégré dans une note de politique internationale qui met l'accent sur le développement durable. Ajoutons tout ce qu'il est possible de faire pour repenser la consommation durable en développant la sensibilisation, l'information, la communication dans les crèches et à l'école.

Nous restons donc engagés et le calendrier que j'avais indiqué se confirme. Rendez-vous d'ici la fin du premier semestre pour la première lecture de l'avant-projet de décret.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Effectivement, la Déclaration de politique communautaire (DPC) doit être suivie. Comme les Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre. Ce défi est colossal, mais le défi climatique l'est tout autant. Nous serons extrêmement attentifs aux actions qui seront présentées lors de l'avant-projet et à leur efficacité sur le terrain. Il est important que nous préparions dès à présent le contrôle de leur mise en œuvre.

### 7.3 *Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée ««Coalition Corona», co-construction du jour d'après et rôle de l'État»*

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Ce matin, j'ai pu lire dans la presse un article intitulé «*Une «Coalition corona» pour revaloriser l'État*» et dont le contenu m'a assez étonné. J'en ai retenu trois éléments.

Tout d'abord, la société civile semble se mobiliser toujours plus pour bâtir la nouvelle société de demain. L'article nous parle d'associations,

d'organisations non gouvernementales (ONG), de syndicats et de mutuelles, dans le Nord et dans le Sud du pays, qui dialoguent et proposent un nouveau modèle de société.

Le deuxième élément que j'ai retenu concerne la co-construction de ce «jour d'après». D'une part, il me semble indispensable de commencer très rapidement à mener une réflexion à ce sujet avant même que les mauvaises habitudes d'hier ne reprennent le dessus. D'autre part, cette réflexion doit se faire en bonne intelligence entre les pouvoirs publics, le monde associatif et la société civile.

Enfin, le troisième élément est l'appel à la revalorisation et au renforcement du rôle de l'État. Cet État, vers lequel un grand nombre de citoyens se sont tournés et particulièrement en cette période de crise, doit être revalorisé et retrouver son rôle protecteur et émancipateur. Plus globalement, il doit permettre à la société de faire face aux différents défis qu'elle a à relever.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de cet article et des autres appels et mobilisations? Dans l'affirmative, les avez-vous accueillis avec autant d'enthousiasme que moi? Votre gouvernement a-t-il déjà pris, ou prendra-t-il, à court et à moyen termes, des initiatives de co-construction des politiques publiques avec la société civile, particulièrement dans le cadre des politiques de redéploiement? Enfin, comment entendez-vous revaloriser le rôle de l'État et plus singulièrement celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Elle est en effet une entité particulièrement importante pour les francophones de notre pays et son avenir s'avère particulier à plus d'un titre.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, ministre-président. – Monsieur le Député, en lisant cet article, je me suis réjoui à l'idée que nous ayons enfin un gouvernement fédéral. Ce titre «*Coalition corona*» laissait présager un avenir radieux... Mais il n'était pas vraiment question de la même coalition, avec tout le respect que j'ai pour la société civile. Le plan de relance et de redéploiement est sur toutes les lèvres. Tout en gérant la crise sanitaire, nous devons évidemment être attentifs à la relance, sur le plan tant économique que social. Ce n'est pas un gros mot de le dire. En effet, si nous voulons financer l'accompagnement des personnes âgées, refinancer notre système de soins de santé, continuer à financer l'enseignement de façon conséquente, etc., nous avons aussi besoin de la contribution des entreprises dont le travail participe à la vie économique.

Beaucoup de partis politiques considèrent qu'un plan de relance et de redéploiement est nécessaire. Celui-ci constituerait en quelque sorte un pacte pour une nouvelle société présentant toute une série d'objectifs en termes de développement durable, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc. Il est positif que la société civile

puisse prendre part à cette démarche.

Nous y avons travaillé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque nous avons donné la priorité à la création d'un fonds d'urgence. Pour ce faire, tous les ministres se sont mobilisés avec des représentants de chaque secteur. Nous n'avons jamais organisé autant de concertations que ces dernières semaines! Toutes les mesures prévues, dans toutes les matières dont sont chargés les différents ministres, ont été prises en parfaite concertation. Nous allons continuer sur cette voie avec le ministre du Budget, Frédéric Daerden. Nous travaillons bien évidemment avec l'ensemble des membres du gouvernement, afin de voir comment nous pourrions, à l'avenir, accompagner, encadrer et soutenir les secteurs qui en ont besoin. Comme vous le voyez, la Fédération Wallonie-Bruxelles est en ordre de marche.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo)**. – Je voudrais conclure en évoquant trois défis qu'il nous faut relever.

Premièrement, je suis convaincu que pour recueillir l'adhésion de la population, les politiques publiques doivent être élaborées en tenant compte de la participation de la société civile. Il y a de nombreuses manières de le faire. Engageons-nous collectivement à poursuivre sur cette voie et à nous rappeler de ce que dit la Déclaration de politique communautaire (DPC), en particulier dans son chapitre «*Démocratie et citoyenneté*». Afin de faire face à la crise démocratique, ce chapitre revient sur la nécessité, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de veiller à placer les citoyens au cœur de l'ensemble de ses processus décisionnels.

Deuxièmement, comme nous l'avons vu au cours de cette crise, le rôle de l'État est fondamental et il convient de le revaloriser. Pourtant, de nombreuses personnes considèrent encore aujourd'hui que celui-ci a un rôle trop important. Au vu des défis majeurs auxquels nous serons confrontés à l'avenir, notamment en termes de climat, cette revalorisation est plus que jamais nécessaire.

#### 7.4 *Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Annonce d'une perte de 45 millions de recettes de la Loterie Nationale – Impact en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

**M. Jean-Charles Luperto (PS)**. – La Loterie Nationale s'est fixé comme ambition de soutenir de manière structurelle un grand nombre de bonnes causes et d'associations en Fédération Wallonie-Bruxelles. À la lecture de la presse de cette semaine, j'ai pris connaissance des pertes importantes que connaît l'organisme en raison de l'épidémie de coronavirus, bien qu'il ait tout fait pour maintenir ses activités durant la crise, avec le souhait de continuer à aider structurellement un certain nombre de bénéficiaires.

La Loterie Nationale a subi un manque à gagner avoisinant les 45 millions d'euros. Même s'il est encore difficile pour le moment d'estimer son chiffre d'affaires pour l'année 2020, la baisse de recettes serait de l'ordre de 10 %. Cette diminution aura probablement un impact sur la capacité de l'organisme à assister de nombreuses associations en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, les représentants de la Loterie Nationale affirment prendre des contacts réguliers avec chacun des bénéficiaires et mettre tout en œuvre pour les soutenir de la même manière qu'auparavant.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous été en contact avec le niveau fédéral pour aborder l'impact probable qu'aura la perte des recettes de la Loterie Nationale sur les nombreux secteurs et la liquidation des tranches prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous m'en dire davantage sur le dossier? En effet, la question m'interpelle, étant donné que certains opérateurs soutenus par Loterie Nationale subissent déjà des manques à gagner par ailleurs.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, ministre-président. – Monsieur le Député, les opérateurs subiront des pertes. Elles seront inévitables! Cependant, je tiens à rappeler tout d'abord que le gouvernement a décidé de maintenir les subventions dans tous les secteurs, peu importe si les événements ont lieu ou pas, peu importe si leur programmation est perturbée par la crise ou non.

Ensuite, le contrat de gestion 2016-2021 conclu avec la Loterie Nationale prévoit une subvention annuelle de 185 millions d'euros, à travers un arrêté ministériel. Celui-ci est pris généralement avant l'été; il ne l'a pas encore été, mais il le sera prochainement.

Sur ces 185 millions, 27 % sont attribués aux trois Communautés. Quelque 4 millions d'euros vont à la Région wallonne, un million d'euros est attribué à la Commission communautaire française (COCOF). La Fédération Wallonie-Bruxelles reçoit, quant à elle, 15 millions d'euros, dont 45 % bénéficient au Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS), 20 % au secteur culturel, 4 % à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et 20 % à l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). Le reste est réparti entre différents secteurs. Je vous rassure: le budget de 15 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles sera maintenu!

Par ailleurs, une série d'opérateurs et d'organismes bénéficient de subventions facultatives. Le gouvernement examinera l'opportunité de les accorder ou non, mais le montant sera bien convenu. La Loterie Nationale a pris contact avec les principaux opérateurs; il ne s'agit donc pas des opérateurs bénéficiant de subventions facultatives.

**M. Jean-Charles Luperto (PS)**. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ce rappel utile du mécanisme et pour cette réponse rassurante, notamment en ce qui concerne le main-

tien des moyens alloués à la Fédération Wallonie-Bruxelles et, par conséquent, le maintien des interventions.

**7.5 Question de M. Jean-Pierre Lepine à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Covid 19 – Annonce d'un montant de 10 millions d'euros pour les sanitaires des écoles»**

**7.6 Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Mobilisation d'un budget de 10 millions d'euros visant la rénovation des sanitaires dans les écoles»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**M. Jean-Pierre Lepine (PS)**. – Monsieur le Ministre, l'ajout, en faveur des sanitaires des écoles, d'un budget supplémentaire de 10 millions d'euros dans le programme prioritaire de travaux des bâtiments scolaires s'inscrit dans votre ambitieux chantier de rénovation du parc de ces bâtiments à Bruxelles et en Wallonie. Alors que les élèves reprennent petit à petit le chemin de l'école, la qualité des sanitaires est sans nul doute une condition d'hygiène nécessaire à la protection de la santé et du bien-être des enfants.

Tous les établissements scolaires peuvent-ils bénéficier de cette subvention? Un cahier des charges précise-t-il les travaux qui pourront être financés grâce à cette aide d'urgence? Depuis l'annonce de cette mesure, avez-vous reçu de nouvelles demandes de subvention de la part des établissements scolaires? Dans l'affirmative, des solutions logistiques sont-elles à l'étude afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais?

**M. Yves Evrard (MR)**. – Monsieur le Ministre, M. Lepine a rappelé le contexte de la décision que vous venez de prendre. Je me joins à ses questions portant notamment sur la mise en œuvre de ce dispositif et sur les critères de sélection qui seront appliqués.

Quand on compare ce montant de 10 millions répartis sur deux années au budget du programme prioritaire de travaux, on constate qu'il s'agit d'un budget assez conséquent. Les besoins sont-ils à la hauteur de ce montant? Disposez-vous d'une évaluation vous permettant de vérifier si vous pouvez satisfaire l'ensemble des demandes? L'objectif

est-il de moderniser des infrastructures vieillissantes ou au contraire de repenser la structure des sanitaires pour répondre à de nouveaux critères de sécurité? Quand ce dispositif entrera-t-il en vigueur?

Avez-vous élaboré ce programme en pensant au Fonds BYX de la Fondation Roi Baudouin visant précisément à sensibiliser les écoles à la question des sanitaires et de l'hygiène des mains? Comment votre dispositif s'articulera-t-il avec le PPT et le Fonds BYX?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le gouvernement a voulu répondre de manière optimale aux multiples besoins de la rentrée de septembre, relatifs à l'école numérique, à la remédiation, aux travaux et à la rénovation des installations sanitaires. J'ai donc présenté au gouvernement en première lecture, voici une semaine, un projet d'un montant de dix millions d'euros. Ce budget peut paraître élevé par rapport au programme prioritaire de travaux, mais il nous paraît adapté à ce programme de travaux en extrême urgence. Celui-ci sera ouvert à l'ensemble des établissements ayant actuellement accès au programme prioritaire de travaux, que ce soit dans l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, les internats ou les centres psychomédicaux-sociaux (PMS).

Le projet sera examiné en deuxième lecture la semaine prochaine. Ensuite, une circulaire sera envoyée aux différents pouvoirs organisateurs qui pourront rentrer leurs demandes jusqu'au début du mois de juillet. Celles-ci seront analysées et recevront un accord de principe dans un délai très court, afin que les établissements puissent commander au plus vite les travaux d'amélioration quantitative et qualitative des sanitaires.

Quant au grand chantier des bâtiments scolaires, je vais le relancer. Je l'ai évoqué avec le ministre-président il y a peu de temps. Il conviendra de donner une autre ampleur à ces travaux, qui accorderont une place importante à la rénovation des installations sanitaires.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS)**. – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la qualité de vos réponses. Vous ne manquez pas d'une ambition chaque fois mesurée et proactive; je vous en félicite. Je vous interrogerai à nouveau plus tard, lorsque le budget sera épuisé, afin de faire le point sur les établissements scolaires qui bénéficieront de cette subvention. J'insiste sur les besoins nombreux et criants. Les travaux annoncés amélioreront certainement la qualité de nos établissements scolaires demain.

**M. Yves Evrard (MR)**. – Même si la crise a des effets négatifs, voire douloureux pour de nombreux concitoyens, elle a le mérite de souligner le fait que nos assemblées peuvent travailler

de manière rapide et efficace. Monsieur le Ministre, vous avez à cet égard évoqué l'extrême urgence et des accords de principe rapides. Tous les parlementaires rêvent de simplification administrative et, à travers cette crise, on constate, dans votre département comme dans d'autres, qu'il est possible, lorsqu'on le veut vraiment, d'accélérer pour atteindre des objectifs précis. Retenons cette leçon de la période difficile que nous traversons.

**7.7 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Chantage au faux certificat médical en milieu d'accueil»**

**7.8 Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Déroptions à l'obligation de payer la crèche même si l'enfant n'est pas présent»**

**7.9 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Certificats dans les crèches»**

**M. le président**. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité. (*Assentiment*)

**Mme Delphine Chabbert (PS)**. – Madame la Ministre, je vous interpelle à propos des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) qui ont poursuivi leurs activités pendant la crise. On constate une augmentation du nombre d'enfants accueillis depuis le début du déconfinement.

Pour rappel, le système mis en place dès le début du confinement permettait d'exonérer les parents de leur participation financière. Ils pouvaient donc ne pas payer quand leurs enfants n'étaient pas accueillis. En échange, les MILAC recevaient une indemnité forfaitaire afin de ne pas couler. Depuis le 4 mai, cette dispense de paiement de la participation financière des parents (PFP) est supprimée. Aujourd'hui, ils doivent donc payer même si leurs enfants ne vont pas à la crèche.

Un article paru dans «*La Libre Belgique*» du 25 mai fait état de témoignages de parents, qui sont confirmés par le conseil provincial de l'Ordre des médecins de Bruxelles et du Brabant wallon. Les parents refusant que leur enfant réintègre la crèche affirment subir des pressions de la part des crèches qui exigeraient un certificat médical en

cas d'absence de l'enfant et menaceraient les parents de leur faire perdre leur place. Nous savons que l'équilibre financier des crèches dépend en grande partie du paiement des PFP. La légitimité de telles pratiques pose cependant question. Comment comptez-vous répondre aux préoccupations de ce secteur qui est manifestement confronté à d'importantes difficultés financières? Dans le même temps, comment allez-vous accompagner les parents qui subissent des pressions de leur crèche, alors qu'ils ne souhaitent manifestement pas encore y remettre leurs enfants à temps plein?

Enfin, comme vous le disiez vous-même en réunion de commission, il y a deux semaines, il est important d'éviter la faillite de ces MILAC et de maintenir le nombre de places d'accueil, mais il faut également prendre en compte la réalité des familles et éviter d'opposer les deux. Les intérêts des deux parties ne peuvent pas être mis en balance de la sorte. Dès lors, comment comptez-vous procéder pour éviter ce type de dérives?

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Madame la Ministre, jusqu'au 18 mai, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne demandait pas aux parents qui gardaient leur enfant à la maison de s'acquitter de leur forfait mensuel auprès des milieux d'accueil. À présent, la règle est de payer, que les parents mettent leur enfant à la crèche ou pas.

Il est vrai que, pour prendre en compte les difficultés de certaines familles, des dérogations ont été admises: maladie de l'enfant, perte d'emploi ou de revenu des parents, difficultés d'organisation au sein du ménage. Dans ces cas, il est convenu que l'ONE verse au milieu d'accueil 16 euros par jour d'absence. Il est aussi prévu de revoir éventuellement le contrat.

Il semblerait toutefois que ces dérogations ne répondent pas entièrement aux difficultés rencontrées par les parents, à tel point que certaines communes comme Auderghem, Forest ou Ixelles ont décidé de compenser le manque à gagner des crèches publiques. À Bruxelles, l'administration procède à une évaluation au cas par cas, mais les critères sont peu clairs. En revanche, à Schaerbeek, qui est pourtant aussi une commune bruxelloise, on applique le règlement à la lettre. Pas de chance donc pour les parents et les enfants qui habitent cette commune.

D'autres crèches publiques exigent des parents qu'ils présentent un certificat médical sous peine de perdre leur place, comme vient de l'évoquer Madame Chabbert. L'Ordre des médecins a réagi: déontologiquement, les médecins ne peuvent pas rédiger de certificat sans raison valable. Dans les crèches privées, il n'existe par contre pas de possibilité d'obtenir des compensations financières de la part d'un pouvoir public, ce qui engendre un risque de diminution des ressources et parfois une menace pour la survie du milieu d'accueil.

Malgré les dérogations, c'est quelque peu le chaos. Au vu de cette situation, Madame la Ministre, envisagez-vous de prendre d'autres initiatives afin de rassurer à la fois les parents et les structures d'accueil?

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Les craintes entourant le Covid-19 retiennent certains parents de remettre leurs enfants dans un milieu d'accueil. Depuis le 18 mai, il n'y a plus de participation financière de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et une participation financière est donc demandée aux parents, sauf dérogation en cas de présentation d'un certificat médical. Il est donc à craindre que certains parents cherchent à obtenir des certificats de complaisance pour éviter de payer ces mensualités sans perdre leur place à la crèche. Le conseil provincial Bruxelles et Brabant wallon de l'Ordre des médecins a d'ailleurs envoyé un courrier à ses membres pour les sensibiliser à ce problème.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette situation? La situation est évidemment compliquée. Il convient en effet de prendre en considération plusieurs facteurs en même temps: la sensibilité des parents, la reprise des activités et les difficultés économiques que peuvent connaître tant les milieux d'accueil que les parents. Savez-vous s'il existe des cas avérés de certificats de complaisance? La proportion de certificats est-elle plus importante aujourd'hui qu'en règle générale? Quelle est la position de l'ONE sur cette question? Quelles mesures pourraient-elles être prises, éventuellement en collaboration avec l'Ordre des médecins, pour répondre aux inquiétudes des milieux d'accueil et des parents?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis le début de la crise, dès le lendemain de la première décision du Conseil national de sécurité, le gouvernement a pris très au sérieux la question des milieux d'accueil et des parents. Des mesures ont très rapidement été prises en matière de santé d'abord. S'est ensuite posée la question des mesures économiques. Depuis le 20 mai se pose aussi la question des mesures sociales et psychopédagogiques.

À chaque étape, le gouvernement a essayé de répondre aux questions qui se posaient, en concertation avec le secteur. Entre le 14 mars et le 18 mai, la Fédération Wallonie-Bruxelles est effectivement intervenue à hauteur de 18 millions d'euros pour compenser la participation financière des parents.

La dernière décision du gouvernement date du 20 mai. La question qui se posait alors était d'ordre social: une mesure a donc été prise en tenant compte des réactions non seulement des différents milieux d'accueil, mais aussi de la Ligue des familles et de tous ceux qui participent à la concertation. L'idée était de tenir compte de

la réalité des familles, mais aussi de celle des milieux d'accueil. Cette mesure vise donc trois catégories de parents: ceux qui subissent une perte de revenus, ceux qui connaissent une réalité sanitaire spécifique liée au Covid-19 (enfants, parents, mise en quarantaine, etc.) et enfin ceux qui sont confrontés à une réalité organisationnelle spécifique. Ces trois catégories de parents peuvent percevoir une aide de la part du gouvernement et de l'ONE, à savoir une modification de leur participation financière. Pour les milieux d'accueil, une indemnisation est prévue à hauteur de 16 euros maximum par jour et par enfant.

L'autre aspect qui a joué, et je l'ai évoqué plusieurs fois, est la question du bien-être de l'enfant. Nous savons aujourd'hui que le risque sanitaire est inférieur au risque psychopédagogique pour les enfants. Il était donc important de leur permettre de retourner à la crèche et dans les milieux d'accueil.

Beaucoup de parents rechignent à remettre leurs enfants dans les milieux d'accueil parce que les enfants ne pouvaient pas rentrer en maternelle, mais ce débat évolue. On sent que bon nombre de parents vont retourner aussi vers les milieux d'accueil. Le taux de fréquentation des milieux d'accueil atteint aujourd'hui environ 50 %.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – J'ai pris bonne note, Madame la Ministre, des dérogations dans le calcul de la participation financière des parents. Elles sont vraiment importantes et vont aider les familles qui en ont le plus besoin.

Mais que fait-on pour toutes les autres familles qui ne rentrent pas dans ces critères-là? Nous pourrions réfléchir aux alternatives.

Cela ne pourra pas se faire dans ce débat d'actualité faute de temps, mais je reviendrai sur cette question plus tard en commission, peut-être en suggérant la possibilité de revoir les contrats d'accueil. On pourrait par exemple permettre à certains parents de mettre leurs enfants à la garderie seulement à mi-temps, alors qu'ils travaillent à plein temps. Ils retrouveraient ainsi le chemin de la crèche tout en devant s'acquitter d'une participation moindre. Il y a encore d'autres solutions à creuser pour sortir de cette situation compliquée.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Madame la Ministre, la situation sera difficile pour les parents sans doute jusqu'à fin juin. Vous dites que le risque psychosocial est plus important que le risque sanitaire. Beaucoup de parents n'en sont sans doute pas encore convaincus. Dans cette optique, il faut garder une certaine latitude et une certaine souplesse dans la façon dont on considère la situation. Une des possibilités serait de continuer à accorder une indemnité forfaitaire. Plusieurs acteurs du secteur proposent une indemnité de 300 euros par enfant pour cette année 2020 qui est une année exceptionnelle étant donné la crise actuelle. Ce serait une façon de répondre à la fois aux parents et aux structures d'accueil.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Je remercie le gouvernement pour son engagement et sa volonté d'apporter des solutions concrètes aux parents et aux milieux d'accueil.

**7.10 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise des visites en prison»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, les détenus peuvent depuis lundi recevoir à nouveau des visites. Elles avaient été interrompues par la crise du coronavirus. Des alternatives ont été mises en place, comme une prolongation du temps des appels téléphoniques et, plus, récemment la possibilité de s'entretenir par visioconférence. Les détenus et leurs proches, notamment leurs enfants, se sentent malgré tout oubliés. Une analyse du contexte a été commandée et rédigée en avril par le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), en collaboration avec l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). Ce texte reprend des recommandations claires et précises pour les enfants dont un parent est incarcéré.

Il est pointé depuis longtemps que certaines ruptures des liens parents-enfants compromettent le développement de l'enfant sur les plans affectif, cognitif et social. Certains directeurs de prisons en ont pris conscience et tentent de trouver des solutions. L'intérêt supérieur de l'enfant ne doit-il pas primer? Des familles ayant un enfant handicapé s'interrogent aussi sur cette lenteur à l'ouverture des visites et s'inquiètent des conséquences. Quelles suites ont été données aux recommandations du DGDE? Un encouragement de votre part en faveur du maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré a-t-il été transmis aux autorités fédérales? Les visites des enfants seront-elles permises? Si oui, dans quel délai? Une réunion s'est tenue hier entre les représentants des milieux carcéraux et le ministre de l'Intérieur. Avez-vous eu un retour de cette rencontre? Quelles solutions ont-elles été proposées?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles – Monsieur le Député, l'Administration générale des maisons de justice est bien évidemment en contact avec la Direction générale des établissements pénitentiaires pour la reprise des visites en prison et, en particulier, pour celles organisées par les services partenaires qui sont

chargés du maintien du lien entre les parents qui sont en détention et les enfants. Vous avez raison de le souligner, c'est tout à fait déterminant pour le bien-être psychologique des enfants et, en cela, nous suivons précisément les recommandations du DGDE et de l'OEJAJ. Une note décrivant un dispositif sanitaire approprié est en préparation afin de permettre la reprise de ces visites en toute sécurité, y compris pour le personnel. Elle est en voie de finalisation et, dès qu'elle sera terminée, elle sera transmise dans les meilleurs délais aux services partenaires. Mon cabinet ainsi que les services concernés restent bien évidemment en contact avec les services partenaires et, en particulier, les représentants syndicaux.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions que vous avez pu donner dans un temps imparti très court, trop court en général. Je voulais simplement ajouter un élément qui fera l'objet d'une autre question puisqu'il n'est pas permis d'en reposer. J'aurais voulu savoir si vous avez eu une concertation avec ces partenaires; mais vous en avez en partie parlé. Ce qui a été mis en place par l'intermédiaire des délégués intra-muros est important. Les familles avec enfants dont l'un des parents est incarcéré peuvent être rassurées par le fait que vous allez suivre les recommandations du DGDE et que la note est en préparation, voire en finalisation pour permettre à ces enfants de revoir l'un de leurs parents.

**7.11 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Leçon de science des académies de Belgique à Sciensano»**

**M. Michele Di Mattia (PS).** – L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et celle de médecine sont inquiètes du manque de transparence et de cohérence des décisions prises par Sciensano, l'institut scientifique de service public qui est chargé du dispositif de déconfinement.

Le verbe s'inquiéter est un euphémisme au regard des critiques exprimées publiquement. Les académies déplorent en effet des décisions arbitraires auxquelles elles ne sont pas du tout associées. L'ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et actuel secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, M. Didier Viviers, rappelle que les deux institutions sont les garantes de l'indépendance, la transparence et la cohérence en matière scientifique.

Les reproches qu'ils adressent à Sciensano portent sur les règles qui valent pour toute démarche scientifique, les dysfonctionnements et le manque de prévoyance pour les masques, le recours trop limité aux tests diagnostiques pour le traçage et l'inexplicable interdiction des tests sérologiques en Belgique.

Quelles évaluations faites-vous des critiques exprimées par les académies qui souhaitent exercer leur mission d'avis, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent? Comment entendez-vous porter la voix des académies au sein du dialogue intra-belge? Quelles sont les mesures que vous entendez prendre pour garantir une approche multidisciplinaire dans le cadre des mesures de sortie de crise?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, Sciensano est l'institut scientifique de référence en matière d'épidémiologie des maladies infectieuses. Il fournit des avis à la demande des autorités de santé publique et coordonne les travaux du *Risk Assessment Group* (RAG).

Les académies, de leur côté, sont constituées d'experts internationalement reconnus qui fournissent une série d'avis dans des domaines extrêmement variés, cela est d'ailleurs inscrit dans leurs statuts. Nous constatons que la sortie du confinement et la relance qui va suivre nous demandent d'adopter une approche interdisciplinaire, que ce soit en matière d'intelligence artificielle, de protection des données, de lutte contre la pauvreté ou de conseils en matière juridique.

Les avis des académies sont remis en toute indépendance du pouvoir politique, ce qui est une bonne chose. Exerçant la tutelle sur ces académies, je relaie bien volontiers leurs préoccupations et je les invite à envoyer leurs avis aux groupes d'experts fédéraux. Je suis convaincue qu'ils viendront enrichir le débat des scientifiques à une heure où nous avons besoin d'une expertise à la fois extrêmement pointue et large.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Ma réplique sera courte. Je vous remercie de prendre en compte cet avis académique et complètement indépendant, deux caractéristiques à souligner. Chacun tirera les conclusions qu'il jugera opportunes des circonstances de la création de Sciensano, mais je rappelle que cet organisme est né le 1<sup>er</sup> avril 2018 de la fusion entre l'ancien Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA) et l'ex-Institut scientifique de santé publique (ISP) afin de rationaliser, réduire et partager les coûts. À l'époque, certains scientifiques qui avaient travaillé pour ces différentes organisations s'étaient déjà émus et avaient remis en cause leur indépendance. Les préoccupations doivent bien sûr être entendues, mais le rôle des

académiques est aussi de nous éclairer de manière indépendante.

## 8 Prises en considération

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 16 juillet 1975 instituant un prix littéraire du Parlement de la Communauté française, déposée par M. Demotte, Mme Cassart-Mailleux, MM. Daele, Devin, Kerckhofs et Dodrimont et Mme Vandorpe (doc. 84 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 27 décembre 1993 instituant un prix du Parlement de la Communauté française en vue de couronner un ouvrage à l'usage de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en valeur le patrimoine de la Communauté française, déposée par M. Demotte, Mme Cassart-Mailleux, MM. Daele, Devin, Kerckhofs et Dodrimont et Mme Vandorpe (doc. 85 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle en outre la prise en considération de la proposition de décret visant à soutenir les artistes et le monde culturel, déposée par M. Dispa, Mmes Goffinet, Greoli, Schyns et Kazadi et M. Matagne (doc. 87 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – J'attire l'attention sur l'urgence de cette proposition de décret. Ce texte sera envoyé en commission, mais nous veillerons à ce qu'il soit examiné dans les plus brefs délais.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

Nous allons donc passer au prochain point de l'ordre du jour.

La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Monsieur le Président, je ne comprends pas la procédure. Quand une proposition de résolution est déposée, à mon avis, le règlement prévoit qu'elle soit prise en considération lors de la première séance plénière qui suit son dépôt. Quel est l'avis du greffier?

**M. le président.** – Le greffier précise qu'effectivement, en début d'ordre du jour, nous avons fait mention de la prise en considération.

L'ordre du jour prévoit donc effectivement la prise en considération de la proposition.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain, déposée par Mmes Vandevoorde et Groppi, M. Kerckhofs et Mme Bernard (doc. 89 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. (*Assentiment*)

## 9 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif aux compétences des Communautés et de l'État fédéral en matière du régime tax shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques et à l'échange d'informations (doc. 83 (2019-2020) nos 1 et 2)

### 9.1 Discussion générale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 20 mai dernier, les temps de parole sont établis comme suit: 10 minutes par groupe politique reconnu, 5 minutes pour DéFI, 20 minutes pour le gouvernement et, pour les répliques, 2 minutes par groupe politique reconnu et une minute pour DéFI.

Mme De Re, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Le projet de décret que nous allons adopter aujourd'hui est l'occasion de formaliser une pratique entre administrations liée à l'échange d'informations dans le cadre du *tax shelter*.

Comme nous avons pu le rappeler à plusieurs reprises ces dernières semaines, la coordination et la collaboration entre les différentes entités représentent plus que jamais une nécessité absolue eu égard à la cohérence des aides et du soutien appor-

tés aux secteurs culturel et audiovisuel.

À la veille de la crise du Covid-19, en commission de la Culture, nous devons travailler avec une série d'experts sur le mécanisme en tant que tel. Les auditions ont été reportées, mais nous plaçons pour qu'elles aient lieu le plus vite possible, idéalement en septembre, afin de faire le point, entre autres, sur la situation de la levée de fonds. À cette occasion, j'espère que nous aurons aussi la possibilité de dresser un premier bilan de la reprise des tournages et des spectacles d'art vivant.

Il y a quelques semaines, le gouvernement fédéral a adopté en urgence certaines modalités du dispositif, dont l'augmentation du plafond et la prolongation du délai pour réaliser les dépenses. Il entendait ainsi permettre une période d'adaptation nécessaire aux conséquences de la crise du coronavirus et tenter d'optimiser les levées de fonds.

Pour mon groupe, le *tax shelter* doit rester essentiellement un outil de soutien à la création pour nos artistes, flamands et francophones. Il doit être évalué au regard de la création majoritaire. C'est d'ailleurs en raison de la volonté de soutenir davantage la création et les artistes belges que différentes modifications ont été apportées à la législation. Des abus et des failles du dispositif ont dû être corrigés tout au long de la dernière décennie, mais ce mécanisme fiscal reste fondamental depuis son instauration en 2003. Il est tout à fait complémentaire aux aides publiques directes de soutien à la création et à la production.

Madame la Ministre, il y a un an, le secteur culturel était déjà inquiet des risques de diminution des levées de fonds en raison des effets pervers de la réforme du *tax shift*. Malgré les mesures adoptées début mai par le gouvernement fédéral, la crise du Covid-19 ne va faire qu'amplifier cette inquiétude. La réduction des moyens disponibles aura sans nul doute des conséquences culturelles significatives. La nouvelle dynamique de la conférence interministérielle (CIM) Culture est donc de suivre de près l'évolution de la levée de fonds et d'entamer au plus vite une réflexion plus large et ambitieuse sur la création d'un nouveau mécanisme au service de la création. Parallèlement, elle a pour ambition de développer l'économie et l'emploi dans les industries culturelles et créatives.

Pour le PS, le *tax shelter* reste un dispositif essentiel de soutien à la culture. La signature et l'assentiment de cet accord de coopération sont l'occasion, pour les différentes administrations, les gouvernements et les assemblées, de disposer d'un outil actualisé permettant la modernisation de leur mode de fonctionnement, le tout au service de la création culturelle, dans le Sud comme dans le Nord du pays.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Avant d'entrer au cœur du débat, je souhaiterais insister sur deux points qui ont leur importance.

Premièrement, mon groupe et moi-même tenons à saluer le principe de l'accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les différentes Communautés sur le traitement des dossiers relatifs au *tax shelter*. Ce principe d'unité est cher au PTB. La nécessité d'un accord de coopération démontre, une fois de plus, que la complexité du système institutionnel belge est absurde, tout comme le temps qu'il a fallu pour aboutir à cet accord.

Deuxièmement, nous soulignons le fait que le *tax shelter* a permis de nombreuses œuvres de voir le jour. Il aura financé 33 % des œuvres cinématographiques en 2019. Ce système de financement privé est incontournable, indispensable et vital pour les créations cinématographiques et les arts de la scène.

Ceci étant dit, nous nous permettrons aujourd'hui d'aller plus loin que ce simple constat. Apparemment, en temps de crise extrême, il est possible de faire des choses qui sont inenvisageables en temps normal. Je vois tout à coup les plus libéraux, réclamer soudain une participation accrue de l'État pour sauver le système bancaire ou pour venir en aide aux compagnies aériennes. Dans ce contexte, il me paraît nécessaire d'ouvrir le champ de vision et d'oser imaginer un autre avenir avec d'autres recettes que celles qui montrent aujourd'hui leurs failles.

Pour rappel, le *tax shelter* est un mécanisme qui permet à des sociétés belges d'investir dans une œuvre pour bénéficier d'une réduction d'impôt, à condition que les dépenses effectuées dans le cadre de ce mécanisme génèrent des recettes pour l'État. Ce système d'exonération fiscale a été créé en 2003 dans un contexte de sous-financement public du secteur culturel et vient pallier un désinvestissement profond qui perdure aujourd'hui encore.

Cette nouvelle source de financement a donc donné un sacré coup de pouce à la production cinématographique et théâtrale belge qui en avait bien besoin.

Cependant, il y a plusieurs objections. Le *tax shelter* n'a pas tout réglé et, de manière générale, les conditions de travail restent difficiles dans ce secteur. Pour ne donner qu'un exemple, sur l'ensemble de leur carrière, les techniciens du spectacle continuent aujourd'hui à percevoir un salaire brut moyen inférieur à 2 000 euros par mois.

Il n'existe pas de prime d'ancienneté alors qu'il s'agit d'un travail éreintant. Une demande a d'ailleurs été formulée lors d'une précédente réunion de commission pour que les représentants de ces techniciens soient également entendus lors des auditions sur le *tax shelter*; cette demande a été

rejetée par la commission. Chers collègues, si vous souhaitez changer d'avis, c'est aujourd'hui l'occasion de le faire.

En outre, ce mécanisme a rapidement montré d'autres failles; certaines ont été comblées lors de la réforme du *tax shelter* en 2015, mais d'autres faiblesses propres au système lui-même persistent. Premièrement, dans le secteur du cinéma, le *tax shelter* favorise les productions à gros budget et les productions commerciales; or, avec l'évolution de la crise, le secteur estime que ce phénomène s'accroîtra encore plus, au détriment des plus petites et plus jeunes productions. Deuxièmement, le *tax shelter* favorise les coproductions étrangères qui sont une majorité à profiter du mécanisme. Troisièmement, il permet à des sociétés intermédiaires de s'enrichir aux dépens de la production cinématographique, ce qui signifie qu'une part importante des fonds levés ne se retrouve ni dans les impôts ni dans la création elle-même.

Quatrièmement, l'aide financière apportée par le *tax shelter* est particulièrement instable; ce problème est le plus criant à l'heure actuelle, car il est exacerbé par la crise sanitaire et économique. En effet, dès que les entreprises cessent d'engranger des bénéfices, la défiscalisation des profits perd tout son intérêt. Or, la crise économique qui s'annonce aura pour effet une forte diminution des bénéfices; la volonté ou la capacité des entreprises à investir dans le *tax shelter* s'en trouveront mises à mal, ce qui risque de menacer le financement de ces deux secteurs.

À l'heure actuelle, 90 % des nouvelles créations scéniques sont soutenus par le *tax shelter*. Si, selon les estimations, les levées de fonds grâce au *tax shelter* baissent de 40 % à 60 % au cours de cette année, c'est tout un secteur qui risque de s'effondrer avec des milliers d'emplois.

Que faire lorsque cette source importante de financement pour les films belges francophones menace de s'effondrer de moitié? Lors d'une récente interview, Luc Dardenne a tenu un tout autre discours que ce que j'ai pu entendre lors de nos débats en commission. Selon le réalisateur, «toute culture, dans une démocratie, doit avoir un vrai budget, une vraie politique culturelle, et ça, nous ne l'avons pas!» Et d'ajouter que «la culture est un bien public qui nécessite une politique publique, un service public. Elle ne peut pas avec des intérêts privés. On a vu où de tels intérêts ont mené la santé et l'environnement».

Cette dernière comparaison est très intéressante. Nous pensons également que la culture, comme la santé ou la protection de l'environnement, doit reposer sur un financement public renforcé, car il s'agit d'un bien essentiel. Nous voyons les limites du financement privé qui est volatile. Le PTB a notamment proposé au Parlement fédéral un impôt sur la fortune, la taxe «Corona». Les 172 milliards d'euros parqués dans les paradis fiscaux l'année dernière prouvent qu'il

ya bien de l'argent! Un financement public de la culture passe par une fiscalité juste qui s'applique aussi aux gros revenus. C'est tout l'inverse de la défiscalisation!

Le PTB ne votera pas contre ce projet de décret: à l'heure actuelle, une multitude de projets culturels peuvent difficilement se passer de ce financement privé. En revanche, le PTB s'abstiendra lors du vote de ce projet de décret, comme il l'a fait en commission. En effet, nous voulons des solutions qui répondent aux besoins du secteur avant tout et pas aux besoins de rentabilité des investisseurs.

**M. le président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le MR se réjouit de l'aboutissement de ce texte qui démontre que le fédéralisme de coopération fonctionne. Le processus d'élaboration aura été long et lent, mais nous y sommes enfin parvenus. C'est réjouissant parce que, ces derniers temps, les différentes entités du pays ont réussi à boucler plusieurs accords de coopération relatifs à la culture, tels que ceux concernant le prix unique du livre – un projet attendu pendant près de dix ans – ou la nouvelle signalétique des films. Mon groupe espère que cette dynamique positive perdurera lors des prochaines réunions de la conférence interministérielle de la culture (CIM Culture), consacrées au déconfinement et au redéploiement du secteur culturel.

Rappelons qu'en matière de *tax shelter*, les administrations de l'État fédéral et des Communautés collaborent déjà de manière effective: elles s'échangent des informations et se concertent. Elles n'ont pas attendu cet accord pour travailler ensemble et heureusement! Le présent accord de coopération constitue toutefois une avancée dans la mesure où il devrait encore améliorer l'échange d'informations et harmoniser la gestion des données dans le cadre de l'analyse des dossiers par les différents niveaux de pouvoir. Il devrait également permettre d'harmoniser l'interprétation des textes sur certains points.

Depuis son adoption, le *tax shelter* a permis de mobiliser plusieurs centaines de millions de financement privé. Ces montants ont été injectés dans le secteur culturel en complément des financements publics, à tel point que le *tax shelter* est devenu la première source de financement des films belges francophones et une source de financement majeure pour les arts de la scène.

Nous pouvons être franchement fiers de ce mécanisme, même s'il peut évidemment être encore amélioré. Il vient d'ailleurs de l'être il y a à peine quelques jours à la Chambre, mais j'y viendrai.

Pour rappel, le *tax shelter* est un système permettant de défiscaliser les investissements des entreprises dans l'audiovisuel, les arts de la scène et le jeu vidéo. Imaginé en 2003 par Didier Reyn-

ders, alors ministre des Finances, il est entré en application lors de l'exercice d'imposition de l'année 2004, à l'initiative du gouvernement fédéral. De 2004 à 2017, le *tax shelter* concernait uniquement les œuvres audiovisuelles et cinématographiques. En 2017, le gouvernement fédéral a modifié la législation afin d'étendre son champ d'application au secteur des arts de la scène. En mars 2019, le Parlement fédéral a voté, à la quasi-unanimité, en faveur de l'extension de la loi au secteur du jeu vidéo.

Les Communautés jouent un rôle important dans le système du *tax shelter*. Dans un premier temps, elles évaluent si les projets soumis répondent bien aux critères prévus par la loi. Dans un second temps, elles attestent la réalisation du projet dans le respect de ces critères. Une fois l'œuvre montée, les Communautés transmettent une attestation d'achèvement au SPF Finances qui, à son tour, délivre une attestation fiscale au producteur qui, à son tour, la transmet à l'investisseur pour qu'il bénéficie des déductions fiscales.

C'est pour fixer clairement le rôle de chaque entité et fluidifier les échanges d'informations que cet accord de coopération est important. Mon groupe apportera donc bien évidemment son soutien à ce décret d'assentiment.

Peut-on dire pour autant que notre travail s'arrête là? Non, certainement pas. Comme mes collègues l'ont évoqué, notre Parlement aura, dans les mois qui viennent, un rôle important à jouer. Des auditions étaient d'ailleurs prévues en mars, en commission de la Culture, pour évaluer ensemble le dispositif de *tax shelter*, avec de nombreux acteurs du secteur. En raison de la crise du Covid-19, ces auditions ont dû être reportées à la rentrée, au mois de septembre, nous l'espérons.

Nous entendons les fortes craintes du secteur de voir les investissements du régime *tax shelter* fortement diminuer, vu l'impact de la crise sur les résultats de la plupart des sociétés belges qui contribuent habituellement à ce financement. Ces craintes sont légitimes. Elles sont sans doute fondées. On s'attend, en effet, à ce que bon nombre d'entreprises connaissent de sérieuses difficultés dans les prochains mois.

À ce stade, les sociétés chargées de lever les fonds craignent, selon la durée de la crise, une baisse de 30 à 60 % des levées de fonds pour l'année 2020. De nombreux projets pourraient donc ne pas être couverts, ce qui signifierait des emplois perdus et des producteurs et prestataires en risque de faillite.

Cela risque d'avoir des conséquences importantes sur le cinéma, l'audiovisuel et les arts de la scène. D'après les derniers chiffres disponibles qui se rapportent à l'année 2019, le *tax shelter* a permis de lever pour le cinéma et l'audiovisuel 83 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles; pour les arts de la scène, 11 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles. À titre

indicatif, les budgets totaux des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les arts de la scène s'élevaient à 103 millions en 2019. L'apport du *tax shelter* représente à peu près un gain supplémentaire de 10 %.

Sensibilisé à cette difficulté, le gouvernement fédéral, qui est compétent en la matière, a préparé ces dernières semaines un projet de loi portant diverses mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie du Covid-19. Plusieurs dispositions de ce texte portent sur un assouplissement de certaines règles du *tax shelter* dans le but d'atténuer le choc de la crise. Ce projet de loi a été adopté, c'est du concret. C'était il y a quelques jours, le 20 mai, en séance plénière de la Chambre des représentants.

Plusieurs modifications importantes ont été apportées. Elles sont assez techniques, je vais essayer de les synthétiser. Il y a d'abord le relèvement des plafonds d'exonération. Il s'agit du montant maximum qu'une entreprise peut allouer dans le cadre d'un investissement *tax shelter*. C'est en tout cas une bouffée d'oxygène pour le cinéma, l'audiovisuel et les arts de la scène. Je signale que le MR avait déposé plusieurs amendements en faveur de ce relèvement des plafonds et que nous avons été suivis, nous en sommes contents. Vient ensuite l'allongement des délais fiscaux pour la réalisation des dépenses à partir de la signature de la convention-cadre. Par exemple, pour l'audiovisuel, le délai était de 18 mois, il est allongé de 12 mois supplémentaires. Cette mesure apporte de la souplesse. Il y a enfin l'antériorité des dépenses, pour répondre à une demande du secteur qui a été écouté, visant à rendre éligibles des dépenses effectuées avant la signature de la convention-cadre. Jusqu'à présent, le SPF Finances n'accordait des antériorités que de façon tout à fait exceptionnelle. Voilà, en très résumé, les modifications intervenues.

Si certains estiment qu'il aurait fallu aller plus loin, tout le monde semble reconnaître que ces mesures vont dans le bon sens. Je vais d'ailleurs citer le titre du communiqué de presse des cinq principales sociétés qui agissent comme intermédiaires pour lever des fonds: « Les intermédiaires *tax shelter* saluent les premières mesures de soutien décidées en commission des Finances. » Pour ma part, je tiens à saluer la réactivité du gouvernement fédéral qui n'a pas tardé à agir très concrètement en déposant ce projet de loi qui a donc été adopté, comme je le disais plus haut.

En conclusion, le dispositif du *tax shelter* peut certainement être encore amélioré. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons être fiers de cet outil qui, depuis son adoption en 2003, a permis de mobiliser plusieurs centaines de millions de financement privé, somme qui, je le répète, forme un complément aux financements publics. Il n'a jamais été question de remplacer la totalité du financement public par des apports privés.

Étant friand de cinéma et des arts de la scène, je constate qu'on peut très clairement en mesurer les effets bénéfiques, notamment au niveau du cinéma. Il suffit de consulter *Wikipedia* pour découvrir la quantité de prix et de distinctions honorifiques remportés par les films belges au cours de ces quinze dernières années. Le *tax shelter* est devenu le poumon du cinéma, la première source de financement des films belges francophones, représentant un apport budgétaire de 32,83 % en 2019. Il est aussi devenu une source de financement importante pour les arts de la scène leur assurant un apport budgétaire supplémentaire de 10 %.

Le fédéral a donc fait sa part du boulot; à nous de faire le nôtre à la rentrée, ici au Parlement et de réfléchir ensemble, sans a priori. J'aborderai le dossier sans idées préconçues. J'attends beaucoup de ces auditions et me réjouis d'entendre ce que le secteur a à nous dire. Nous partageons certainement tous le même objectif. Peu importe d'où vient l'argent, l'important est qu'il serve la création et bien sûr l'économie. Car la culture, c'est aussi de l'emploi et de l'activité économique.

**M. le président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Pour respecter votre appel à la concision, Monsieur le Président, je m'abstiendrai de reproduire les propos qui ont été tenus en commission, d'ailleurs fidèlement retranscrits dans le rapport de la commission. En relisant celui-ci, j'ai été frappé par le double paradoxe dans lequel nous nous trouvons. Tout d'abord, nous approuvons ici un accord de coopération à un moment où, il faut bien le dire, l'actualité n'incite pas nécessairement à l'optimisme. Quant au fédéralisme de coopération dans ce pays, il ne va pas de soi. Les difficultés rencontrées par le comité de concertation l'illustrent bien. Toujours à réinventer, il n'est jamais acquis. Bien sûr, nous pouvons nous réjouir qu'il y ait un aboutissement, mais il ne faut pas non plus se leurrer sur la capacité des différentes instances et des différents niveaux de pouvoir dans ce pays à poursuivre et pérenniser cette volonté de coopération.

Le deuxième paradoxe est que nous sommes face à un texte dont l'ambition principale est de clarifier les choses, de répartir plus précisément et de manière plus claire les compétences des différentes instances, de mettre un peu d'huile dans les rouages, de fluidifier la circulation de l'information. C'est évidemment très bien ainsi. Toutefois pour y parvenir, il aura fallu passer par un processus que la ministre a qualifié de «kafkaïen» en commission. Cela n'a pas été une mince affaire! L'essentiel est que nous y soyons arrivés. Le groupe cdH, en particulier, se réjouit évidemment de voir que le changement de législature, de majorité, de ministres, n'a pas porté préjudice à l'aboutissement de ce projet préparé à la fin de la législature précédente. Il votera donc bien évidemment ce texte.

Comme certains de mes collègues, j'en profite pour saluer tous les effets positifs que le mécanisme du *tax shelter* a d'ores et déjà produits en termes de financements additionnels, de création d'activités et de créations d'emplois. Nous pouvons aujourd'hui avoir des inquiétudes sur la capacité des entreprises à persévérer dans ce financement des œuvres audiovisuelles ou scéniques. Toutefois, même si nous entrons dans une période de disette, le mécanisme du *tax shelter* est largement positif, du moins dans son principe. Cela a été dit: des auditions ont d'ores et déjà été décidées en commission. Espérons qu'elles puissent se tenir le plus rapidement possible, au mois de septembre, si ce n'est pas possible plus tôt. La ministre en conviendra: nous devons poursuivre le travail et continuer à évaluer le mécanisme et vérifier si les entreprises continuent à investir ou si nous sommes face à une difficulté qui amène à ajuster ce mécanisme.

Il faudra réfléchir, sur la base de ces auditions, à comment améliorer le mécanisme et le déployer. Au-delà des extensions acquises en faveur des arts de la scène et de celle sur le *gaming*, qui a été votée l'an dernier, mais n'est pas encore traduite dans les faits, nous pourrions réfléchir à d'autres avancées, tous niveaux de pouvoir confondus. Je songe en particulier aux industries musicales qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Cette étape constitue un pas dans la bonne direction, mais nous ne sommes toutefois pas encore au bout du chemin. Une mobilisation sera encore nécessaire en réunion de commission, au sein de ce Parlement et dans d'autres instances pour parfaire ce mécanisme.

**M. le président.** – La parole est M. Segers.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – La crise du Covid-19 a mis en lumière le manque de résilience du mécanisme du *tax shelter*. Aujourd'hui, nous observons une diminution des fonds et un engorgement des demandes. Il est vrai que la base du système peut être remise en question sur le plan idéologique et pourrait être repensée pour correspondre davantage à l'objectif d'exception culturelle qui présidait à sa création. Il faut repenser l'ensemble du système qui ne fonctionne pas de façon optimale en période de crise.

En effet, des aménagements ont été entrepris au niveau fédéral. Une série de partis politiques se sont alignés sur les demandes pour assurer le financement des enveloppes. Mais ne nous trompons pas de débat quand nous traitons du *tax shelter* à l'heure actuelle. Les secteurs culturel et artistique vivent une crise extrêmement importante. Tout mouvement allant à l'encontre de l'assurance que des moyens financiers sont dégagés est dangereux, notamment pour la démocratie. Nous devons prévoir des aménagements visant à garantir la survie d'un maximum d'artistes, de réalisateurs, de techniciens, de personnes qui travaillent dans la chaîne du cinéma.

Analysons la question du devenir du *tax shelter*. Par exemple, allons-nous décider aujourd'hui de tous nous abstenir quant à la conclusion d'un accord? Nous pourrions le faire. Des personnes appellent à l'abstention au sein de cette assemblée. Mais si tout le monde s'abstient, il n'y a plus d'accord. S'il n'y a plus d'accord, il n'y a plus de moyens. S'il n'y a plus de moyens, nous ne serons pas en mesure de répondre à l'urgence que connaissent les travailleurs susmentionnés. Nous devons nous unir et montrer qu'un maximum de moyens est nécessaire pour les opérateurs de la culture et des arts. Toute abstention en période de crise peut être perçue soit comme une forme de catharsis, soit comme un aveu d'impuissance.

Nous pouvons discuter de l'idéologie que véhicule le mécanisme du *tax shelter*, mais j'en appelle tout de même à une prise de responsabilités en Fédération Wallonie-Bruxelles. Faisons le choix d'un accord qui soutienne financièrement les artistes et les techniciens afin d'assurer leur survie.

Ensuite, je souhaite revenir sur un second élément. Dans le cadre du *tax shelter*, il n'est pas question que le déficit de l'État fédéral soit un jour reporté sur les Communautés. Nous devons être extrêmement vigilants sur ce point. L'État fédéral a développé cet intéressant mécanisme qui permet de lever de nouveaux montants destinés au secteur culturel. Cependant, si ce mécanisme de financement devait disparaître, il ne faudra pas demander aux Communautés de compenser l'absence de ces montants. En votant les amendements, l'État fédéral assume seul sa part de responsabilités. À moyen terme, nous devons pouvoir garantir que les montants prévus dans le cadre du *tax shelter* seront garantis. C'est la raison pour laquelle le système doit être revu. Nous devons assurer que les productions culturelles et artistiques continuent à voir le jour, que les personnes qui vivent de celles-ci – artistes et techniciens – aient encore les moyens de le faire.

Aujourd'hui, les secteurs des arts de la scène et du cinéma demandent que nous améliorions ce système. Ils veulent en outre être associés à cette co-construction. Nous pouvons organiser des auditions, comme nous le faisons au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de mieux appréhender le système actuel. Dialoguons avec les acteurs concernés pour connaître les aménagements qu'ils appellent de leurs vœux. En notre qualité de Communauté, faisons rapport à l'État fédéral pour lui faire part des aménagements nécessaires. Entrons dans le débat.

Toutefois, l'heure n'est pas à l'amélioration ni à l'arrêt du *tax shelter*. Il serait criminel de ne pas accepter un accord permettant de récolter des moyens financiers sous prétexte que celui-ci doit être revu. Le contraire serait extrêmement problématique pour la démocratie.

En ce qui concerne les exceptions culturelles, en Communauté française, la plupart des personnes liées aux arts de la scène et qui ont accès au *tax shelter* sont des personnes morales ou physiques reconnues. Autrement dit, si vous montez un projet dans le domaine des arts de la scène et que vous avez accès au *tax shelter*, vous êtes reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et entrez dans le cadre de ses décrets. En d'autres termes, la politique culturelle que nous menons permet de soutenir des personnes dans un système relativement ouvert, bien qu'organisé par nos décrets. Ce n'est pas le cas en Flandre, où la plupart des revenus issus du *tax shelter* et destinés aux arts de la scène sont attribués à des opérateurs culturels du secteur privé qui ne sont pas reconnus.

Notre objectif est de faire en sorte qu'à moyen terme les revenus liés au *tax shelter* aillent vers des organismes reconnus. C'est ça, l'exception culturelle! Il s'agit d'encourager le soutien aux artistes, aux techniciens, aux réalisateurs, aux metteurs en scène en intégrant l'idée qu'ils sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Communautés en général. Si l'on décide de revoir le mécanisme du *tax shelter*, il faudra le faire en y incluant prioritairement cette notion d'exception culturelle. C'est en effet sa raison d'être.

Je ne vais pas revenir sur le contenu de ce que l'on peut considérer comme un accord d'articulation, comme l'ont expliqué mes collègues. Je voudrais aborder la question de l'unité et des liens qu'il peut y avoir avec, d'un côté, le cinéma et, de l'autre, les arts de la scène. Il est intéressant de constater que ce mécanisme concilie ces deux secteurs. Dès lors, on peut se demander s'il n'y a pas là matière à élargir encore davantage son champ d'action. Le secteur du jeu vidéo a été évoqué. Pensons aussi aux domaines de la musique et de la littérature. Plusieurs personnes espèrent élargir le dispositif. L'idée d'un système garantissant d'une part le subventionnement par l'État des artistes, des créateurs et de toute une série d'opérateurs, et prévoyant d'autre part des montants dans le cadre de l'exception culturelle, est intéressante. Pourquoi ne pas ouvrir le mécanisme? Il ne s'agit pas de se substituer, mais de réfléchir à un système d'exception culturelle ayant des incidences sur le plan fiscal. C'est un peu complexe, à l'image du mode de fonctionnement de ce mécanisme.

Par ailleurs, si nous révisons le système, nous devons aussi veiller à ce que les plus petits opérateurs y aient accès. Je rejoins les députés qui souhaitent qu'il vienne en aide à un maximum de personnes, parce que la diversité culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce champ culturel composé de centaines d'opérateurs, représente une richesse. Il importe donc que la révision de ce système garantisse des revenus à chacun, et pas seulement aux grosses structures.

Je voudrais que l'on agisse raisonnablement. Nous pouvons continuer à nous abstenir. Un procédé auquel nous recourons régulièrement permet de marquer l'abstention tout en votant un accord: le groupe vote en faveur du texte, mais un de ses membres s'abstient. Ce mécanisme permet à chacun de s'exprimer, de montrer que le dispositif ne correspond pas aux attentes, mais présente des avancées positives. Je ne vois pas d'objection à ce que l'ensemble des membres de ce parlement votent en faveur de l'accord à l'exception d'un député qui rappellerait ainsi l'importance de revoir le système. Que ferons-nous toutefois si tout un groupe fait bloc et s'abstient?

Une abstention peut ainsi être exprimée par une seule et même personne. L'histoire retiendra la manière dont nous avons procédé. Quoi qu'il en soit, notre groupe votera en faveur de cet accord. Je répète que toute abstention constituerait un risque sur le plan démocratique. Peu importe nos divergences idéologiques, il nous faut donner une impression d'unité et c'est la raison pour laquelle nous devons tous voter en faveur de cet accord de coopération. Toute prise de position qui n'irait pas dans le sens de cette unité serait contre-productive.

**M. le président.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Monsieur Segers, le risque démocratique réside, d'abord, dans le fait d'empêcher un groupe de s'abstenir. Cependant, il ne s'agit là que d'une opinion personnelle. Je ne partage pas votre avis sur cette question. Ceci ne m'a pas empêché d'entendre vos arguments.

Compte tenu du contexte de crise, il me semble qu'il était indispensable de formaliser cet accord de coopération qui, cela a été rappelé par M. Dispa, date de l'ancienne législature. Je salue donc sa concrétisation. L'un des soucis constants du groupe DéFI est de décloisonner les politiques et les périmètres. Le présent cas nous livre un bon exemple. En effet, ce projet illustre une politique de dialogue et de décloisonnement que je salue. Nous souhaiterions évidemment qu'il y ait plus d'exemples de ce type dans d'autres domaines comme l'enseignement, un domaine que j'affectionne particulièrement. À ce sujet, nous avons reçu des signes encourageants du ministre-président en faveur du décloisonnement des politiques d'enseignement et de formation, en ce qui concerne notamment l'enseignement qualifiant. Ce décloisonnement ne peut être que de bon augure pour l'enseignement et les jeunes.

Le *tax shelter* constitue la première source de financement de l'industrie cinématographique belge francophone. Au niveau des arts de la scène, le recours au *tax shelter* est indispensable et vital. En effet, il s'éleverait à 10 %, comme l'a évoqué M. Maroy. Cependant, il ne faut pas oublier que, pour les arts de scène, en particulier pour les opé-

rateurs les moins subventionnés qui requièrent toute notre attention, c'est souvent une grosse part de leur financement. Il est donc très important de pérenniser et de fluidifier les opérations, comme le promet cet accord de coopération.

À l'inverse du PTB, le groupe DéFI est résolument favorable à des sources de financement mixtes, impliquant bien sûr les pouvoirs publics dont le premier rôle doit être d'apporter des soutiens à la culture, mais aussi à d'autres chantiers prioritaires, comme la rénovation des bâtiments scolaires. À ce propos, DéFI salue le changement de paradigme par rapport à l'ancien gouvernement puisque, selon M. Daerden les partenariats publics-privés seront à l'honneur dans ce vaste chantier aussi important qu'urgent. Notre formation politique s'en réjouit.

Nous voterons en faveur de ce projet de décret et de l'accord de coopération qui, espérons-le, en dépit d'une récession économique sans précédent, permettront de continuer à délivrer aux opérateurs la bulle d'oxygène et de financement dont ils ont cruellement besoin, aujourd'hui plus que jamais.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard, ministre.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes – Mesdames, Messieurs, le projet de décret qui vous est soumis ce jour est l'aboutissement d'un accord de coopération entre l'État fédéral et les Communautés. Cet accord vise à établir le partage des compétences entre les administrations respectives en matière du régime *tax shelter* dans les domaines de l'audiovisuel et des arts de la scène. Ce projet a été entamé sous le précédent gouvernement et je suis heureuse aujourd'hui de pouvoir l'amener à son terme.

Le chemin a été long et la majeure partie du travail a été effectuée sous la législature précédente. Preuve en est que certains ministres signataires sont des ministres de l'ancienne législature, alors que d'autres, comme moi-même, sont de la nouvelle législature. La coordination entre les différents niveaux de pouvoir est un processus constructif, mais chronophage et le texte a fait l'objet de multiples allers-retours entre les services du gouvernement, les cabinets et les instances de contrôle. Le texte a notamment été revu après la remise d'avis du Conseil d'État et soumis à l'Autorité de protection des données. Le travail de mon cabinet a commencé avec cette version amendée que j'ai eue pour mission de mener à son aboutissement législatif.

En pratique, les différentes administrations concernées collaborent déjà de manière effective. Elles échangent des informations et se concertent. Mais sceller cette collaboration par un accord formel de coopération est un geste symbolique qui prouve que la coordination entre les différents

niveaux de pouvoir est possible en Belgique. Les hasards du calendrier font que le passage de cet accord de coopération devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu lieu peu de temps après la première conférence interministérielle de la culture de la présente législature. Le sujet y a été évoqué en présence de M. De Croo qui accorde une importance particulière à ce dossier.

Cependant, le dispositif faisait déjà débat avant le début de la crise et nécessite, comme plusieurs d'entre vous l'ont évoqué, des améliorations, voire une révision. Celle-ci est nécessaire, même si le secteur de l'audiovisuel, pour lequel 83 millions d'euros ont été levés en 2019 par ce mécanisme, ainsi que le secteur des arts de la scène, pour lequel 11,4 millions d'euros ont été levés en 2019, souhaitent conserver le mécanisme qui participe de trente à quarante pour cent au financement des projets qui bénéficient du régime *tax shelter*.

La question de la dépendance du secteur culturel aux financements privés a particulièrement été mise en lumière avec la crise économique qui s'annonce et les levées de fonds qui décroissent. La situation actuelle met en évidence le besoin criant du secteur culturel de pouvoir préserver un tel outil. Ce travail doit pouvoir se faire main dans la main avec le gouvernement fédéral, en toute transparence, mais aussi avec des représentants du secteur. En effet, un groupe de travail actuellement spécifique aux arts de la scène, mais qui pourra être étendu à l'audiovisuel, a été mis sur pied à mon initiative. Une première réunion constructive a eu lieu la semaine dernière. Une prochaine est prévue demain. Ce groupe a pour objectifs de recenser les pertes de manière objective dans cette situation particulière de crise ainsi que d'anticiper les adaptations nécessaires dans le cadre de la crise sanitaire et de ses impacts à moyen et long termes.

Dans un contexte autre que celui-ci, ce projet de décret aurait sans doute fait l'objet de moindres discussions. Heureusement, le débat d'aujourd'hui a pu mettre en lumière certains aspects de cette thématique qui devra faire l'objet d'une attention particulière en réunion de commission par les auditions évoquées. Aujourd'hui, réjouissons-nous du fait que ce décret, bien que formel, permette de doter nos services gouvernementaux d'outils efficaces au bénéfice de nos citoyens grâce à une coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

**M. le président.** – La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Voter cet accord de coopération, c'est formaliser une coordination et une collaboration qui existent déjà entre les administrations et qui fonctionnent. Qui dit formalisation dit plus d'efficacité encore. C'est aussi rappeler que la relance et le redéploiement

du mécanisme seront utiles, car la nouvelle dynamique aperçue lors de la réunion de la CIM Culture contribuera – soyons optimistes! – à redéployer ce système. En outre, les auditions nous permettront également d'apporter notre pierre à l'édifice.

Ensuite, en marge de nos discussions, je souhaiterais insister à nouveau sur les deux mesures d'urgence qui ont été demandées par les représentants du secteur lundi, lors de cette réunion de la CIM Culture: la constitution rapide d'un fonds de garantie couvrant les assurances de production et une exception à la règle de la distanciation physique pour les acteurs et actrices afin de permettre un retour rapide des équipes sur les plateaux, ce qui est urgent. Restons attentifs à ces demandes lors des concertations. Il s'agirait d'une première étape bienvenue et symbolique avant la reprise d'autres secteurs, dont celui des arts vivants et de la scène.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Ma question était la suivante: que fait-on lorsque la première source de financement des films belges francophones menace de s'écrouler à 60 %? Or, vos réponses sont basées sur l'aménagement du *tax shelter*! Bref, en gros, on aménage un peu et on croise les doigts en espérant que ce ne soit pas trop grave et en prévoyant déjà des pertes d'emplois!

En commission, certains d'entre vous, chers collègues, ont déclaré que, s'il était compréhensible de vouloir débattre du mode de financement de la culture, il fallait avant tout répondre à l'urgence. Le débat n'a dès lors pas eu lieu en commission. Il ne peut avoir lieu aujourd'hui non plus puisqu'on ne peut s'abstenir de voter un accord qui permet de réinjecter des moyens dans notre cinéma. J'ai surtout l'impression que l'on évite la question de fond: qui finance la culture et de quelle manière?

On a évoqué Didier Reynders. Celui-ci n'est pas seulement le père du *tax shelter*, mais aussi des intérêts notionnels, c'est-à-dire d'une exonération fiscale qui permet à des multinationales de ne payer à l'heure actuelle aucun impôt. Cet argent, nous en aurions bien besoin, tant pour les soins de santé que pour la culture.

Puisque l'on parle d'abstention, le groupe Ecolo lui-même s'est abstenu lorsque nous avons proposé notre «taxe corona» sur les grandes fortunes au Parlement fédéral. Cet argent aurait dû et pu revenir aux services publics; la culture en a effectivement grandement besoin.

**M. le président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Monsieur le Président, je dois vous concéder que je m'amuse aujourd'hui. J'ai assisté en effet à des exposés enflammés et j'attribue le «Molière» en la matière

à Matteo Segers pour ses efforts désespérés à convaincre le PTB de ne pas s'abstenir sur ce projet de décret. Nous aurions pu en faire un film dont le titre aurait été «*Matteo Segers, l'homme qui murmure à l'oreille du PTB*». Monsieur Segers, de toute évidence vous n'avez pas été écouté. Je ne chercherai pas le même effet auprès de ce parti, car j'ai compris depuis belle lurette que ses représentants sont aux antipodes des positions soutenues par mon groupe. Pour le MR, il n'est en effet pas question que la culture soit financée exclusivement par des fonds publics. Nous avons vu dans certaines régions et sous-régions à quoi pouvait conduire une proximité trop grande, voire une dépendance, entre le pouvoir politique et le milieu culturel.

À l'instar de Mme Maison, mon groupe soutient un financement mixte de la culture. J'aimerais réellement que certains arrêtent de pratiquer ce double discours consistant à accepter les financements provenant des entreprises, épouvantails du capitalisme, tout en se pinçant le nez. Soyez cohérents!

Pour conclure sur une note plus optimiste, je me réjouis d'entamer les auditions au mois de septembre. À mon sens, tout dispositif, quel qu'il soit doit toujours faire l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, d'une révision. Dans ce dossier-ci, l'objectif est le soutien à la création et l'accès des petits producteurs au *tax shelter*. Je vous l'accorde: nous nous rejoignons sur des objectifs comme ceux-là.

**M. le président.** – Reconnaissons, Monsieur le Député, que si la culture du «tout à l'État» a conduit à certaines formes de totalitarisme; à l'inverse, la culture du «tout au privé» peut conduire également à certaines formes de totalitarisme. Il est donc utile de privilégier une dialectique entre les deux.

**M. le président.** – La parole est à Monsieur Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Je me contenterai de constater que M. Reynders est décidément très fort puisqu'il parvient à être présent tout au long de ce débat et qu'il a réussi à signer un accord de coopération, le 19 mars 2020, alors qu'il n'était plus ministre. Je suis impatient de voir, au moment du vote, si M. Seghers aura été aussi fort et dans quelle mesure son plaidoyer aura convaincu les membres du PTB. J'ai quelques doutes à cet égard. Dans tous les cas, vous n'aurez pas ménagé vos efforts, Monsieur Segers.

Pour ma part, je considère que les questions soulevées par le PTB ne sont pas sans intérêt. Le financement de la culture est une question centrale. Certains seront sans doute en désaccord avec les réponses à y apporter. Toujours est-il que je me réjouis du débat et des prochaines auditions sur le *tax shelter*. Ces auditions seront l'occasion de s'interroger à nouveau sur la capacité contributive du secteur privé et sur le rôle respectif du

public et privé dans le financement du secteur culturel. À mon sens, il ne doit pas y avoir d'exclusive entre les deux approches, mais j'entends bien que les avis diffèrent. Le débat est intéressant et je me félicite à l'idée qu'il se poursuive en commission en septembre.

**M. le président.** – La parole est à M Segers.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Si on peut animer les débats avec du cœur et des échanges, c'est préférable. Ici, nous avons eu des échanges et je suis sensible aux arguments des uns et des autres. Il me semble évident qu'il faut construire une nouvelle forme de coopération. Cependant, tant que je siégerai dans ce Parlement, je plaiderai pour que tout le monde s'unisse et mette au moins un ballon pour les artistes et les techniciens! Dans ce Parlement, je pense que presque tout le monde, si pas tout le monde, a envie de participer à cet élan. Il faut donc aller au-delà des clivages.

Ici, nous parlons d'un accord de coopération entre les Flamands, les francophones, le niveau fédéral et la Communauté germanophone. Si nous n'arrivons pas à donner le signal pour que tout le monde s'engage, rien ne se fera.

Je peux comprendre que certains ne soient pas d'accord, mais quand il s'agit d'un accord de coopération, il faut tout mettre dans la balance. Je me trompe peut-être, mais tant que je ferai de la politique, je ne veux pas cesser de croire que je peux encore au moins essayer de faire changer les opinions et envoyer des signaux aux gens qui, aujourd'hui, crèvent de faim.

Le moindre euro qui sera accordé aux artistes et aux techniciens est une victoire pour ceux qui n'arrivent pas à remplir leur frigo!

**M. le président.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Ne confondons pas tout! Le débat sur le financement public de la culture, qui doit être décloisonné et avoir lieu entre l'État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions, n'a rien à voir avec notre adhésion à un accord de coopération qui fluidifie un système, le *tax shelter*, dont nous avons vu à quel point il peut être salutaire pour les opérateurs culturels.

Je constate que ces deux débats, rouverts par le PTB, sont complémentaires. Le président de DéFI, François De Smet, l'a largement démontré au niveau fédéral: nous préconisons un débat entre les trois entités sur la manière d'articuler les systèmes qui permettront de financer correctement et publiquement la culture et en même temps, maintenir et fluidifier des dispositifs qui donnent une bulle d'oxygène venant du secteur privé, notamment grâce à cet accord de coopération sur le *tax shelter*.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 9.2 Examen et vote de l'article unique

**M. le président.** – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

# 10 Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 82 (2019-2020) nos 1 et 2)

## 10.1 Discussion générale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Galant, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bertrand.

**Mme Alexia Bertrand (MR).** – Ce projet de décret de nature technique vise à modifier les dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. Nous avons déposé un amendement qui est une correction certes technique, mais très importante puisqu'elle vise à compléter la liste des titres requis. Il s'agit donc d'un texte de nature technique et non pas politique.

**M. le président.** – La parole est à Mme Kazadi.

**Mme Gladys Kazadi (cdH).** – Le groupe cdH soutiendra ce projet de décret qui a été approuvé par le précédent gouvernement et qui est le fruit d'une concertation étroite entre les hautes écoles. Je souhaiterais simplement insister, Madame la Ministre Glatigny, sur l'engagement que vous avez pris d'actualiser plus fréquemment le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. Il paraît en effet essentiel

d'y veiller, à plus forte raison lorsque de nouveaux cursus sont créés. Bien que le projet de décret clarifie utilement la situation des enseignants qui dispensent des cours ne figurant pas dans les annexes, de tels cas de figure doivent rester exceptionnels et temporaires, d'où la pertinence d'actualiser ces annexes. Le cdH soutiendra également l'amendement.

**M. le président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Je serai aussi extrêmement bref. Je voudrais simplement remercier le gouvernement pour ce travail d'actualisation du décret, qui était véritablement nécessaire et attendu par les acteurs de terrain.

Je voudrais également souligner l'importance d'une révision régulière de ce décret, comme la ministre s'y est engagée. En effet, le secteur évolue sans cesse et sera sans doute amené à évoluer encore davantage dans les prochaines années. Une révision du décret tous les trois ou quatre ans me paraît donc nécessaire.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 10.2 Examen et vote des articles

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté.

Mme Bertrand, MM. Courard et Disabato, Mmes Schepmans, Kapompole et Greoli et M. Demeuse ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 2 et libellé comme suit:

«À l'annexe 2 "Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master", la ligne:

"Sciences biomédicales

a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou

b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou

c. le diplôme de Médecin, ou

d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou

e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou

f. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou

g. le diplôme de Master: Ingénieur civil biomédical"

est remplacée par la ligne:

"Sciences biomédicales

- a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou
- b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou
- c. le diplôme de Médecin, ou
- d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou
- e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou
- f. le diplôme de Bachelier infirmier responsable de soins généraux complété par le Master en science de la santé publique, ou
- g. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou
- h. le diplôme de Master: Ingénieur civil biomédical”».

Les votes sur l’amendement n° 1 et sur l’article 2 sont réservés.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble du projet de décret.

## 11 Débat thématique: «Plan #Restart de la RTBF et diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 84 du règlement)

**M. le président.** – L’ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Plan #Restart de la RTBF et diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les temps de parole sont fixés comme suit: 7 minutes par groupe politique reconnu, 10 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 2 minutes par groupe politique reconnu. En application de l’article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH et d’Ecolo.

La parole est à M. Devin.

**M. Laurent Devin (PS).** – La culture est l’un des secteurs les plus impactés par la crise du Covid-19. Il doit faire face à la plus grande incertitude de perspectives de relance. La mobilisation doit être assurée à tous les étages. Nous en parlions, Madame Emmery. Les efforts doivent se combiner pour produire des effets de levier importants. Il est heureux que la RTBF assume son positionnement d’acteur majeur dans la relance et le soutien à la création. Nous pouvons nous réjouir de #Restart, son plan de relance et de soutien à la culture, à l’audiovisuel et à l’économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je note d’ailleurs que son administrateur général l’a qualifié de plan ambitieux sans précédent qui est le reflet de la

motivation exceptionnelle de ses équipes. Cette démarche s’inscrit non seulement dans l’exigence d’exemplarité du service public, mais aussi dans la nécessaire formalisation du lien solidaire tissé avec d’autres secteurs depuis le début de la crise.

Dans les faits, la RTBF s’engage, à l’aide de ses plateformes, à assurer la promotion des artistes belges francophones dans toutes leurs disciplines auprès du public. Son implication financière est de 13,4 millions d’euros. La RTBF entend également favoriser la création des auteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenir les structures de production indépendantes ou encore promouvoir la littérature et le patrimoine local belge. Elle souhaite aussi soutenir le pluralisme des médias en aidant les photographes, les journalistes indépendants, leurs collègues de la presse écrite et des télévisions locales ou communautaires dans leur programmation. La RTBF veut être en outre un moteur de la relance économique et développer son rôle de stimulateur d’écosystème d’innovation en culture et médias à travers notre territoire.

Madame la Ministre, le groupe PS souhaite saluer cette initiative. Ce plan de relance traduit une volonté de contribuer positivement au défi posé par la crise du Covid-19. Quel regard et quelle analyse posez-vous sur cette initiative dans le contexte de la crise? Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur #Restart?

La période sur laquelle court le plan couvre les années 2020 et 2021, ce qui donne dès à présent une perspective pour le moyen terme. Pour ces secteurs qui vont devoir surmonter une période qui s’annonce compliquée au-delà de 2020, pouvoir s’inscrire dans un horizon est essentiel. La RTBF n’a pas non plus été épargnée par les conséquences économiques de cette crise. Avez-vous une idée de son impact budgétaire sur ce plan? Pouvez-vous nous dire si les télévisions locales et communautaires ont été associées à la réflexion sur #Restart? Le cas échéant, de quelle manière seront-elles intégrées à l’une ou l’autre de ses initiatives?

Malgré la crise, encourager à l’innovation et à la création, en particulier en soutenant et en diffusant les jeunes artistes et les créateurs émergents, est un investissement pour le futur qu’il faut encourager. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les critères qui seront appliqués pour respecter cette intention dans le choix des artistes diffusés? Le groupe socialiste tient à saluer ce plan ambitieux.

**M. le président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Le vendredi 15 mai, le conseil d’administration de la RTBF a voté un plan de relance: le plan «#Restart». Le montant annoncé s’élève à 13,4 millions d’euros, dont 1,8 million pour de nouveaux projets étalés sur l’année 2020. Ces propositions, qui visent à promouvoir le tourisme local et la culture, sont une

bonne chose. Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs participent à la relance de ces secteurs. La RTBF propose ici quelque chose d'innovant et nous ne pouvons qu'applaudir cette initiative.

La diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est devenue vitale depuis la fermeture des lieux de représentation. C'est l'un de leurs uniques moyens de subsistance. Toutefois, ce plan suscite certaines questions. Il est prévu de diffuser sur les radios de la RTBF des événements pour promouvoir les artistes. Toutefois, comment être sûr que les artistes seront tous concernés et pas seulement les plus grosses productions? Nous devons aider le secteur de la culture dans son ensemble et dans toute sa diversité. Par exemple, comme le propose le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), il faudrait imposer des quotas. Le CSA suggère d'instaurer des sous-quotas de diffusion pour les jeunes créateurs, les créateurs peu connus, les œuvres récentes, etc. Les critères sont très précis et sont une bonne source d'inspiration.

Ce plan de 13,4 millions d'euros sera principalement financé par un emprunt dont la Fédération Wallonie-Bruxelles se portera garante. Environ 80 % de ce budget sera dévolu aux productions externalisées afin de relancer le large secteur de l'audiovisuel. Nous ne pouvons que comprendre la situation de ce secteur qui se retrouve dans l'impossibilité de produire du contenu et sans salles de cinéma. Soutenir ce secteur est donc crucial. Cependant, comme nous l'avons dit hier, si la RTBF n'a pas eu recours au chômage de force majeure pour ses équipes, une partie des pigistes, des indépendants et des intérimaires avec lesquels elle travaillait se sont retrouvés au chômage. La précarité de ces travailleurs s'est donc accrue. Tout en aidant le secteur audiovisuel indépendant, il faut donc préserver l'emploi de la RTBF. Il est important de garantir que l'un n'ira pas sans l'autre. Autrement, ce serait une manière dissimulée de libéraliser encore un peu plus la RTBF. L'ensemble des travailleurs de l'audiovisuel, qu'ils soient de la RTBF, des médias locaux ou des productions externes doivent bénéficier d'un plan de relance.

Comme je l'ai dit, la question de la précarité des contrats de travail de la RTBF a déjà fait l'objet de nombreux débats au sein de notre commission. Les syndicats avaient d'ailleurs présenté à la ministre de la Culture et au ministre du Budget un plan de 4 millions d'euros pour permettre aux travailleurs précaires de cette entreprise publique qu'est la RTBF d'accéder à la nomination.

C'est à peu près un tiers du plan «#Restart». Il visait notamment à prévenir des poursuites judiciaires les travailleurs lésés, en particulier par rapport à leur pension, et qui n'avaient pas eu le droit de passer un concours pour être nommés. C'est pourtant censé être la norme à la RTBF. Pour rappel, elle n'a plus organisé ce type de concours depuis 20 ans.

Contrairement à ce que certains pensent dans notre Assemblée, la nomination n'est pas un système moyenâgeux. Son objectif est garantir l'épanouissement du travailleur et l'empêcher d'avoir peur du lendemain, de se retrouver sans emploi ou avec un frigo vide. Le système moyenâgeux, c'est bien la libéralisation du marché du travail, le contrat à l'acte ou à la semaine pour les intérimaires de la RTBF.

Si cette crise a bien démontré quelque chose, c'est qu'il faut cesser de tout traiter comme une marchandise qui doit être rentable, de l'éducation au secteur de la santé en passant par les médias. L'État ne doit pas gérer comme une start-up, mais veiller au bien-être collectif. La vision défendue comme modèle d'avenir par les libéraux démontre là tout son danger.

La RTBF ne sauvera pas, seule, la culture et notre Fédération a un rôle important à jouer. Le secteur attend d'ailleurs un réel soutien des pouvoirs publics. Avec ce plan, la RTBF tentera de prendre sa part et notre rôle en tant que pouvoir public est de garantir un traitement juste pour l'ensemble des acteurs du secteur. À ce propos, nous pensons qu'un processus de concertation devrait exister pour la RTBF et les représentants des secteurs culturels afin d'éviter de favoriser les grands acteurs au détriment des plus petits.

Comment veiller à ce que le projet ou les artistes sélectionnés soient représentatifs du secteur de la culture? Envisagez-vous de recourir à des quotas? Dans les 8,1 millions d'euros d'investissements accordés aux nouveaux projets, quelle part reviendra concrètement aux jeunes créateurs et aux artistes peu connus? Quels efforts ont été demandés aux radios et télévisions privées pour participer à la relance économique du secteur culturel? Comment veiller à ce que le personnel de la RTBF ne soit pas lésé et précarisé par l'externalisation de ses projets? N'est-il pas temps de proposer un retour à la statutarisation du personnel de la RTBF afin d'éviter de futures poursuites et montrer l'exemple en tant qu'entreprise publique?

**M. le président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Enfin! Monsieur le Président, la RTBF marque son souhait de jouer son rôle d'acteur majeur dans le soutien de la création et de la relance à la suite de la crise du Covid-19. Elle est au rendez-vous, ne boudons pas notre plaisir! Elle va consacrer 13,4 millions d'euros à cette relance. Avec cette somme, la RTBF s'engage pour 2020 et 2021 à soutenir massivement le secteur de la culture, les artistes, les auteurs, les acteurs, les musiciens et tous les métiers du secteur. De cette enveloppe, 5,3 millions d'euros ont déjà été affectés à des programmes existants et 8,1 millions seront injectés dans de nouveaux projets.

Concrètement, il est intéressant de voir comment cet investissement se matérialisera à

l'antenne. La RTBF s'engage, sur toutes ses plateformes, à faire rayonner les artistes, quelle que soit leur discipline, vers les publics du groupe audiovisuel. À titre d'exemple, un engagement éditorial renforcé pour faire rayonner les artistes et les auteurs, des clips génériques en radio et à la télévision, le recours accru à tous les médias de la RTBF pour faire connaître les œuvres et les artistes, le lancement de campagne de promotion pour encourager les gens à retourner dans les musées – une excellente initiative –, sont autant de démarches que la chaîne publique compte entreprendre. La RTBF préconise également la mise en valeur du patrimoine belge, la création de *showcases* avec les artistes qui n'ont pas pu se produire dans les festivals, la réalisation de capsules qui encouragent la lecture, l'accueil en plateau de journalistes de la presse écrite pour soutenir le pluralisme des médias, etc. Enfin, la chaîne a également annoncé qu'elle investira dans le capital d'entreprises audiovisuelles belges francophones.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette prise de responsabilités de la RTBF en tant que média de service public. Toutefois, quelques questions se posent, Madame la Ministre. De quelle manière les projets artistiques seront-ils sélectionnés? La RTBF a-t-elle déjà prévu des critères? Pouvez-vous nous en dire davantage sur la manière dont la RTBF souhaite investir dans le capital d'entreprises audiovisuelles belges francophones? Pour ma part, je soutiens le fait que la RTBF devienne un levier permettant de créer un écosystème d'entreprises audiovisuelles. Cela s'est fait en Flandre, qui compte par ailleurs 10 000 emplois dans le secteur audiovisuel, justement grâce au travail que mène la VRT en collaboration avec des producteurs indépendants. À ce niveau, je suis tout à fait aux antipodes de la vision passéiste de la RTB des années 1970 soutenue par mon collègue du PTB.

Il en va d'un engagement pour 2020 et 2021. Ce plan sera-t-il pérennisé?

J'aimerais vous faire part d'un petit regret. La RTBF entend soutenir le pluralisme des médias et c'est une bonne chose. Toutefois, France 2 le fait depuis deux mois. Ainsi, depuis le début de la crise du Covid-19, un journaliste ou un rédacteur en chef de la presse écrite vient chaque soir parler des contenus de son média. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cela devrait être le cas sur les ondes radiophoniques de La Première, et ce, si j'ai bien compris, uniquement pour les mois de juillet et d'août. Selon moi, en accueillant au moins une fois par semaine, dans le cadre du journal télévisé, des confrères de la presse écrite, la RTBF s'en trouverait grandie. Comme nous le savons, ces derniers sont terriblement touchés par la crise.

**M. le président.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Le confinement a eu des conséquences en cascade pour le

secteur culturel. Au-delà des répercussions budgétaires importantes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour l'emploi au sein de ce secteur, ce sont des milliers d'événements artistiques qui ne pourront pas avoir lieu cette année, avec pour résultat une diffusion bien moindre des artistes chez nous. Cette diffusion du secteur culturel de la Fédération constitue l'un des objectifs affichés par le gouvernement dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), mais sera en souffrance tant que la situation ne sera pas normalisée. Or, c'est dans ce secteur que les reprises seront les plus tardives. Dès lors, si les citoyens ne peuvent aller à la culture, la culture devra venir à eux. Le plan *#Restart* prévoit entre autres un accroissement de la diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur toutes les radios.

Mes questions, Madame la Ministre, ne vous étonneront pas étant donné que j'ai évoqué les quotas de diffusion à plusieurs reprises. Observez-on, ces dernières semaines, une augmentation de la diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les différents médias et plateformes de la Fédération? Le plan *#Restart* a été annoncé très récemment, mais j'ai constaté une réactivité de la RTBF par rapport à ce nécessaire soutien et cette indispensable promotion des artistes. Disposez-vous de chiffres à ce sujet? J'ai noté pour ma part que le hit-parade, le «*Tip top*», de la RTBF est tout de même passé, d'après les chiffres que j'ai pu glaner, de quatre artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles présents dans le top 40 en novembre 2019 à douze cette semaine: c'est trois fois plus, une excellente nouvelle!

Au-delà des initiatives prises par la RTBF, considérez-vous qu'il serait souhaitable que les médias de notre Fédération diffusent davantage d'œuvres, de reportages, de spectacles et de concerts d'artistes de la Fédération, en particulier en cette période? Je pense aux télévisions locales, que mon collègue Olivier Maroy a citées, mais également aux radios indépendantes. De nombreuses initiatives naissent en effet dans les télévisions locales, mais également dans les radios. Dans l'affirmative, envisagez-vous de prendre une initiative afin de les y inciter?

**M. le président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Puisque je dispose de sept minutes de temps de parole, je vais essayer de structurer mon propos en sept réflexions. Tout d'abord, je constate que la Conférence des présidents a pris la décision d'organiser un débat thématique sur ce sujet. Je vous avoue que j'aurais préféré un débat en commission. Je regrette que sa présidente n'ait pas plaidé pour cette option, car elle nous aurait permis d'entendre les responsables de la RTBF et de leur poser directement nos questions. Il me semble qu'un véritable échange de vues aurait été utile.

Vous avez fait le choix d'organiser un débat thématique en séance plénière et nous ne sommes

pas tout à fait dupes. Dès lors qu'était prévu un débat sur la reprise des cours, qui intéresse au premier chef Mme Désir, et dès lors qu'était prévu un débat sur les examens dans l'enseignement supérieur, qui intéresse particulièrement Mme Glatigny, il était sans doute de bon ton de prévoir également un débat qui puisse intéresser Mme Linard...

**M. le président.** – Je voudrais préciser que tout cela a fait l'objet d'une longue discussion et d'un consensus de toutes les groupes présents.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Mais vous ne m'empêchez pas de mettre en garde la majorité. S'il devait y avoir une tentation d'instrumentaliser l'organisation de nos débats parlementaires à des fins d'équilibrage politique ou de promotion ministérielle, ce ne serait pas une bonne option. Cela ne grandirait pas notre institution.

**M. le président.** – Monsieur Dispa, sans vouloir vous interrompre constamment, j'ajoute que, même si nous avons fait un autre choix, nous n'aurions pas eu la garantie automatique d'entendre les représentants de la RTBF. Il ne s'agit donc pas du tout d'une quelconque volonté de dissimulation.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Je ne prétends pas qu'il y ait une volonté de dissimulation, je remarque simplement qu'une organisation différente aurait pu être envisagée. Un échange direct avec les responsables de la RTBF aurait été le bienvenu. Mais les choses sont ce qu'elles sont, et nous aurons droit à trois débats thématiques pour que chacune des composantes de la majorité puisse s'y retrouver.

Ma deuxième réflexion porte sur le nom de ce plan «*#Restart*». Ce mot m'écorche la langue et me fait mal aux oreilles. Autant pourrions-nous nous réjouir que la RTBF ambitionne de soutenir la culture, autant pourrions-nous lui rappeler que la langue française, à laquelle nous sommes tous attachés dans cette instance, est le ciment de notre culture. Peut-être cette appellation a-t-elle été choisie sur la proposition d'un communicant qui considérait qu'elle était branchée ou moderne. Je pense qu'il eût été judicieux de mettre en valeur notre langue à la faveur de cette appellation, plutôt que de recourir à un anglicisme qui aura l'effet contraire.

J'ai également été interpellé par le contenu du communiqué de presse de la RTBF relatif à ce plan. Il m'a interpellé par ce qu'il contient, mais aussi par ce qu'il ne contient pas. Il n'y est pas fait mention ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni de la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. C'est un peu comme si la RTBF avait voulu se positionner dans le débat en elle-même et pour elle-même, sans se soucier d'une concertation avec les autres intervenants. Je connais évidemment l'indépendance de la RTBF, et je ne prétends pas qu'il y a une inféodation à l'égard de la ministre de tutelle. Cependant, dès lors que

nous sommes en train d'essayer d'élaborer un plan de sauvetage des secteurs de la culture, comme l'a expliqué plus tôt M. Segers, il me semble utile et nécessaire de fédérer toutes les énergies disponibles. Au-delà du caractère vexatoire de cette façon de faire qui laisse penser que la ministre est sur la touche et n'a pas un rôle important à jouer, une approche collective et cohérente serait plus intéressante qu'une multiplication des plans, qu'ils soient issus de la RTBF ou du département de la culture. Je retrouve beaucoup d'autosuffisance dans ce communiqué.

Maintenant, je vais parler de ce qui est présent dans ce communiqué de presse. Il faut le dire, la RTBF s'y présente comme actrice et promotrice de la relance culturelle, de la création et d'innovations tout comme l'actrice et la fédératrice du mieux vivre ensemble dans un monde d'après, enfin comme le moteur de la relance économique avec un plan de financement pour le secteur des industries audiovisuelles et culturelles et les acteurs de l'économie locale. Je reconnais que lorsqu'on rédige un communiqué, il s'agit souvent, d'une manière ou d'une autre, de se mettre en valeur. Mais, en l'occurrence, j'y vois une espèce d'inversion des priorités. La RTBF doit se mettre au service de la relance de la culture, de l'audiovisuel. Nous avons le sentiment inverse en lisant un tel communiqué, en ne se départant pas de l'impression que la culture et l'audiovisuel sont utilisés pour assurer la promotion de la RTBF. Je veux croire que ce n'est pas l'objectif, mais, à sa lecture, c'est la perception qui prédomine.

Le plan lui-même contient beaucoup de bonnes choses. J'aurais été heureux d'en débattre avec les responsables de notre opérateur public. Quelques inconnues y figurent également comme des appels à projets évoqués dont nous ne connaissons pas bien les modalités et les critères, quelques incongruités s'y trouvent aussi. Ainsi, par exemple, pouvons-nous vraiment soutenir que «*Le beau vélo de RAVeL*» va contribuer à ce fameux plan de relance, notamment en promotionnant le tourisme de nos belles contrées? Manifestement, la RTBF ratisse large, même si cette émission est une excellente initiative pour le sport, la santé et le tourisme. Objectivement, il n'en va pas d'un élément nouveau et innovant donnant de la consistance à ce plan. Dans *#Restart* figurent aussi quelques concessions à la culture de l'instantanéité puisque beaucoup de petites capsules, comme «*La Minute Culture*», y sont mentionnées. Le «*Shooting philo*» y est même présent. De gros efforts sont consentis pour la culture certes, mais n'exagérons pas, la philosophie prendra la forme d'un petit *shooting* plus facile à faire passer. Sans doute ce plan promet-il à boire et à manger.

Les chiffres annoncés me paraissent gonflés à plus d'un titre. La RTBF annonce consacrer 4,8 % de ses revenus publics annuels ordinaires à

*#Restart*. Tout d'abord, ce plan repose sur une enveloppe de treize millions d'euros, mais elle recycle des crédits et des actions qui préexistaient. En réalité, les moyens nouveaux et efforts supplémentaires plafonnent à seulement huit millions d'euros. Et encore, si nous nous attardons sur cette enveloppe, nous sommes alors plutôt à 2,9 % qu'à 4,8 % et ces huit millions sont en outre étalés sur deux années, cinq en 2020 et trois en 2021, et il faudrait donc rapporter ce montant non pas à une année de recettes publiques ordinaires annuelles, mais à deux. Auquel cas, nous sommes davantage en présence d'un montant de l'ordre de 1 à 2 % chaque année, certes bon à prendre. Tout euro investi est en effet le bienvenu, mais ce chiffrage-ci donne une mesure plus exacte de l'effort qui est réellement réalisé.

Enfin, pour le groupe cdH, ce qui est présenté ici comme un effort un peu exceptionnel, et que M. Maroy a d'ailleurs salué par un «enfin», devrait être la mission permanente de la RTBF. Nous avons un peu l'impression que notre opérateur public se conçoit comme étant de divertissement et qu'il redécouvre l'importance de la culture et la nécessité d'y investir. De par son statut et son contrat-programme, la RTBF est essentiellement une entreprise culturelle. Ainsi, ce qui est présenté ici comme exceptionnel devrait être le quotidien de ses équipes et devenir la règle.

**M. le président.** – La parole est à Mme De Re.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Ces dernières semaines, plusieurs pas ont été franchis pour venir en soutien au monde culturel fortement fragilisé par la crise. Notre rôle, en tant que politiques, est d'impulser des dynamiques et d'assurer que chaque effort qui est fait soit soutenu.

Nous devons envisager l'avenir sous le spectre du renforcement des grandes alliances. Si la solidarité a adouci la crise à certains moments, cela vaut également pour l'après-crise et pour tous les secteurs, y compris le secteur des médias et le secteur culturel.

Pour répondre à l'urgence et dans la construction du redéploiement, de multiples leviers doivent être activés à différents niveaux de pouvoir et en divers lieux de soutien. Les médias publics constituent à cet égard une des pièces charnières.

Pourtant, alors que nous n'avons jamais eu autant besoin des médias et que leur consultation est globalement en hausse, ces derniers sont en crise. La faute, notamment, aux géants d'internet et à la mondialisation de l'offre médiatique et culturelle. Aujourd'hui, notre volonté de longue date de faire contribuer les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) commence à faire son chemin. L'objectif est clair: redistribuer prioritairement ces moyens vers la création et l'action culturelle. L'axe culture-média doit se renforcer avec créativité et intelligence.

Je voudrais pouvoir raconter à mes parents que notre combat politique consiste à œuvrer à cette transition. Je veux aussi pouvoir expliquer aux générations de demain comment nous avons défendu la culture et les lieux d'expression avec une volonté de respect de la diversité et en combattant pour assurer une plus grande parole des femmes et des expressions culturelles des minorités souvent oubliées.

Défendre la présence des artistes et de la culture sur nos médias est un devoir! Encourager les médias qui concrétisent cette alliance culture-média est aussi un devoir! Garantir la plus grande diversité possible est un devoir! Donner une place aux acteurs et actrices de la culture dans les décisions politiques est un devoir également!

Chaque pas pour cette construction constitue une victoire pour une société plus apaisée, plus juste, plus positive, bref un monde plus chouette!

Le vendredi 15 mai dernier, la RTBF annonçait le lancement d'un plan «*#Restart*», ce qui signifie redémarrage. Ce plan vise à participer à la relance et au soutien du secteur de la culture, de l'audiovisuel et de l'économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La RTBF a choisi de puiser dans ses réserves pour soutenir le secteur et projeter de la culture sur nos écrans: programmes, capsules vidéo, diffusions d'offres, promotion d'activités culturelles, etc. Le but est de mettre en lumière des artistes en cette période difficile. Je rappelle que pas moins de 13,4 millions d'euros sont prévus pour la concrétisation de ce plan.

Pour le groupe Écolo, il s'agit d'une avancée positive à encourager. Il s'agit de l'un de ces pas que j'évoquais en introduction, d'une ouverture et de forces complémentaires que nous espérons voir articulées au mieux avec le monde de la création et de la culture au sens le plus large. Bien sûr, ces mesures doivent s'articuler avec une juste rétribution des missions accomplies. Nous devons rester vigilants à ce que, dans toute la chaîne de production jusqu'à la diffusion, l'emploi soit protégé et que chaque intervenant soit correctement considéré artistiquement, financièrement et socialement.

À l'instar de la volonté de relocaliser l'économie dans le plan de cette sortie de crise, il s'agira plus que jamais de relocaliser notre culture et de renforcer nos talents. La crise que nous vivons montre la nécessité de promouvoir une production locale. La RTBF est un service public. Par conséquent, proposer une aide inédite à la culture est un choix qui s'inscrit dans ses missions et qu'il convient de souligner. Faut-il rappeler, en passant, que l'*Economic Risk Management Group* (ERMG) a identifié le monde culturel comme le secteur le plus touché par la crise avec un taux de perte estimé à 92 %?

S'offre alors une opportunité plus large. La solidarité dont fait preuve la RTBF envers le sec-

teur culturel, à l'heure pourtant de la mondialisation, nous pousse à penser et questionner la place primordiale de la culture dans notre société. Nous devons faire en sorte que ce geste résulte de co-constructions et d'une nouvelle alliance entre la culture et les médias. De manière plus large, en tant qu'écologiste, je pense que la reprise des activités sociales, culturelles, environnementales et économiques doit s'inscrire dans un système plus juste, plus écologique, plus inclusif, plus local et plus durable.

La transition que je prône rendra notre société plus résiliente et profitera également à ses travailleurs. Chacun y trouvera sa place et le résultat sera le meilleur remède à la malnutrition culturelle. Si les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans le soutien à la culture, il faut retrousser nos manches pour établir plus de ponts entre les différents secteurs: les médias, la culture, l'enseignement, le social, etc.

Dès lors, voici quelques questions, Madame la Ministre: quels ont été les contacts pris avec la RTBF concernant le plan «#Restart»? Quelle est votre réflexion à son sujet? Concrètement, qu'est-ce que les artistes et créateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent attendre de ce plan? Y a-t-il une opportunité selon vous d'intégrer ce plan dans une vision plus large en collaboration, par exemple, avec les télévisions locales dont on parle souvent dans ce Parlement? Est-ce que cette ouverture de la RTBF appelle d'autres efforts similaires envers le monde culturel au sens large? Pensez-vous proposer une réflexion sur la RTBF au futur Conseil supérieur de la culture (CSC)?

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard, ministre.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis le début de la crise sanitaire, la question de la diffusion du travail des artistes se pose avec acuité. Ainsi, plusieurs médias ont pris différentes initiatives pour accroître la présence des artistes et de leurs œuvres sur les ondes, à l'écran ou en ligne. Par exemple, RTL-TVI a diffusé en radio un nombre plus important d'artistes musicaux indépendants. De même, les radios indépendantes ont pris l'initiative de faire la part belle à certains artistes francophones de Belgique. Quant à la RTBF, selon les données qui m'ont été transmises et que je vous ai déjà communiquées en réunion de commission, elle dépasse actuellement de loin les quotas de diffusion qui lui sont imposés par son contrat de gestion.

Il reste toutefois des difficultés à surmonter. Le plan «#Restart», élaboré par les équipes de la RTBF, vise à faire de ce média public l'un des acteurs et des promoteurs de la reprise culturelle et créative. Cette ambition doit se concrétiser de différentes manières, réparties en plusieurs phases entre cet été et la fin de l'année 2021, et ce, même

si des initiatives en ce sens ont déjà été prises durant cette crise. Comme je le disais, il existe plusieurs façons concrètes de soutenir le secteur culturel, principalement dans trois domaines: l'engagement éditorial, le soutien à la diffusion et le soutien à la production.

L'engagement éditorial consiste à diffuser des artistes – en particulier féminines – de toutes disciplines et de tous genres, vers les différents publics de la RTBF. Les émissions que nous connaissons déjà, comme «*Le Mug*» ou «*Tout le Baz'Art*», feront prochainement la part belle aux autrices et auteurs, réalisateurs et réalisatrices, ainsi qu'à d'autres artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres séquences, comme «*La Minute Culture*» ou des capsules, seront créées. La partie du site de la RTBF dédiée à la culture sera également régulièrement alimentée en informations et se fera le relais d'initiatives existantes. Une journée de réflexion et de débat sur le redéploiement de la culture est également envisagée.

Les radios de la RTBF participeront à la diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse de musiciens ou musiciennes classiques sur Musiq3, de DJ ou musiciens électro sur Pure, voire d'un mélange de films, de concerts, de documentaires et de débats lors d'un festival organisé par La Première en 2021.

La RTBF compte renforcer son rôle de productrice ou coproductrice d'œuvres audiovisuelles. D'une part, elle lancera des appels à projets supplémentaires, dont certains en collaboration avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), pour développer des séries, des podcasts et de nouveaux formats. Dans ce cadre, elle fera notamment appel à de jeunes sociétés de production et investira si nécessaire dans des sociétés audiovisuelles belges francophones, ou encore, accélérera la commande de nouvelles émissions ou collections. D'autre part, elle continuera d'innover dans la promotion des films, courts et longs métrages, séries et *web-séries* belges en télévision et sur Auvio. Outre la diffusion, elle apportera donc aussi un soutien à la production et par conséquent à toute la chaîne de création, des artistes aux techniciens œuvrant pour la production de courts ou longs métrages, de séries ou de toute autre production audiovisuelle.

Ces initiatives sont essentielles, car elles participent à l'émergence et à la promotion de nouveaux talents en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est une mission essentielle du plan de la RTBF. Je le salue ici, car il me paraît fondamental que la Fédération Wallonie-Bruxelles encourage les jeunes talents, hommes et femmes. La RTBF nous assure qu'elle veillera à ne pas miser que sur les artistes reconnus et je m'en réjouis.

Le renforcement de la production de contenus va évidemment de pair avec l'enjeu de la diffusion et ces nouvelles productions devront

trouver leur place sur les différents canaux, linéaires et non linéaires de la RTBF. Il me semble essentiel de ne pas cantonner ces contenus à des plages horaires aux audiences confidentielles. Ce ne sera pas le cas. Faciliter l'accès de tout un chacun à la culture est un des fondements de la Déclaration de politique communautaire (DPC) du gouvernement et passe par la diffusion des œuvres à des heures de grande écoute sur les chaînes principales.

Le plan *#Restart* mobilise également beaucoup la plateforme Auvio pour la diffusion et la rediffusion des œuvres produites. Ce soutien accru de la RTBF au secteur culturel sera sans doute l'opportunité pour Auvio de grandir encore et de devenir progressivement une alternative belge francophone sérieuse à ce que nous proposent aujourd'hui les Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix (GAFAN). Cela fait sens d'unir les opérateurs belges francophones autour d'une réponse commune. J'y travaille activement.

Le plan *#Restart* témoigne par ailleurs de la volonté de la RTBF d'investir dans son information et de soutenir le pluralisme des médias. Elle projette d'analyser l'impact de la crise sur l'économie belge et de parler de ceux qui se sont réinventés durant cette période, de passer les questions de santé à la loupe avec des experts ou de mettre en lumière des initiatives solidaires nées durant la crise. Tout ceci s'inscrit dans les traces d'un journalisme constructif qui, outre les constats, s'intéresse également aux pistes de solution au lieu de simplement relever des initiatives positives.

Je salue également les projets qui mettent en lumière le travail des journalistes de la presse écrite et des photographes de même que les informations traitées par les télévisions locales. Ceci fait aussi partie du plan de la RTBF. C'est un soutien bienvenu de la part du service public à un autre secteur affecté par la crise.

Les moyens nécessaires pour mener à bien ces projets sont estimés à 13,7 millions d'euros, dont 8 millions qui constituent un effort supplémentaire. Il ne s'agit pas de moyens nouveaux injectés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne s'agit pas non plus d'emprunts, mais d'une combinaison de réaffectations de dépenses non réalisées, d'économies déjà prévues avant la crise et d'utilisation des réserves pour risques macro-économiques.

Je voudrais terminer en rappelant que le plan *#Restart* doit se lire en articulation avec les autres mesures spécifiques ou globales destinées à aider les différents secteurs de la culture touchés par la crise sanitaire du Covid-19. À la suite d'une discussion avec l'administrateur général de la RTBF, nous avons d'ailleurs évoqué l'idée que ce plan n'était pas exclusif et que, dans le futur, d'autres initiatives pourraient être mises à l'étude, qu'elles viennent de la RTBF ou d'ailleurs. C'est positif et

les suggestions sont évidemment les bienvenues. La pérennisation de ce genre de mesures doit être envisagée dans le cadre de nos travaux futurs et alimenter les réflexions au sein même de la RTBF. On sait que le contrat de gestion est l'outil essentiel pour améliorer encore la présence de la culture dans notre média public.

Le plan *#Restart* est l'une des pièces indispensables du puzzle qui constitue lui-même l'un des soutiens multiples que nous devons aujourd'hui apporter au secteur culturel dans un esprit de solidarité. Je me réjouis que notre média public se soit emparé de cette question. Nous travaillons au niveau du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi avec ses différents acteurs et opérateurs, à une action cohérente, efficace et en phase avec les attentes des secteurs et du public.

Monsieur Dispa, dans un monde imaginaire où l'intérêt des personnalités politiques passerait avant celui des secteurs, j'aurais peut-être trouvé cette mesure vexatoire. Nous ne sommes heureusement pas dans ce cas de figure. Je me réjouis pleinement de ce plan *#Restart* lancé en interne par la RTBF, car il apporte clairement un soutien indispensable au monde de la culture.

**M. le président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Laurent Devin (PS).** – Madame la Ministre, nous sommes sur une longueur d'onde. J'insiste sur l'importance d'intégrer l'ensemble des initiatives – y compris celle-ci – dans un ensemble cohérent et de les articuler de manière optimale avec les aides et dynamiques impulsées par tous, de façon à produire le plus fort de leurs effets. Les membres de mon groupe et moi-même ne manquerons pas d'y être attentifs.

Je prends bonne note du procès d'intention qui nous est fait aujourd'hui. Tous ceux qui ont assisté à la Conférence des présidents savent comment s'est opéré le choix de procéder à trois débats thématiques. Je prends acte de l'attitude de certains. Enfin, je ne pense pas que la RTBF publie souvent des communiqués pour faire son autocritique. Peu de gens, d'ailleurs, le font! Je connais même une personne qui a publié un communiqué de presse disant que, en ne prenant pas de responsabilité gouvernementale et en menant une réflexion en interne au sein de sa formation politique, il fera beau demain.

**M. le président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Le PTB soutient le plan de la RTBF, car l'initiative est cruciale dans la période actuelle. Néanmoins, certaines questions restent sans réponse. Nous en parlerons en commission; vous l'avez promis, Madame la Ministre. La RTBF promet de ne pas miser uniquement sur des artistes connus. Or, les bonnes intentions ne sont pas suffisantes. Je partage l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui

recommande de fixer des quotas précis. Le message en serait plus clair et efficace. Par ailleurs, je regrette que vous ne donniez aucun éclaircissement sur la situation des travailleurs précaires du secteur de l'audiovisuel.

Monsieur Maroy, je suis ravi que mon idéologie soit aux antipodes de la vôtre. Lorsque vous vantez les mérites de la VRT et saluez sa libéralisation, rappelez-vous du plan de licenciement qui a coûté leur emploi à 300 membres de son personnel voici trois mois.

**M. le président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je ne souhaite pas répondre au PTB! Mon groupe politique soutient et salue ce plan. La RTBF assume ses responsabilités, et c'était très important qu'elle le fasse! Monsieur Dispa, le «*Beau Vélo de RAVeL*» est une émission qui peut faire énormément de bien pour l'attractivité touristique! À un moment où 27 % des Belges disent qu'ils passeront leurs vacances d'été en Wallonie... Que la RTBF, RTL-TVI et les télévisions locales investissent dans ce type d'émissions! Il y a une carte à jouer pour soutenir notre économie locale. Ce n'est pas du tout futile!

Madame la Ministre, votre réponse était préparée à l'avance et nous n'avons donc pas obtenu de réponses à certaines de nos questions. Ne vous plaignez pas si nous devons revenir sur ce sujet! Je suis un peu frustré sur vos propos relatifs à la pérennisation qui, pour vous paraphraser, doit trouver sa place dans la réflexion. Il me semble que l'on peut parler de langue de bois. Je souhaite bien entendu qu'il y ait pérennisation. La RTBF doit s'inscrire davantage dans cette démarche et j'espère sincèrement que le public sera au rendez-vous!

Je prends bonne note de vos propos: cette programmation ne doit pas être proposée seulement dans les créneaux horaires «discrets», sur La Trois à 22h40, mais aussi sur La Une, qui doit proposer autre chose que «*The Voice*», à des heures de grande écoute. J'aurais voulu creuser avec vous l'excellente idée d'investir dans les sociétés de production. Que la RTBF ne soit pas seulement un organisme de diffusion, mais qu'elle s'allie avec des producteurs. Cela permettrait de créer de très nombreux emplois, même s'il ne s'agit pas des emplois statutaires dont rêve M. Dupont!

**M. le président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Monsieur Maroy, je n'ai jamais dit que le groupe de travail était futile! Au contraire, j'ai dit qu'il était plein d'atouts, notamment en faveur de la santé, de la promotion du tourisme, etc. Il n'est simplement pas tout à fait innovant. Il illustre le fait que le plan recycle une série d'actions ou de crédits préexistants. Il est par ailleurs intéressant à d'autres points de vue, mais il ne faudrait pas non plus en

faire la huitième merveille du monde...

Madame la Ministre, vous vous faites souvent le chantre de la co-construction. En l'occurrence, vous reconnaissez vous-même que le plan *#Restart* a été construit en interne de la RTBF. Vous vous faites ensuite la commentatrice du plan en soulignant les aspects qui vous agréent. Mais, en l'occurrence, je constate l'absence de co-construction avec les acteurs externes de la RTBF, en premier lieu avec vous-même, ensuite avec les autres acteurs majeurs de la culture en Communauté française! C'est cela que je regrette! Selon vous, ce plan est une pièce de puzzle. Toute pièce est en effet bienvenue, mais tous les efforts réalisés çà et là par le gouvernement, la RTBF et d'autres acteurs auraient eu un impact plus important s'ils avaient fait l'objet d'une concertation et s'ils avaient été coordonnés. Les 8,4 millions que le gouvernement dégage en faveur du secteur de la culture sont positifs, tout comme le montant que la RTBF dégage aussi. Mais l'effet de levier aurait pu être beaucoup plus important en ayant une approche plus globale; c'était le sens de mes propos. Quant à la pérennité, ce plan peut en effet inspirer à l'avenir la RTBF dans l'exercice de ses missions: la priorité donnée à la culture et à la création doit être une préoccupation constante de la RTBF.

**M. le président.** – La parole est à Mme De Re.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Ce qui nous fournit des opportunités d'action, ce n'est pas tant la crise, mais c'est plutôt une forme de solidarité qui émerge dans tous les secteurs. Il y a une réelle opportunité, aussi à la RTBF, de renforcer la diversité dans les programmes, par exemple entre les hommes et les femmes, les petits et les grands acteurs, une diversité géographique, entre autres. J'ai pris bonne note de votre intention générale de faire émerger des talents. Il y en a beaucoup en Belgique et il est erroné de dire que dans notre pays, la culture n'est pas drôle et s'oppose au divertissement. Il existe en effet un grand nombre de nombreuses créations culturelles belges très drôles – et je ne parle pas ici de M. Segers (*Rires*).

Tout cela nous montre que c'est aussi une affaire de choix: il s'agit en effet de budgets préexistants qui ont été réalloués dans une direction positive. J'espère que cela nous inspirera pour la suite des décisions que nous devons prendre pour leur mise en œuvre.

## 12 Débat thématique: «Reprise des cours dans les écoles» (Article 84 du règlement)

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Reprise des cours dans les écoles».

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les temps de parole sont fixés comme suit: 7 minutes par groupe politique reconnu, 10 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 2 minutes par groupe politique reconnu. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH et d'Ecolo.

La parole est à Mme Chabbert.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Lundi dernier, les écoles ont ouvert à nouveau. Enfin! Autant l'annonce de leur fermeture par le Conseil national de sécurité (CNS) nous a semblé inévitable, autant nous avons pu souffler à l'annonce de leur réouverture, même partielle et sous toutes les conditions que nous connaissons. Pour le groupe PS, ce retour progressif à l'école est fondamental pour le bien-être des enfants. Après deux mois de confinement, le besoin de changer d'environnement, de retrouver ses enseignants, mais surtout de revoir ses amis est très fort chez les enfants. Ceux et celles qui ont des enfants parmi nous s'en rendent compte. Cela est d'autant plus vrai pour les familles démunies qui vivent dans de petits logements et comptent beaucoup sur l'école. Les mesures imposées par le confinement ont mis le doigt une nouvelle fois sur les inégalités sociales. Nous voyons qu'elles peuvent être la source de problèmes psychologiques importants pour les enfants, mais également pour leurs parents.

La carte blanche signée par plus de sept cents pédiatres, rejoints dans la foulée par seize mille médecins, souligne d'ailleurs la nécessité de ce retour progressif. Aujourd'hui, il ressort que les enfants courent plus de risques à rester isolés qu'à retourner à l'école. La situation a changé depuis le 12 mars et nous devons prendre ces évolutions en compte. Avec le lourd poids des contraintes sanitaires, le nombre d'enfants pouvant reprendre le chemin de l'école est limité. La priorité du gouvernement s'est portée sur les élèves des années certifiantes et orientantes, c'est-à-dire les dernières années de cycle.

Madame la Ministre, vous avez également pris la décision, tout aussi importante, d'ouvrir cette deuxième rentrée aux élèves en difficulté. Nous l'avons constaté avec l'appel des pédiatres et autres médecins, tous les enfants ont besoin de reprendre contact avec l'école même si, grâce aux outils numériques et au dynamisme de beaucoup d'enseignants, les liens ont été maintenus. Une partie des enfants n'a pas pu être suivie par l'école. Il est du devoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles de tout faire pour renouer avec ces jeunes. La question que nous nous posons dans la foulée est de se savoir si ces enfants en difficulté sont effectivement rentrés à l'école.

Il est sûr que nous avons intérêt à ce qu'un maximum d'élèves revienne. Leur flot amènera

plus facilement les récalcitrants. J'ai lu avec bonheur que c'est également votre intention, notamment pour les années maternelles, ainsi que la vôtre, Monsieur le Ministre-Président, qui l'avez affirmée avec assertivité dans les médias. Nous nous en réjouissons. Reste maintenant à assouplir les règles sanitaires. Mais, cette décision n'est pas dans vos mains, nous le savons très bien. Comme vous, je voudrais dire toute notre ambition pour notre enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'aimerais aussi exprimer notre agacement à la suite de propos venus de Flandre qui créent la confusion pour nos familles et sont inutiles dans une période où nous avons tous intérêt à rester unis et à ne pas ramener la couverture à soi.

Madame la Ministre, pour être plus positive, le groupe socialiste tient à saluer le temps que vous avez pris pour écrire votre message. Nous apprécions son fond. Prudent et conciliant, il entend et prend en compte les inquiétudes des parents et des enseignants tout en mettant l'accent sur l'importance de la rentrée. Le texte et les consignes sanitaires, écrites en étroite concertation avec les différents acteurs, ont permis une rentrée qui s'est quand même globalement très bien passée.

Pourriez-vous dresser un tableau global de cette rentrée du 18 mai? Quels sont les retours du terrain? Combien d'écoles ont-elles ouvert leurs portes? Combien d'élèves ont-ils été accueillis? Combien d'enfants sont-ils présents en garderie? Quelles étaient les raisons principales des établissements qui ont décidé de ne pas ouvrir? Ces écoles sont peu nombreuses, mais il serait quand même intéressant d'avoir ce retour. Ont-elles bénéficié d'un accompagnement spécifique pour les inciter à une réouverture? Des établissements scolaires ont-ils décidé de postposer la date à laquelle ils ouvriront? Dans l'affirmative, pour quelles raisons l'ont-ils fait? Disposez-vous déjà des premiers chiffres sur le nombre d'élèves de la deuxième vague qui a eu lieu ce lundi? Des problèmes spécifiques vous sont-ils parvenus sur cette deuxième rentrée?

Maintenant que les deux premières phases sont enclenchées, il s'agit désormais de penser à la suite. Contrairement à des effets d'annonce lancés par certaines personnalités politiques, j'en parlais, après une évaluation de ces deux rentrées, il faudra penser au retour des autres enfants. Le PS vous soutient sur la nécessité de porter le débat auprès du CNS, sur un retour éventuel à l'école pour les niveaux maternels. Nous ne pouvons pas rester sourds aux inquiétudes des pédiatres concernant la santé des jeunes enfants. Dans le même temps, le risque sanitaire est actuellement évalué par les épidémiologistes comme quasi nul pour les petits. À ce sujet, disposez-vous d'informations sur une éventuelle reprise progressive des cours pour les élèves des autres niveaux scolaires, de maternelle, de primaire, voire de secondaire, même si nous savons que c'est plus compliqué

pour ce dernier niveau ? Des comités de concertation existent et des décisions seront prises dans les prochains jours. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Par ailleurs, des groupes de travail ont-ils déjà été mis en place en vue de la prochaine rentrée scolaire ? Serait-il encore envisageable que nous tirions de cette crise des éléments positifs pour cette rentrée ? Pour conclure, je souhaiterais rappeler que l'objectif prioritaire de la réouverture des écoles est bien de ne pas renforcer les inégalités scolaires. Or il nous est relayé par les acteurs de terrain que ces inégalités se creusent et que les contacts avec certains élèves sont difficiles, voire impossibles à maintenir, dans ce contexte. Pour le parti socialiste, la lutte contre le décrochage reste primordiale. La corrélation entre le décrochage des élèves et le niveau socioéconomique de leurs parents est connue. Connaissez-vous le profil socioéconomique des élèves ayant repris l'école ? Des suivis particuliers ont-ils été prévus pour les élèves en difficulté ? Enfin, avez-vous des exemples de bonnes pratiques instaurées par certaines écoles qui pourraient être généralisées ?

**M. le président.** – La parole est à Mme Groppi.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Les écoles ont rouvert en deux étapes : la semaine dernière et cette semaine. Certaines ont ouvert comme prévu, d'autres ont fait le choix prudent d'adapter les modalités à la réalité du terrain.

Je voudrais aujourd'hui évoquer les leçons à en tirer pour la suite, dans les prochains jours, les prochaines semaines et aussi à plus long terme. Tout d'abord, sur les conditions sanitaires dans le pays et au niveau local, les experts estiment que la meilleure façon de stopper la propagation du virus est de tester au moindre symptôme, confiner la personne malade et enclencher directement une procédure de suivi des contacts, pour retrouver toutes les personnes avec lesquelles le malade a eu des contacts, les tester et, si besoin, les isoler également. À l'école comme dans les autres lieux de travail, nous devons continuer à exiger l'instauration de ce dispositif.

Au PTB, nous estimons qu'il est très important de permettre à tous les enfants de reprendre le chemin de l'école, en particulier aux enfants des milieux populaires. En effet, les inégalités sociales déjà très présentes dans notre pays s'aggravent encore en temps de confinement. Nous sommes persuadés que les directeurs et directrices et l'ensemble des membres du personnel des écoles ont tout mis en œuvre pour organiser la rentrée au mieux et que cela a parfois été un véritable casse-tête. Depuis lundi, quelques experts parlent d'assouplir les mesures, de faire revenir plus de jeunes.

Dans cette optique, il nous paraît indispensable d'organiser les choses dans le respect de la concertation sociale, en impliquant les équipes, les

syndicats et les experts. Certaines données sont connues depuis longtemps et ne sont plus discutées. Les inégalités sociales et scolaires sont évidentes et liées. Différentes enquêtes indiquent une aggravation de ces inégalités avec la crise que nous connaissons. Les causes en sont nombreuses. Les familles populaires vivent dans des espaces réduits qui ne permettent pas aux enfants de disposer d'un endroit calme pour travailler. L'informatique leur est moins accessible. Ils ne disposent pas des outils nécessaires ni toujours de la formation adéquate. Parfois, ils n'ont tout simplement pas accès à internet. Ces données propres aux familles populaires entraînent un décrochage plus important encore avec le confinement, notamment à cause de l'absence de la relation avec les enseignants, du fait de devoir travailler à distance pour les raisons matérielles évoquées, mais aussi pour les difficultés liées à la motivation, à la solitude, au manque de cadre et de contact avec d'autres élèves.

Depuis lundi dernier, entre 55 % et 60 % des élèves de sixième primaire et 80 % des élèves de dernière année de l'enseignement secondaire sont retournés à l'école. Ces moyennes cachent en réalité de grandes différences entre les établissements. À Molenbeek-Saint-Jean, par exemple, seulement 31 % des élèves de sixième primaire sont retournés à l'école.

Deux autres groupes d'élèves m'inquiètent. Tout d'abord, les élèves en difficulté. Madame la Ministre, d'après votre circulaire, ils pourront être invités à se rendre à l'école pour renouer le contact avec leurs enseignants. Disposez-vous d'informations sur le nombre d'élèves invités à revenir à l'école parce que considérés comme en difficulté ? Combien ont été invités à revenir et combien sont effectivement revenus ? Quelles démarches ont été mises en place par les écoles pour les contacter ?

L'autre groupe qui m'inquiète est celui des élèves « sortis des radars ». Disposez-vous de chiffres concernant le nombre de ces élèves n'ayant eu aucun contact avec l'école durant le confinement ?

Concernant ces trois groupes de jeunes, à savoir les élèves prioritaires qui ne sont pas retournés à l'école alors qu'ils auraient dû, les élèves en difficulté et les élèves « sortis des radars », nous pensons que chaque école devrait avoir un plan pour les contacter et qu'une injonction claire devrait être faite aux écoles pour qu'elles effectuent les démarches nécessaires.

Les difficultés organisationnelles des écoles génèrent des situations intolérables, comme cette enfant qui n'a pas accès à sa classe un jour par semaine parce qu'elle fréquente la garderie. Si les écoles rencontrent des problèmes organisationnels ou de capacité, tout doit être mis en œuvre pour accueillir prioritairement, dans le respect des mesures sanitaires bien sûr, les élèves en difficulté.

Il faudra aussi travailler en collaboration avec le secteur associatif, dont une bonne partie des acteurs ont dû stopper leurs activités. Vous avez évoqué à ce propos des concertations en cours avec les ministres compétents. Comment évoluent ces discussions? Quel est le calendrier pour parvenir à des solutions concrètes?

Il faudra ensuite définir un plan pour le retour en classe. Il ne suffira pas de dire «faites de votre mieux» lors de la rentrée. Il faudra permettre l'organisation de remédiations immédiates et ambitieuses, en partenariat avec les éducateurs et les acteurs extrascolaires, qui, en dehors des enseignants, sont ceux qui connaissent le mieux les jeunes. Les élèves qui en ont le plus besoin devront recevoir l'aide la plus individualisée possible. Durant l'été, avec l'aide du secteur associatif, un soutien scolaire devra être proposé gratuitement, en parallèle évidemment à des activités sportives, culturelles et d'expression créative. Il faudra aussi redoubler de moyens à la reprise des cours, en priorité pour les écoles en discrimination positive, pour les enfants bénéficiant d'aide en français et pour la logopédie. Dès maintenant, et plus encore lorsque la situation sanitaire sera rétablie, il faudra lutter avec acharnement contre les causes structurelles des inégalités.

Il faudra aussi améliorer les conditions de travail des enseignants pour résoudre le problème de pénurie au sein de la profession. Je pense, entre autres, aux enjeux de la taille des classes, de la formation initiale, de salaire, de l'état des bâtiments et de la charge de travail.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Je déposerai une question orale à propos de la reprise des cours, mais, dans le cadre de ce débat, je me limiterai aux questions générales. Mes collègues Diana Nikolic et Manu Douette aborderont le sujet plus en profondeur.

Le 18 mai dernier, après presque trois mois d'interruption, sous couvert de toutes les conditions d'hygiène et de distanciation nécessaires, les élèves des années orientantes et certifiantes ont pu reprendre le chemin de l'école. Ce lundi 25 mai, ce fut au tour des élèves de première et deuxième années primaires, de deuxième année secondaire, ainsi que des enfants en difficulté.

Pouvez-vous nous faire une évaluation de ces deux rentrées successives? Quel est le nombre d'écoles qui ne rouvriront pas? Est-ce que leur choix est dû à une impossibilité de mettre en œuvre les mesures d'hygiène ou de distanciation? S'il s'agit de leur propre choix, en connaissez-vous les raisons? Pour les autres établissements, quelles furent les éventuelles difficultés rencontrées en dernière minute? Quel est le ressenti des élèves, des professeurs et du personnel enseignant et éducatif en général? Comment se passe le par-

tage de l'espace avec l'accueil en garderie? Au regard de ces deux rentrées et après l'avis rendu par les pédiatres et experts, pensez-vous envisageable que d'autres élèves puissent rejoindre les bancs de l'école d'ici la fin du mois de juin?

**M. le président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Une partie des élèves a pu reprendre le chemin de l'école. Certes, cette rentrée ne ressemble pas aux autres, mais c'est un premier pas vers un retour à la normale. La reprise des cours est, tout comme le confinement, source d'inégalités, puisqu'une grande partie des élèves doit encore rester à la maison. La priorité a été accordée aux années d'études charnières, dites orientantes ou certifiantes. Toutefois, si la reprise des cours est autorisée, encouragée et recommandée, elle n'est pas obligatoire: les écoles peuvent choisir de rester fermées et les parents ont le droit de garder leurs enfants à la maison. La souplesse et la flexibilité sont évidemment de mise en cette période.

Cependant, tout n'a pas été mis en œuvre pour garantir le droit à l'enseignement de tous les enfants. Dans ma commune de Liège, aucun enfant de première ou de deuxième primaire ne sera autorisé à retourner dans une école communale, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Je ne comprends pas cette décision radicale, qui ne doit guère vous enchanter, Madame la Ministre. Les réticences du personnel et des parents sont compréhensibles. Toutefois, n'était-il pas possible d'imaginer un entre-deux? Les autorités ont pour mission de rassurer les citoyens en proposant des solutions. Une multitude de pouvoirs organisateurs ont fait preuve de proactivité en prenant des mesures concrètes permettant le retour des élèves. Ce qui est fait ailleurs doit être possible à Liège et dans toute autre commune où la reprise n'a pas pu être organisée.

Si beaucoup de parents ont été déçus de ne pas pouvoir renvoyer leur enfant à l'école – certains ayant été prévenus en dernière minute –, ils ne sont pas les seuls laissés pour compte. La fermeture prolongée des écoles pénalise également les enfants, en ce qu'elle renforce les inégalités scolaires. La première année primaire est une étape essentielle dans la fixation des apprentissages de base. Or, lors de la rentrée prochaine, que restera-t-il des acquis de ces enfants qui auront été privés de cours de lecture ou de mathématiques pendant plusieurs mois? Cette situation est dramatique pour les élèves qui sont en difficulté et pour ceux qui n'ont pas pu compter sur des parents disponibles et capables d'assurer le suivi pédagogique à domicile. Ce confinement à rallonge engendre en outre de la souffrance psychologique et physique chez les enfants. Les pédiatres ont d'ailleurs lancé un vibrant appel prônant le retour des enfants à l'école.

Dès lors, Madame la Ministre, les établissements scolaires qui n'ont pas pu organiser la reprise des cours ont-ils lancé des concertations afin de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre dans les autres écoles?

**M. le président.** – La parole est à M. Douette.

**M. Manu Douette (MR).** – C'est en tant que père de famille et mandataire local que je souhaite profiter de ce débat pour m'adresser à vous, chers collègues, et me faire le témoin de l'attitude exemplaire des équipes pédagogiques dans l'ensemble de nos écoles. Malgré cette période de confinement, les professeurs et enseignants ont continué à travailler et à faire travailler des centaines de milliers d'écoliers et d'étudiants. Le confinement n'est pas une période de vacances; des milliers de parents et d'élèves, de l'école maternelle à l'université, l'ont bien compris. Même à la maison, les cours continuent. Pour organiser et assurer cette continuité pédagogique, les enseignants de tous les niveaux ont dû s'adapter et se mobiliser rapidement. Cette période délicate a amené beaucoup de questionnements, d'angoisse ou de nouvelles pratiques auxquels les professeurs ont répondu de manière admirable.

Je vous en dirais bien davantage sur ce qui a été mis en place, mais je m'attarderai plus sur l'ouverture partielle des écoles. Les enseignants, les responsables scolaires, le personnel d'accueil extrascolaire et les agents techniques ont joué à jouer un rôle clé dans la création d'espaces d'apprentissage et de soutien aux élèves en difficulté et socialement fragilisés. Des mesures sanitaires strictes ont permis la réouverture des écoles, mais ont aussi cristallisé le débat entre ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre cette reprise. Avec les cours à distance, on pourrait croire que les élèves n'ont pas besoin de revenir en classe. C'est vrai certainement pour les enfants qui s'appuient sur un capital social et culturel à la maison, mais ça l'est moins pour les élèves qui viennent de milieux précarisés, qui sont en décrochage ou qui subissent la fracture numérique. Il était donc irresponsable de ne pas rouvrir les écoles!

D'avantage que de poser des questions, je souhaiterais formuler des propositions. Les efforts doivent se poursuivre. Il faut penser à la rentrée de septembre avec l'adaptation des programmes, la lutte contre le décrochage scolaire et le lancement de remédiations efficaces. Tous ces éléments seront des enjeux majeurs pour la rentrée scolaire, avec une approche plus systématique pour les élèves en difficulté. À titre d'exemple, Madame la Ministre, vous pourriez augmenter le nombre de périodes de français langue d'apprentissage (FLA) pour les élèves en difficulté en français. Dans le cadre de l'année scolaire 2020-2021, il sera également nécessaire d'améliorer et de développer l'école numérique, ainsi que de disposer d'une vraie plateforme virtuelle accessible à tous.

Enfin, je souhaiterais rendre un vibrant hommage aux équipes pédagogiques et les remercier. Je remercie également l'ensemble des ministres, plus particulièrement la ministre de l'Éducation et le ministre-président. Après les fleurs vient le pot, petit toutefois: l'accueil extrascolaire et l'accueil temps libre (ATL) ont, à mon sens, été oubliés dans toutes les informations diffusées. Ils ont été livrés à eux-mêmes, ce qui me semble dommage dans la mesure où ils sont un maillon essentiel et méritent toute notre attention.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, nous avons pu échanger longuement hier en commission sur un ensemble de questions qui touchent de nombreux aspects du retour en classe: les mesures sanitaires; les difficultés pour les directions et les pouvoirs organisateurs de les mettre en œuvre en fonction de la réalité locale à laquelle ils sont confrontés; l'impact du confinement sur la santé morale des élèves; l'enjeu des apprentissages à distance et de l'organisation de la fin de l'année. Les sujets sont donc nombreux, mais je centrerai mon intervention sur la reprise des cours et les différents problèmes qui se sont posés depuis 15 jours. Je vous poserai aussi quelques questions, comme Mme Chabert l'a fait, sur la prochaine rentrée qui sera peut-être atypique ou en partie normale. Il est difficile pour tout le monde de construire des scénarios, mais il faut cependant s'y atteler, car, pour les directeurs notamment, la préparation de la rentrée se fait maintenant. Vu les nombreuses zones de flou qui subsistent encore aujourd'hui, je crois que certains d'entre eux s'arrachent les cheveux et ne dorment plus beaucoup.

S'agissant de cette reprise des cours depuis deux semaines, combien d'écoles ont décidé de ne pas ouvrir leurs portes du tout? Combien ont décidé de reporter l'accueil d'élèves pour certaines années – Mme Nikolic en a donné un exemple assez interpellant – notamment pour les classes de première primaire? Ces situations de non-reprise sont-elles compatibles avec les décisions du gouvernement fédéral, notamment la loi sur l'obligation scolaire, et avec les dispositions que vous avez prises par circulaire? Madame la Ministre, votre administration a-t-elle eu un contact avec chaque école qui n'a pas pu ouvrir, voire avec chaque pouvoir organisateur? Quelles ont été les principales raisons invoquées? S'agit-il de raisons d'ordre sanitaire ou autre?

Je souhaite poser une question spécifique: dans le cas de non-ouverture ou d'ouverture partielle, chaque école ou chaque pouvoir organisateur a-t-il au moins activé le soutien aux élèves en difficulté? Je crois qu'il y avait là une marge de manœuvre permettant à certains établissements d'activer ce levier pour les élèves qui en ont le plus besoin. Je souhaite vous encourager ainsi que votre administration à soutenir les équipes des

écoles qui n'auraient pas encore activé cette aide, peut-être en mobilisant des équipes d'inspecteurs.

Ce sont ces élèves-là qu'il faut aller rechercher pour le moment.

Vous vous êtes exprimée hier sur un éventuel retour à l'école d'autres classes. À ce sujet, l'appel du collectif des pédiatres est clair. En outre, il y a aussi eu hier une réunion du comité de concertation. Le ministre-président a répondu à certaines interrogations. Bien qu'il soit difficile de s'exprimer sur des questions alors que des discussions importantes sont toujours en cours, pouvez-vous déjà nous donner les différentes pistes de réflexion envisagées concernant les écoles et quels sont les freins et/ou les leviers?

Je rappelle que les directions et les pouvoirs organisateurs ont beaucoup travaillé pour mettre en place des dispositifs stricts. Ces préparatifs étaient d'ailleurs justifiés en application des mesures sanitaires décidées il y a un mois. En fonction des décisions qui pourraient être prises cette semaine ou la semaine prochaine, certaines règles vont peut-être changer à la lumière de l'avis des experts. Je voudrais cependant attirer l'attention sur un point: quelles que soient ces décisions, il faudra laisser un temps d'adaptation aux équipes éducatives dans les écoles. Beaucoup de directions sont déjà en train de préparer la rentrée de septembre et relativement submergées par la nécessité de mettre en œuvre l'apprentissage en présentiel et l'apprentissage à distance, sans parler des difficultés de toutes sortes, des conseils de classe organisés en amont pour éviter de surcharger la fin de l'année scolaire, etc.

Enfin, ma dernière question porte sur la suite des événements. Quand je vous ai demandé il y a 15 jours si vous envisagiez des moments de remédiation en début d'année ou à d'autres moments, vous m'avez répondu que vous réserviez la primauté de ces pistes au gouvernement, ce que je peux comprendre. Néanmoins, avez-vous eu l'occasion de discuter de ces questions avec les pouvoirs organisateurs, les syndicats et les directions d'école? En effet, certains de ces acteurs ont déjà proposé des pistes de réflexion intéressantes.

Je suis d'ailleurs venue hier avec une piste, celle d'organiser des évaluations en début d'année, non pas des examens, ni des épreuves certificatives, mais simplement des évaluations formatives permettant de situer l'élève en début d'année scolaire. Je m'adresse à vous en tant qu'enseignante. Lorsque vous êtes face à une classe et que vous n'avez aucune idée de ce qui a pu être acquis ou non acquis l'année précédente, il est primordial de sonder le niveau des élèves. Certes, la communication régulière avec les collègues et le travail collaboratif, dès avant la reprise de septembre, permettent de pallier en partie ce problème. Néanmoins, il me semble essentiel de situer chaque élève à l'aide d'évaluations formatives dès la rentrée scolaire, afin de déterminer

au plus vite s'il a besoin d'une remédiation. Il est essentiel de faire le bilan des acquis, car certains acquis sont aussi des prérequis pour pouvoir entamer certaines nouvelles matières. Étant donné l'importance de ce sujet à mes yeux, je souhaiterais obtenir votre avis et savoir si vous comptez aborder cette question avec les syndicats, les pouvoirs organisateurs ou encore les associations de parents.

**M. le président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Avant toute chose, je tiens à saluer le travail titanesque accompli par les acteurs de l'éducation: les directions, les enseignants, le personnel administratif, les ouvriers, les pouvoirs organisateurs (PO), mais aussi les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous ont œuvré à relever le défi de la rentrée progressive des 18 et 25 mai dans des circonstances extrêmement compliquées. Lors d'une réunion de commission, nous avons examiné les cas, isolés, mais non moins malheureux, d'écoles qui n'ont pas pu ou pas voulu rouvrir leurs portes. Il est en effet intéressant de faire le point sur ces cas et de voir quelles actions ont été entreprises. Gageons en tout cas que cette rentrée progressive participe à une prise de conscience collective. Le rôle des acteurs de l'éducation, au même titre que celui du personnel hospitalier, est essentiel au fonctionnement de notre société. Si ce constat n'était pas déjà suffisamment clair, cette période de crise l'a encore davantage mis en exergue.

En quoi cette reprise des cours est-elle une nécessité et, surtout, quelles perspectives pouvons-nous offrir aux élèves qui n'ont pas eu la chance de la rentrée? Dans ce débat, les écologistes considèrent que la boussole à suivre est sans aucun doute le bien-être de l'enfant. La priorité n'est pas une course contre la montre en termes d'apprentissage, mais bien la socialisation et le bien-être des élèves.

Les mesures de sécurité pour cette reprise progressive ont été très strictes: la règle des quatre mètres de distance, le gel hydroalcoolique, les masques... La mise en application de ces mesures sur le terrain a été difficile et nous a malheureusement contraints à limiter le nombre d'élèves autorisés à rentrer à l'école. Bien entendu, nous ne devons pas baisser la garde face à la maladie, mais nous devons tout de même garder à l'esprit deux impératifs: l'impératif sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 – qui tend heureusement à diminuer – et l'impératif psychosocial du bien-être des enfants et du suivi scolaire. Or, aujourd'hui, il existe un déséquilibre en faveur de l'impératif sanitaire. C'est ce que disent de nombreux psycho-pédiatres, rejoints par 16 000 médecins et même par plusieurs épidémiologistes. Ces derniers estiment que le temps est venu d'assouplir certaines mesures et de permettre à davantage d'élèves de retrouver le chemin de l'école, y compris dans l'enseignement maternel, qui est évidemment d'une grande impor-

tance. Il faut à présent que le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) et le Conseil national de sécurité (CNS) entendent cette demande.

Madame la Ministre, où en sommes-nous aujourd'hui dans ce débat? Nous avons appris par voie de presse que la réunion du comité de concertation d'hier n'a pas permis d'aboutir à une décision. Dès lors, quelles perspectives pouvons-nous offrir au monde de l'enseignement?

Nous avons également salué le fait que la circulaire envoyée aux équipes pédagogiques prévoyait d'inviter les élèves en difficulté qui ne font pourtant pas partie des années prioritaires. C'est très positif. Avez-vous eu des retours du terrain? Les écoles ont-elles bien joué le jeu? C'est important.

En attendant, rappelons aux équipes pédagogiques combien le contact, au moins une fois par semaine, est essentiel pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école depuis plus de deux mois. Le bien-être psychologique de l'enfant est aussi servi par les outils pédagogiques qu'on lui offrira. Partant de ses réalités géographique, familiale, sociale et culturelle, le but sera de donner un sens à ce qu'il a vécu durant cette crise. Dans ce domaine, ces deux premières semaines peuvent nous servir à établir un bilan. Comment les enseignants ont-ils abordé ce retour et quelle lecture ont-ils proposée de la crise? Quelles sont les clés de lecture qu'ils ont offertes aux élèves? Sachant que la résilience s'apprend et s'enseigne, quelles conclusions peut-on en tirer?

*(M. Matthieu Daele, deuxième vice-président, prend la présidence)*

**M. le président.** – La parole est à M. Soiresse Njall.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – L'inquiétude est encore très grande dans les familles, les équipes pédagogiques et le monde de l'éducation en général. Des sondages l'ont encore prouvé. Nous devons rassurer, mais pas uniquement avec des mots. Les décisions que nous prendrons sont essentielles pour l'avenir.

La question de l'enseignement à distance a créé de nombreuses difficultés. Vous avez parlé de la possibilité de faire du «mi-présentiel» et de l'enseignement en partie à distance dès le mois de septembre. À mon sens, l'importance de la répartition équitable des moyens est essentielle. Car, oui, dans certaines écoles les enfants n'ont rien reçu. Cet état de fait est notamment lié à l'absence de moyens. Si je suis heureux que l'indice socioéconomique soit pris en compte pour la répartition des moyens numériques, il est toutefois important de penser aux enfants inscrits dans des écoles non prioritaires, car ayant un indice socioéconomique fort. Ils ne disposeront pas des moyens nécessaires pour faire face à leurs difficultés quotidiennes.

Nous parlons beaucoup de lien social, ce qui est en effet primordial. Néanmoins, nous ne parlons pas encore assez des enseignants et nous ne les rassurons pas non plus suffisamment quant aux moyens dont ils disposeront pour approfondir le lien social. À l'époque, le travail de l'enseignant titulaire était aussi de consacrer du temps à développer un lien social approfondi avec les familles. Aujourd'hui, ils sont noyés par les tâches administratives et les corrections à effectuer ainsi que les leçons à construire. Ils n'ont plus l'occasion de nouer des liens avec les familles. Or, c'est essentiel pour l'avenir; nous considérons cela comme de la co-éducation avec les familles.

La pédagogie transformée est aussi très importante. Ce lien social permet d'avoir des élèves qui ne sont pas des bénéficiaires passifs qui absorbent ce qu'on leur dit, mais des acteurs actifs qui coconstruisent avec l'enseignant.

J'aimerais terminer en retapant sur le clou de l'enseignement à l'extérieur. Je sais que vous avez réfléchi à cette question. Où en êtes-vous dans votre réflexion? Les cours à l'extérieur font aussi du bien aux élèves, aux niveaux tant psychologique que physique!

*(M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence)*

**M. le président.** – La parole est à Mme Désir, ministre.

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs, j'évoquerai d'abord quelques généralités pour répondre à vos interrogations. Les reprises du 18 et du 25 mai sont le fruit d'un travail titanique de la part de l'ensemble des équipes éducatives, des pouvoirs organisateurs (PO), des organisations syndicales, des associations de parents et de l'administration. Au risque de me répéter, je puis vous assurer que les équipes travaillant sur le terrain sont littéralement à genoux. Cette donnée est importante pour la suite des explications. Mettre en œuvre l'ensemble des mesures de sécurité et d'hygiène a été une tâche hors norme qui a exigé beaucoup de concertation locale et de travail collectif.

Cette reprise a été un exercice totalement inédit dans l'histoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Prendre la décision de fermer les écoles dans un contexte de crise sanitaire n'était pas chose aisée, ni pour le Conseil national de sécurité (CNS), ni pour le gouvernement, ni pour le corps enseignant. Nous voyons toutefois que la réouverture des écoles est une opération encore bien plus difficile.

En amont, je vous rappelle que, dès que le CNS a pris la décision, le 24 avril dernier, de permettre la reprise partielle et progressive des activités pédagogiques, nous avons été à pied d'œuvre pour définir les modalités de la reprise en concertation avec les fédérations de PO, les orga-

nisations syndicales et les fédérations d'associations de parents. Comme vous avez pu le lire, ces différents acteurs ont pris l'initiative de rédiger une *check-list* à l'attention des écoles pour traduire les consignes reprises dans la circulaire. Le travail a été intense et lourd pour les directions et leurs équipes, mais, selon les retours de terrain, les organes de concertation locale se sont réunis et ont validé les conditions de la reprise dans la grande majorité des cas.

Dans nos différentes circulaires et recommandations, nous avons essayé de faire la synthèse entre les strictes exigences sanitaires dispensées par le Groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES), les objectifs pédagogiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les recommandations de plus en plus insistantes des pédiatres et psychopédagogues en faveur d'une reprise de contact de l'ensemble des élèves avec l'école, même de façon limitée. Nous sommes en contact permanent avec les fédérations de PO pour évaluer le bilan de la reprise et la situation sur le terrain.

En ce qui concerne le 18 mai, l'ensemble des acteurs institutionnels a souligné que tout s'est globalement bien déroulé, malgré des conditions de reprise que nous savons n'être ni idéales ni évidentes. On comptabilise 40 établissements sur environ 2 500 qui ont annoncé ne pas rouvrir avant septembre, ce qui est ennuyeux et ne me réjouit bien sûr pas, mais représente moins de 2 % de l'ensemble des écoles. Je le précise afin de relativiser, parce que de nombreuses annonces se sont succédé, ce qui a donné l'impression de faire tache d'huile. Cela reste malgré tout un nombre heureusement relativement restreint. Je reviendrai sur les causes par la suite. Quelques établissements ont reporté l'ouverture de quelques jours, voire d'une semaine, principalement en raison de la nécessité de réunir les organes de concertation locale et de remplir l'ensemble des points de la *check-list*, ce que nous pouvons parfaitement comprendre. La tâche n'était pas aisée et devait être réalisée dans des délais relativement courts.

En ce qui concerne les chiffres de cette reprise des sixièmes années primaires et des dernières années secondaires, nous avons constaté des disparités entre les établissements d'un point de vue géographique. De manière générale, nous pouvons affirmer que cette rentrée s'est déroulée à géométrie variable. Certaines écoles, à certains endroits, ont récupéré de 90 % à 98 % de leurs élèves, d'autres parfois 10 à 20 %. En moyenne, les chiffres des pouvoirs organisateurs des différents réseaux se rejoignent: autour de 50 à 60 % pour les sixièmes années primaires et autour de 80 % pour les dernières années secondaires. Nous attendons d'avoir un peu plus de recul pour analyser l'ensemble de ces chiffres, mais les tendances montrent donc une moyenne homogène entre réseaux, avec cependant des disparités très importantes d'un établissement à l'autre.

Pour ce qui concerne la rentrée du 25 mai, nous manquons encore de recul, car nous ne sommes que le 27 mai et les demandes de chiffres ont seulement été envoyées aux pouvoirs organisateurs au sein de chaque réseau. Je peux toutefois déjà signaler que cette rentrée a été plus compliquée que la précédente eu égard aux normes sanitaires et de distanciation physique, principalement pour les première et deuxième années primaires. En effet, avec la règle des quatre mètres carrés en classe, la nécessité de former des groupes classes de dix personnes et la volonté de ne pas trop mélanger les silos, il a été difficile de faire revenir tous les élèves à l'école, sans compter la présence des autres élèves et la montée en puissance des garderies. Je l'ai souvent dit: on ne peut pas pousser les murs.

Madame Chabbert, vous m'avez interrogée sur les chiffres des garderies. En moyenne – ce qui ne reflète pas la diversité de l'ensemble des situations des écoles –, nous sommes passés de 1 à 2 % de présence à 3 ou 4 %. Ce pourcentage ne représente pas grand-chose, mais, en chiffres absolus, sur le terrain, ces enfants doivent se trouver dans des groupes séparés et prennent de l'espace dans les écoles. C'est ce qui a rendu les choses plus compliquées encore lors de cette deuxième rentrée, puisque les sixièmes années occupaient déjà de l'espace.

De manière assez intéressante, certains pouvoirs organisateurs nous ont fait part de leur choix, puisqu'ils ne pouvaient pas autoriser la rentrée de l'ensemble des élèves de première et de deuxième année primaire ou de deuxième année secondaire le 25 mai, de privilégier plutôt le retour des élèves identifiés par leurs enseignants comme présentant des difficultés d'apprentissage, étant donné que cette possibilité était offerte dans la circulaire à partir du 25 mai.

Comme vous le savez, nous avons demandé aux équipes éducatives de porter une attention toute particulière à ces élèves, et ce, pas seulement depuis le 25 mai, mais dès que nous avons reçu les premiers signaux que certains enfants ou adolescents ne répondaient pas aux sollicitations de leurs professeurs. Ces élèves échappaient aux radars et nous avons demandé explicitement dans nos circulaires qu'un contact soit pris avec eux ou avec leurs parents par tous les moyens nécessaires. Cela s'est très bien passé dans certains pouvoirs organisateurs.

Nous travaillons actuellement sur les modalités de l'accompagnement personnalisé qui sera déployé à partir de septembre. Il permettra le rattrapage et la remédiation des élèves que le confinement a mis en difficulté ou dont les difficultés ont été aggravées. Je ne peux pas encore en fournir les détails, car nous sommes toujours en pleine discussion à son propos au sein du gouvernement. Je peux cependant déjà vous dire que la réflexion est totalement intégrée entre l'accompagnement personnalisé, la remédiation, la nécessité de re-

fixer certaines priorités pédagogiques et la stratégie numérique. Il s'agit là du plan qui sera déterminant pour la rentrée. Nous avons aussi commencé à nous réunir avec les services de l'administration. Sous quinzaine, nous avons l'intention de débiter les concertations avec les acteurs de l'enseignement. Ils attendent impatiemment des lignes de conduite, étant donné que nous rapprochons de la fin de l'année scolaire et qu'ils devront rapidement organiser la rentrée.

Je vous l'ai dit: quarante écoles ont annoncé qu'elles resteraient fermées jusqu'en septembre. J'ai demandé à l'administration de vérifier les raisons de ces annonces et de s'enquérir des démarches entreprises par les pouvoirs organisateurs concernés pour assurer une reprise partielle des leçons. Hier, en commission, j'ai expliqué à M. Soiresse Njall que l'administration a pris contact avec ces derniers. Les raisons pour lesquelles ils ont pris ces décisions sont assez diverses, mais prévisibles. D'abord, dans certaines écoles, les résultats de la consultation sur le souhait des parents de renvoyer leurs enfants à l'école laissaient peu de place à une réouverture: 90 à 100 % des parents refusaient de renvoyer leurs enfants à l'école. Les pouvoirs organisateurs de ces établissements n'ont alors pas voulu tenter de les rouvrir pour le petit pourcentage d'élèves potentiellement présents.

C'est très ennuyeux, mais c'est aussi malheureusement le signe que, dans certaines parties de la population, la crainte est encore très présente. Il faut faire de la pédagogie, expliquer quelles mesures sont prises pour permettre aux enfants de retourner en sécurité à l'école. On ne peut pas non plus faire comme si cela n'existait pas. Il y a des endroits où c'est très important. Parmi les raisons invoquées, il y a aussi les craintes exprimées par une majorité d'enseignants quant au retour des enfants. Les enseignants font évidemment aussi partie de la population; certains craignent pour leur santé, la santé de leurs proches. Là aussi, d'énormes efforts de pédagogie sont nécessaires.

Sont ensuite invoquées les difficultés organisationnelles et relatives aux infrastructures, rendant impossible l'organisation de la reprise. C'est en général ce qui est invoqué par ceux qui n'ont pas repris les première et deuxième années primaires le 25 mai. Parfois, certains ont d'emblée dit qu'ils préféreraient s'en tenir aux garderies jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il y a aussi parfois la volonté du collège communal de se concentrer sur une bonne organisation de la rentrée de septembre, tout en intensifiant le recours à l'apprentissage à distance ou par dossiers pédagogiques papier jusqu'à la fin juin. La peur de ne pas recevoir de masques et de gel à temps ou en suffisance a également été évoquée. Tout le matériel a cependant été livré. Nous avons aussi eu ce débat hier en commission. Cela n'a pas pu être réellement un motif légitime de non-réouverture. Nous continuons à dialoguer avec ces pouvoirs organi-

sateurs. S'il y a des perspectives de reprises, même partielles, tout reste bon à prendre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

J'en arrive aux perspectives. Beaucoup de questions m'ont été posées au sujet du comité de concertation (Codeco) de ce soir. Pour de nombreux jeunes, enfants et adolescents, il devient de plus en plus difficile de vivre ce confinement. Vous avez été nombreux à rappeler qu'un collectif de 269 pédiatres, rejoint par 16 000 médecins, attire notre attention sur le fait que le confinement creuse des inégalités, avec des risques accrus de négligences, de maltraitements, de manque de surveillance qui peuvent conduire à des accidents domestiques. Certains enfants semblent littéralement dépérir en l'absence de contacts avec des enfants de leur âge.

Il faut trouver des solutions pour tenter de faire revenir le plus grand nombre d'élèves possible, à commencer par les maternelles, vu l'intérêt sociopédagogique évident que représenterait un retour à l'école pour ce groupe, sur les plans de la socialisation et du développement de leurs capacités d'apprentissage, mais aussi au regard de certains effets négatifs du confinement. Je répète toutefois que ce retour n'est envisageable que si les normes sanitaires peuvent être assouplies, sans menacer la sécurité des élèves et des enseignants. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au GEES de se saisir à nouveau de cette question, notamment en vue du prochain CNS, mais aussi d'indiquer si et comment ces normes de sécurité et d'hygiène peuvent être assouplies, sans mettre en danger la sécurité des personnes.

En conclusion, les choses évoluent très vite en contexte de crise sanitaire. Un peu plus de quatre semaines nous séparent de la dernière décision importante du CNS concernant l'école. À l'échelle d'une épidémie, c'est évidemment une éternité. Depuis quelques jours, les chiffres marquent une courbe favorable. Les capacités de *testing* augmentent tout comme, petit à petit, la connaissance du virus. Nous savons aujourd'hui que la population des 0-12 ans, même si on ne l'explique pas complètement, doit pouvoir être considérée différemment du reste de la population. C'est un élément important. Si un assouplissement des normes de distanciation n'est pas possible ou se révélait insuffisant, il faudra alors travailler à d'autres modalités d'accueil. Nous sommes en contact avec ma collègue, Mme Linard, parce qu'il faut donner des perspectives aux parents et que l'année scolaire se termine bientôt. Ensuite, viendront les vacances. Je me tourne aussi vers la ministre Valérie Glatigny, parce que d'autres questions vont se poser.

Pour terminer, je tiens à vous dire que je veille aussi, dans la réflexion, à tenir compte des efforts considérables déjà déployés par les directeurs pour revoir leur organisation en fonction des normes de sécurité, ces dernières semaines. Ils

sont littéralement épuisés. Ils sont parfois en colère; il faut aussi les entendre. Nous devons veiller à ce que les changements, s'il y en a, soient compréhensibles pour tous, soient expliqués convenablement, que tout cela soit accompagné sur le plan pédagogique. Il faut également laisser suffisamment de souplesse aux directions pour qu'elles puissent apprécier leur capacité à s'adapter en fonction de leurs réalités locales. Les résultats sont à géométrie variable, je le regrette, mais nous avons travaillé avec de la souplesse depuis le début de cette crise, ce qui nous permet d'obtenir des résultats.

Je ne peux pas vous dire ce que le Codeco va décider ce soir, car je ne participe pas à la réunion. Nous attendons tous les décisions avec impatience. Quoi qu'il en soit, dès que la décision tombera, en cas de changements, je me remettrai immédiatement à la concertation avec les acteurs, comme depuis le début de la crise.

**M. le président.** – La parole est à Mme Chabbert.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Un grand merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je voudrais rappeler, une dernière fois, que la priorité du groupe PS est que le plus grand nombre d'enfants puissent rentrer à l'école. Une reprise est essentielle pour deux raisons: d'une part, le bien-être de l'enfant en lien avec la santé mentale et la gestion de l'isolement et, d'autre part, la lutte contre le décrochage scolaire et les inégalités. Cela est notre priorité et j'ai entendu que c'était la vôtre également. Le numérique a été très utile, mais il doit rester une ressource complémentaire: il ne résoudra pas tous les problèmes et il ne remplacera pas l'aspect relationnel de l'école. Nous plaçons pour ce retour et nous vous soutiendrons dans cette démarche.

Une autre question fondamentale qui se pose lors de cette rentrée, que nous souhaitons la plus massive possible, est la confiance. Il s'agit, d'une part, de la confiance des familles vis-à-vis de l'école. Elles ont des craintes comme en témoigne le taux de fréquentation que vous avez évoqué. Il s'agit, d'autre part, de la confiance des enseignants qui ont transposé un certain nombre de mesures et qui devront s'adapter à une série d'autres mesures. Nous percevons dès lors à quel point cette question de la confiance est importante. J'aimerais, Madame la Ministre, vous faire part du fait que le groupe PS vous accorde toute sa confiance pour faire passer ce message. Nous avons tous pu observer votre manière de travailler. Votre méthode est positive, témoigne de votre présence, de votre écoute des préoccupations du terrain et de votre intérêt pour la concertation.

Si nous vous accordons notre confiance, nous savons que vous ne pourrez pas faire tout seule. Il est de notre responsabilité à nous tous de faire ce travail de pédagogie et d'expliquer en quoi ce retour à l'école est positif pour les enfants.

Il y a des craintes de toute part et vous ne pourrez arriver toute seule à les éliminer! Nous sommes à vos côtés pour faire ce travail.

Enfin, vous ne pourrez pas tout gérer seule non plus pour la prochaine rentrée. Nous savons que l'ensemble du gouvernement est mobilisé, qu'il s'agisse de M. Jeholet sur le numérique, de M. Daerden sur les infrastructures ou de Mme Linard pour la collaboration sur l'extrascolaire. Je vous redis encore toute ma confiance pour mener à bien ce travail avec l'ensemble du gouvernement.

**M. le président.** – La parole est à Mme Groppi.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – J'entends bien que votre administration et vous-même, Madame la Ministre, aviez à trouver des solutions pour les écoles qui n'ont pas pu rouvrir pour différentes raisons. Toutefois, mon inquiétude subsiste à propos des élèves qui sont en difficulté ou en dehors du radar. L'absence de chiffres ne me rassure pas sur l'application effective des intentions théoriques figurant dans la circulaire: lutter contre les inégalités et prévoir le retour à l'école de ces élèves sur lesquels le confinement est en train de peser lourdement.

Je vous livre un exemple concret: un ex-collègue m'a ainsi expliqué que sa directrice lui a demandé de fournir une liste d'élèves en difficultés, sans autre forme de procès. Par la suite, il n'a reçu aucune injonction de les appeler ou d'imaginer une remédiation qui leur serait spécifiquement destinée. Un grand écart existe parfois donc entre la théorie et la réalité. S'il n'y a pas d'approche active vis-à-vis de ces élèves, il ne suffit pas d'ouvrir une éventualité, car celle-ci ne servira à rien et ne bénéficiera pas aux élèves en difficulté. Les inégalités demeureront.

Il est également capital de déjà songer à la suite, à l'été. Vous l'avez évoqué, Madame la Ministre, mais j'aimerais en savoir davantage. À cet égard, quels sont les plans? Une partie des élèves sera bientôt privée depuis six mois de tout contact avec leurs pairs et de toute activité stimulante. Certains d'entre eux resteront malheureusement en Belgique durant les grandes vacances pour des raisons purement financières.

En revanche, la crise du Covid-19 aura eu un impact financier certain sur une partie des familles. Il est donc essentiel de penser à une offre pendant l'été: l'ouverture de stages, d'activités créatives et sportives en combinaison avec un soutien scolaire au bénéfice de ces publics préca-risés.

Pour la rentrée de septembre, une nouvelle concertation sera nécessaire avec les équipes éducatives, les associations de parents, les conseillers locaux en prévention sur base de l'évaluation de la situation sanitaire des prochains mois. Elle devra permettre de s'accorder sur les groupes concernés par cette rentrée, les priorités et l'augmentation

des moyens matériels et humains pour privilégier prioritairement le soutien et la remédiation.

**M. le président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Même si j’ai eu le mauvais rôle en distribuant les mauvais points, je me joins bien évidemment aux remerciements et aux hommages exprimés par mes collègues envers les directions, les enseignants et tous ceux qui ont œuvré sur le terrain ou dans l’ombre pour faire face à cette crise, tant au moment de la fermeture des écoles qu’au moment de leur réouverture.

Vos réponses nous donnent globalement satisfaction. Je conçois bien qu’il soit difficile de disposer déjà de l’ensemble des réactions du terrain par rapport à la rentrée de cette semaine, d’autant qu’elle est complexe. De nombreuses directions d’écoles m’ont contactée pour me faire part des difficultés rencontrées. Même si elles étaient prêtes, il n’était pas toujours simple de faire valider les procédures par le conseiller en prévention ou le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Mais tous les acteurs ont su faire preuve de créativité et d’innovation. Même à Liège, des écoles étaient prêtes et les parents étaient demandeurs. Pourtant, ces écoles sont restées fermées, alors qu’à Charleroi, où les contraintes étaient probablement similaires, une rentrée (certes partielle) a eu lieu malgré tout.

Madame la Ministre, il n’y a pas l’épaisseur d’une feuille de cahier d’écolier entre votre position et la mienne et celle de mon groupe. Vous vous dites têtue: soyez-le! Dans ce que vous qualifiez d’entêtement, je vois plutôt une volonté de faire peser l’intérêt des enfants dans la balance. Le MR vous soutiendra. Le meilleur moyen de lutter contre les inégalités est de rouvrir un maximum d’écoles et de permettre aux enfants d’y retourner le plus rapidement possible.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Madame la Ministre, il est clair que vu le temps imparti, vous n’avez pu aborder que les questions les plus urgentes. Je rejoindrais Mme Nikolic sur l’importance d’être parfois têtue. Soyez-le avec les pouvoirs organisateurs qui n’ont peut-être pas activé tous les leviers, par exemple celui particulièrement important des élèves en difficulté. Ce sont en effet sans doute ceux-là qui éprouveront également le plus de difficultés à la rentrée prochaine, d’où l’importance de leur fournir un accompagnement personnalisé, une remédiation. J’ai bien entendu que vous êtes en plein chantier. À cet égard, il convient de souligner que le Pacte pour un enseignement d’excellence prévoyait des moyens en remédiation de l’ordre de 5,6 millions d’euros, en évolution constante d’année en année. Je ne doute pas que vous êtes en train d’y réfléchir avec les différentes équipes.

Je souhaiterais également m’associer aux remerciements adressés aux équipes pédagogiques présentes sur le terrain. Il serait sans doute judicieux d’envoyer des équipes d’inspection sur le terrain, non pas pour inspecter, mais pour recenser les bonnes pratiques et valoriser le travail réalisé durant le confinement en termes d’apprentissage notamment.

Le prochain enjeu est celui de la fin de l’année scolaire. Bien que vous dépendiez de décisions prises par d’autres niveaux de pouvoir, deux éléments me paraissent essentiels: la nécessité de prendre le temps pour l’organisation et la souplesse – vous l’avez dit – mais aussi l’importance de la cohérence entre les décisions. En effet, il est très compliqué pour un enseignant ou un parent de comprendre les décisions qui sont prises. Même si celles-ci ne viennent pas de vous, notre rôle est d’expliquer. C’est aussi le rôle des écoles, le cas échéant en mobilisant des équipes de médiateurs scolaires qui ont un rôle important à jouer en termes d’explications pédagogiques. Si certains parents ne remettent pas leurs enfants à l’école, c’est peut-être pour des problèmes de compréhension, mais sans doute aussi parce qu’on doit redire l’importance de l’obligation scolaire. Cela pourrait constituer un message intéressant à adresser aux parents par le biais d’une de vos prochaines circulaires.

**M. le président.** – La parole est à M. Soiresse Njall.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Madame la Ministre, l’incohérence et le caractère illogique de certaines décisions, que vous devez assumer non sans difficultés, créent de la défiance chez les parents, surtout quand il s’agit d’enfants. Plusieurs responsables politiques ont affirmé dans les médias que le fait qu’une petite partie de la population se soit opposée fermement à la réouverture des écoles a été entendu comme un cri d’alarme et les a encouragés à ne pas rouvrir les écoles. D’ici septembre, il est fondamental de poursuivre le dialogue entre l’administration, les réseaux et les pouvoirs organisateurs. La crise pourrait en effet rebondir et nous devons pouvoir l’anticiper.

Garante de l’intérêt général, vous assumez un rôle difficile. Il est très important de penser aux enfants en décrochage scolaire. Nous avons sans doute malheureusement déjà perdu certains d’entre eux qui ne retourneront pas à l’école en septembre. Je le dis aux parents: il faut penser à tout le monde! Y compris à ces enfants que nous risquons de perdre, ce qu’il faut à tout prix éviter.

J’attire également l’attention sur le rôle de l’extrascolaire. Vous avez annoncé un plan de remédiation, mais il faut des moyens. Ce secteur va recevoir des demandes de plus en plus pressantes et pour pouvoir y répondre, il faudra des moyens et un lien privilégié avec les écoles.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'école à l'extérieur, je vous réinterrogerai sur ce point auquel mon groupe politique et moi accordons beaucoup d'importance.

Quand j'étais petit, on m'a appris que je devais avoir de la reconnaissance à l'égard de trois catégories de personnes: celles qui vous ont donné la vie, celles qui vous sauvent la vie et celles qui vous donnent un avenir. C'est pourquoi je tiens à remercier l'ensemble du personnel administratif, enseignant, ouvrier, pédagogique, mais aussi votre cabinet, votre administration et vous-même. Toutes et tous ici, nous essayons de donner un avenir aux enfants. Madame Chabbert, soyez-en sûre: nous faisons le job, nous expliquons aux parents à quel point il est essentiel de ramener les enfants à l'école pour leur santé mentale.

### 13 Débat thématique: «Organisation des examens dans l'enseignement supérieur et artistique» (Article 84 du règlement)

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «Organisation des examens dans l'enseignement supérieur et artistique».

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les temps de parole sont fixés comme suit: 7 minutes par groupe politique reconnu, 3,5 minutes pour le groupe Défi, 10 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 2 minutes par groupe politique reconnu et une minute pour le groupe Défi. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH, d'Ecolo et de Défi.

La parole est à Mme Kapompolé.

**Mme Joëlle Kapompolé (PS).** – Si nous avons toutes et tous connu la boule au ventre avant de passer un examen, ou le stress qui monte avant un examen oral, il faut bien avouer que ce que vivent les étudiants dans le cadre de cette session d'examens en temps de coronavirus peut se révéler intenable pour certains. Madame la Ministre, je me concentrerai sur la détresse psychologique des étudiants.

Depuis trois mois, les étudiants sont sous pression: cours à distance qui imposent un nouveau savoir-être, communication relative à l'organisation des examens, questionnaires à choix multiples qui ne laissent pas toujours le temps de répondre sereinement ni de relire les épreuves... Cette succession d'événements est vécue comme une succession d'épreuves qui sont d'autant plus lourdes à supporter pour les étudiants isolés ou en situation de précarité. L'isolement physique et émotionnel a fait remonter chez de nombreux étu-

dians toutes leurs difficultés passées. Je pense à plusieurs études parues en France qui démontrent que les jeunes de 16 à 29 ans forment la catégorie de population la plus touchée par le confinement et plus particulièrement du point de vue psychique. Ces jeunes sont plus sujets à l'anxiété, la fatigue et la dépression.

Pour le groupe PS, il apparaît indispensable de multiplier les efforts pour soutenir les étudiants et lutter contre la précarité. Cette période ne doit pas laisser de séquelles à long terme sur ces jeunes. Il était indispensable de libérer des budgets supplémentaires pour les aides sociales.

Avez-vous pu identifier les besoins des établissements? Avez-vous pu analyser si les budgets débloqués étaient suffisants pour répondre aux besoins urgents des étudiants? Est-ce que les établissements parviennent à assurer une aide psychologique suffisante face aux demandes des étudiants? Avez-vous des informations sur le recours aux banques alimentaires ou à d'autres services de première nécessité offerts par les établissements?

Nous souhaitons tous que les résultats de ces examens et les modalités qui pénalisent certains groupes d'étudiants soient vérifiés. Je suis très intéressée par les intersections de facteurs: quand on est au carrefour de différents types de discriminations de classe, de genre, de sexe, de situation de handicap, on a des difficultés supplémentaires à gérer. Analyser ces dimensions pourrait se faire dans le cadre d'un groupe de travail chargé d'évaluer les mesures mises en place.

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre, j'aborderai plutôt les aspects pratiques de cette session et le stress particulier qu'elle engendre. Nous recevons tous des dizaines de témoignages quotidiens d'étudiants qui font face à une situation d'incompréhension et d'imprécision quant à la manière dont vont se dérouler les examens. Les médias se sont également fait l'écho de problèmes de connexion ou d'identification qui s'ajoutent au stress dont vous parliez, Madame Kapompolé. Nous avons par ailleurs appris ce matin que l'UCL abandonnait son logiciel de contrôle «TestWe», faute de fiabilité. C'est une bonne nouvelle, mais il nous faut prendre conscience de la difficulté d'examiner les étudiants par le biais d'internet. Les efforts consentis par les institutions n'ont pas permis de résoudre l'ensemble des problématiques rencontrées par les étudiants sur le terrain.

Madame la Ministre, en réunion de commission, vous nous avez expliqué qu'environ 5 % des étudiants avaient déclaré rencontrer des problèmes pour passer leurs examens en ligne. De nouvelles demandes ont-elles été introduites depuis lors? Si oui, sur quoi portent-elles? Des aménagements ont-ils pu être trouvés entre-temps? Quoi qu'il en soit, il serait totalement inacceptable de laisser des

étudiants sur le côté en considérant qu'ils devaient communiquer plus tôt leur impossibilité de passer les examens! J'espère donc que des solutions ont été trouvées à ce sujet.

Que pouvez-vous nous apprendre concernant le déroulé général des premières épreuves? Avez-vous eu un retour de la part des opérateurs terrain? Des problèmes techniques particuliers sont-ils apparus? Des solutions ont-elles pu être trouvées pour y faire face? On parle souvent des examens dans les universités, mais nous aimerions aussi vous entendre au sujet de la situation dans les hautes écoles et les établissements supérieurs des arts. La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle apporté un soutien suffisant aux établissements?

Dans le cadre de l'analyse de cette session, l'accent devra également être mis sur les différents types d'évaluations qui ont eu lieu. Dans quelle mesure la remise de travaux a-t-elle été proposée en lieu et place d'examens? Que comptez-vous faire si les résultats de cette session indiquent une différence de réussite significative par rapport aux années précédentes? Cette évaluation devrait aussi permettre d'organiser l'année académique à venir puisque, comme vous le rappelez, Madame Chabbert, et bien que le public soit différent, nous allons être confrontés au même type de difficultés dans l'enseignement primaire et secondaire.

Nous devons considérer cette crise comme une opportunité de revoir la manière dont on évalue les étudiants. Il faut continuer à encourager les établissements et les professeurs à se diriger vers des évaluations formatives plus à même de mesurer le niveau d'apprentissage. À l'instar de ce que prévoit la DPC, cela devra se faire en cohérence avec le renforcement des dispositifs d'accompagnement des étudiants.

Enfin, Madame la Ministre, je voudrais dire un mot sur le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Selon le groupe PS, une transition réussie passera également par le renforcement des mécanismes d'aide à la réussite. Comment comptez-vous intégrer cette dimension dans le décret «Paysage»?

**M. le président.** – La parole est à Mme Vandevoorde.

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB).** – Madame Glatigny, ce week-end, vous avez déclaré dans la presse: «L'enseignement supérieur est une école de vie. Tout le monde ne gagne pas forcément à la fin». Eh bien! Alors qu'un étudiant sur quatre n'a pas accès à un endroit au calme pour étudier, que 35 % d'entre eux ont besoin d'un job pour payer leurs études, mais que bon nombre d'entre eux ont perdu leur emploi à cause de la crise et sont en train de s'endetter, vous leur dites de ne pas s'en faire et que le fait de ne pas tout réussir fait partie du jeu? Comment osez-vous?

Les étudiants ont commencé leur session d'examens et c'est le véritable parcours du combattant. Nous recevons chaque jour des messages d'étudiants désespérés. Ces messages continuent de nous parvenir de plus en plus nombreux et vous ne semblez toujours pas entendre ce cri d'alarme. Il y a par exemple Camille qui nous dit: «Premier examen à distance, une catastrophe. Trente minutes, pas plus. Nombre de questions inconnu. Et une fois le temps écoulé, paf, tu te rends compte que tu n'as pas répondu à la moitié des questions». Elle ajoute: «Je ne sais pas si on va psychologiquement arriver à avoir ce genre de tests régulièrement pendant trois semaines. Voilà déjà un examen de raté alors que j'étudie depuis des mois».

Et puis, il y a Chloé qui témoigne: «Alors que nous n'avons pas pu apprendre dans de bonnes conditions, les modalités d'examen sont encore plus difficiles que d'habitude. Il n'y a aucun allègement de la matière. La durée des examens a été raccourcie, d'autres sont à points négatifs, ou encore on nous empêche de revenir en arrière sur les questions. On nous avait promis que tout serait fait pour que nos examens se passent au mieux, mais cette promesse n'a pas été tenue». Enfin, il y a Yacine, qui nous explique qu'au moment de se connecter à l'examen, l'accès était impossible. «J'ai finalement accédé à ma feuille d'évaluation 20 minutes après le début, puis, au moment de renvoyer ma copie, j'ai de nouveau reçu un message indiquant une erreur de connexion». Il est d'ailleurs loin d'être le seul puisque le 18 mai, premier jour de la session, à l'Université de Liège, le serveur a planté, alors que douze examens en ligne devaient avoir lieu. La même chose s'est encore produite lundi à la Haute École de la Province de Liège (HEPL) et hier à l'UCLouvain, pour ne citer que quelques exemples.

Alors que la situation des étudiants est intenable et que le dernier sondage de la FEF montrait déjà qu'un étudiant sur cinq était en décrochage avant que la session commence, vous semblez complètement déconnectée de la réalité. Jusqu'ici, nous ne comprenions pas bien comment, dans une situation aussi exceptionnelle et difficile, vous pouviez continuer à dire aux étudiants que tout irait bien s'ils avaient du courage et gardaient le rythme. Mais votre interview de ce week-end est en fait très révélatrice de votre vision de la société et de l'enseignement.

Vous défendez un enseignement supérieur élitiste qui joue un rôle de sélection sociale. Car si nous ne prenons pas aujourd'hui de mesures à la hauteur de cette situation exceptionnelle, la crise va inévitablement renforcer les inégalités sociales déjà bien trop présentes dans notre enseignement. En effet, tout le monde le sait, l'enseignement en Belgique francophone est tristement connu pour être l'un des plus inégalitaires des pays développés. Il y a un lien très fort entre l'origine socioé-

conomique des jeunes et leur réussite scolaire. Et c'est aussi le cas dans l'enseignement supérieur.

Toutefois, au lieu de combattre cette situation inacceptable qui se renforce avec la crise actuelle, vous la renforcez encore plus quand vous dites que «l'enseignement supérieur est une école de la vie et que tout le monde ne gagne pas forcément à la fin». Ainsi, vous assumez que certains seront pénalisés, et que ce seront les étudiants précarisés. Or ces derniers ne sont pas responsables de cette situation et de nombreuses voix s'élèvent pour le dénoncer, tant du côté des enseignants que des chercheurs, des pédagogues ou des enseignants. Du côté de ces derniers, un professeur de fiscalité de l'Université de Liège (ULiège) a dénoncé le 22 mai 2020 dans «*La Libre Belgique*» que la situation scandaleuse et profondément antisociale. Selon lui, certains étudiants pourront se payer des soutiens extérieurs, tandis que d'autres, déjà stressés et moins bien entourés, devront se débrouiller tout seuls.

Du côté de la recherche, j'ai déjà cité le rapport réalisé par 123 chercheurs qui souligne que maintenir des sessions d'examen à visée certificative aboutirait à un déni des lacunes de la formation et à une injustice grave. La seule chose que des évaluations permettraient de certifier est l'accroissement des inégalités causé par le confinement. Du côté des pédagogues, Patricia Vandamme, conseillère pédagogique de l'UCLouvain, a témoigné dans «*La Libre Belgique*» du 18 mai dernier: «d'autres facteurs impactent très durement les conditions d'apprentissage des jeunes: perte de jobs, stress financier, conflits familiaux aggravés par le confinement, obligation de s'occuper des frères et sœurs, logements exigus, anxiété liée à la maladie de proches, solitude, perte totale de motivation, surcharge de travail, manque d'accompagnement pédagogique, etc.» Et de conclure: «l'injustice n'est-elle pas plus grande si l'on conduit à l'échec ou à l'abandon des étudiants terriblement affaiblis et victimes du contexte?»

Du côté des étudiants, huit mouvements de jeunesse politiques et syndicales, parmi lesquelles Écolo j, Le Mouvement des Jeunes socialistes et la Fédération des étudiants libéraux, se sont rassemblés pour tirer la sonnette d'alarme dans une lettre ouverte qui vous était adressée. Ils y dénonçaient votre gestion de la crise qui abandonne les étudiants, accroît les inégalités et renforce leur détresse psychologique.

Face à cette situation intenable et catastrophique sur le terrain, quelles mesures sont-elles prises pour garantir que des pannes de serveur ou des bogues de connexion, qui furent nombreux depuis le début de la session, ne se reproduisent plus? Quelles ont été les conséquences de ces pannes pour les étudiants? Ont-ils dû repasser des examens? Si oui, dans quelles conditions? Des dispositions ont-elles été prises pour garantir que ce contexte n'influence pas la suite de leur session

d'examen? Le PTB a proposé de remplacer les examens par des évaluations formatives. Vu l'accumulation des problèmes, avez-vous prévu un changement de cap sur la nature certificative des examens? Enfin, la session est en cours et nombre de problèmes sont à déplorer. Quelles garanties et mesures supplémentaires seront instaurées pour assurer qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la crise?

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertrand.

**Mme Alexia Bertrand (MR).** – Il est 9 heures. Bruxelles s'éveille. Les cafés, bars et restaurants ouvrent leurs portes. Les bureaux, les écoles, les universités se remplissent. Sur le campus du Solbosch à Bruxelles, plusieurs petits groupes d'étudiants révisent leurs notes avant un examen. D'autres échangent devant l'auditoire Janson au sujet de l'oral qu'ils viennent de passer. Ils se remémorent les questions et évaluent la pertinence de leurs réponses, estimant que leur performance vaut «au moins un douze, même si le prof cote vache». Ils rient pour évacuer l'angoisse de l'épreuve et s'encourager pour la suite de la session. Quoi de plus banal comme scène de la vie estudiantine?

Chaque année, la session d'examens apporte sa dose de stress pour les étudiants, leurs familles et les professeurs. Pourtant, la description que je viens de faire prend aujourd'hui un tout autre sens. Les étudiants auraient tant aimé ressentir de nouveau cette angoisse, et cette angoisse seulement. Or, le Covid-19 s'est invité dans nos vies sans crier gare. Le monde de l'enseignement supérieur n'y a pas échappé. Personne n'aurait pu imaginer ni ce début d'année 2020 ni cette fin d'année académique, bien loin de celle rêvée par le personnel des universités, par le corps enseignant, et encore moins par les étudiants.

Dans ce contexte de crise, deux questions s'imposent: fallait-il maintenir les examens et, si oui, sous quelle forme? Comme vous, Madame la Ministre, j'ai entendu l'appel d'étudiants en faveur de la suppression pure et simple des épreuves de fin d'année. Alors que chaque session d'examens est déjà une période stressante de la vie de l'étudiant, la crise sanitaire est un facteur d'angoisse supplémentaire. Les inquiétudes des étudiants sont légitimes. Fallait-il pour autant annuler les examens? Je ne le pense pas!

L'irruption du Covid-19 a chamboulé jusqu'aux habitudes et modes de vie les plus ancrés dans notre société. Tous les citoyens ont dû adapter leurs comportements: les restaurateurs se sont convertis en traiteurs-livreurs, les neurologues ont réappris à intuber, les techniciens de surface ont modifié leurs méthodes de nettoyage pour désinfecter des locaux comme jamais auparavant, les parents ont dû apprendre à télétravailler tout en surveillant les devoirs de leurs enfants. Plus largement, plusieurs millions de citoyens ont

découvert le confinement, la distanciation sociale et le port du masque.

Ils se sont adaptés. Cette adaptation n'a pas été facile; la situation n'est pas pareille pour tout le monde. Mais j'y vois la preuve que nous sommes capables de franchir collectivement les obstacles qui se mettent sur notre route tout en soutenant au passage ceux qui en ont le plus besoin. C'est exactement cette société-là que nous devons construire pour continuer à avancer.

De la même façon, le monde académique a fait preuve d'une créativité et d'une résilience extraordinaires. Il a organisé les cours à distance, a mis en place des aides et accompagnements à l'étude en version numérique, a activé les services sociaux. Je citerai deux exemples. À l'UCLouvain, «Pack en Bloque» est devenu «Pack en Lock», un programme qui permet aux étudiants de rester en contact virtuel les uns avec les autres ainsi qu'avec les professeurs. Les sessions d'études y ont été organisées en visioconférence et toutes les ressources universitaires ont été mises à contribution: services sportifs, ateliers de gestion du stress et même des conseils alimentaires par vidéo. Même combat à l'ULB qui organise tous les jours des activités pour faciliter le blocus à distance.

Au nom de mon groupe, je rends hommage à tout le corps enseignant pour son travail, sa créativité et les solutions qu'il a trouvées pour rendre une fin d'année académique hors norme la plus normale possible. Annuler les examens aurait été ne pas faire honneur à la communauté éducative. Une telle annulation aurait préjugé de leur incapacité à s'adapter. Cela aurait signifié manquer de confiance tant dans les enseignants comme professionnels de l'évaluation que dans les étudiants qui se sont montrés capables de s'adapter à des circonstances nouvelles. Cela aurait signifié nier le travail des services sociaux qui aident ceux qui sont en difficulté. Au fond, cela serait revenu à baisser les bras face à l'obstacle et ne pas croire à la capacité de notre société de franchir cette épreuve collectivement et en bonne intelligence.

Une telle annulation n'aurait pas non plus rendu service aux étudiants. La plupart intègrent la matière en période de blocus en vue de l'examen. C'est humain... soyons honnête, nous l'avons tous fait. C'est compréhensible... c'est le but du blocus. Le risque de souffrir de lacunes était bien réel, sans cet effort. Pour s'en convaincre, il faut parler aux étudiants eux-mêmes. Certains l'on fait, moi aussi. En plus des courriels que j'ai reçus et échangés, j'ai appelé deux étudiantes de mes connaissances. La première était en master en droit, la deuxième en troisième bachelier en économie à Solvay. Je leur ai posé à chacune la question de savoir s'il aurait fallu, selon elles, annuler les examens. Elles m'ont toutes deux fait part du stress énorme que représentait cette session. Mais aucune des deux ne m'a répondu par la positive. L'une m'a même avoué en

riant qu'elle n'aurait rien foutu pendant le confinement en l'absence d'examen!

Il est peut-être utile de donner quelques précisions supplémentaires sur ces deux jeunes femmes que j'accompagne dans leur parcours. À l'instar de certains collègues qui apprécient citer les prénoms, permettez-moi de vous les présenter: elles s'appellent Khadija et Selma; elles sont toutes deux les premières de leurs familles à aller à l'université, l'une d'elles étant même la seule de six enfants; elles ne sont pas issues d'un milieu social favorisé; elles vivent toutes deux dans des espaces très exigus où il y a beaucoup de bruit, ce qui n'est évidemment pas une situation idéale pour étudier au calme. En dépit de tous ces désavantages, aucune de ces deux jeunes filles n'a demandé l'annulation de ses examens, peut-être tout simplement parce que cela les priverait d'une réussite qu'elles méritent tant!

Maintenant que nous sommes d'accord sur la nécessité de maintenir les examens de fin d'année, passons à la question des modalités de ce maintien. Tout d'abord, certains estiment que les examens à distance creuseraient les inégalités. Une multitude de facteurs nous rend effectivement inégaux face à la crise actuelle: notre état de santé physique, notre degré d'anxiété, notre milieu familial, la tranquillité de notre environnement de travail, notre situation socioéconomique, notre faculté de concentration et de mémorisation... Cependant, les inégalités face aux examens sont encore bien plus subtiles: certains étudiants sont tétanisés par les examens oraux, d'autres craignent plus les examens écrits; certains sont rassurés par les questionnaires à choix multiples (QCM), d'autres sont plus à l'aise avec les questions ouvertes; certains retiennent mieux par cœur, d'autres sont plus performants lors d'un examen à livre ouvert; certains tapent plus vite au clavier, d'autres plus lentement, mais peut-être préféreraient-ils disposer d'un correcteur orthographique...

Plutôt que de chercher l'égalité parmi tous ces facteurs, nous devrions plutôt nous interroger sur le rôle des pouvoirs publics. Ceux-ci ont pour mission d'assurer la formation des citoyens de demain ainsi que leur émancipation sociale et professionnelle. Cette mission nécessite un système d'enseignement à la fois juste et efficace, ce qui ne signifie pas que nous devons éliminer tous les obstacles dès qu'ils se présentent, mais bien que nous devons faire en sorte que les étudiants soient dans les bonnes conditions pour franchir ces obstacles.

C'est exactement ce que vous avez fait, Madame la Ministre! Vous avez fait le choix d'un enseignement juste et efficace qui ne laisse personne au bord du chemin; vous avez décidé de ne pas annuler les examens tout en fixant des balises; vous avez établi une feuille de route précise qui tient compte de l'avis des acteurs concernés, y compris celui des représentants des étudiants; vous avez invité les jurys à tenir compte, lors de

l'évaluation, des circonstances particulières dans lesquelles les épreuves se seront déroulées; vous avez dialogué avec tous les responsables du monde académique; vous avez donné aux étudiants la possibilité de se manifester s'ils n'ont pas la possibilité de passer un examen à distance.

Aujourd'hui, les capacités des serveurs informatiques ont été renforcées, certains établissements ont adapté leurs procédures ou ont trouvé des solutions pragmatiques. Les ordinateurs ont été distribués, les espaces d'étude ont été ouverts par les villes et communes. Tous ces progrès ont été accomplis grâce au dialogue soutenu que vous avez entretenu avec la communauté éducative et grâce aux efforts fournis par le monde de l'enseignement supérieur. Votre prise de responsabilités permettra aux étudiants de sortir grandis de cette crise.

Pour terminer, j'aimerais dire que les membres de mon groupe et moi-même sommes de tout cœur avec tous ceux qui passent ou passeront des épreuves, mais aussi avec l'ensemble des personnes qui sont sur le pont nuit et jour pour trouver des solutions adaptées à la réussite des étudiants. Je voudrais adresser aux uns nos plus vifs encouragements et aux autres notre profonde reconnaissance!

**M. le président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Il est facile de dire que la pandémie que nous traversons n'était pas inscrite au calendrier des établissements ni à celui des étudiants! L'acuité de cette pandémie et les mesures de confinement qui ont été nécessaires n'étaient pas non plus prévues. Comme la plupart d'entre vous, je voudrais d'abord remercier les fédérations de pouvoirs organisateurs, les établissements, les enseignants, les équipes pédagogiques et le personnel administratif, trop souvent oubliés, pour leur disponibilité, leur efficacité, leur créativité et la souplesse dont ils ont fait preuve ces dernières semaines. J'aurai aussi une pensée et des remerciements spéciaux pour les étudiants et leurs représentants. Ils ont eu la volonté de partager et d'assurer dans les meilleures conditions possible la continuité des apprentissages.

Alors que les étudiants entament tout juste leurs examens, il serait prématuré, à l'occasion de ce débat thématique, de vouloir dresser un quelconque bilan de cette session. Concernant les difficultés rencontrées lors de plusieurs épreuves organisées hors sessions, nous avons été nombreux, en tant que députés, à recevoir les témoignages de professeurs et d'étudiants qui nous faisaient part de leur stress. Ces examens sont effectivement organisés suivant une formule inédite et viennent conclure un quadrimestre dont les activités ont elles aussi été inédites.

Madame la Ministre, nous soutenons votre méthode qui a assoupli certaines dispositions du

décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et qui a dégagé des marges de manœuvre en laissant aux établissements le soin de prendre les mesures idoines, en adéquation avec leurs réalités, celles de la diversité des cursus et des nombreux cas particuliers. Nous pouvons néanmoins regretter ces semaines qui ont été nécessaires à votre gouvernement pour adopter ces assouplissements alors que les options avaient déjà été clairement identifiées par les établissements dès les premiers jours du confinement. Si les outils numériques ont permis de maintenir l'essentiel des activités d'apprentissage à distance, nous devons admettre que nous avons perdu certains étudiants en cours de route. Il existe des inégalités entre les élèves dans la situation actuelle et c'est ce qui nous importe aujourd'hui.

Les difficultés financières d'un nombre croissant d'étudiants se marquent notamment par la fracture numérique. Il ressort de l'enquête menée par la Fédération des étudiants francophones (FEF) qu'ils seraient entre 3 et 6 % à ne pas avoir eu accès à un matériel informatique et à une connexion leur permettant de suivre un enseignement à distance dans les premières semaines du confinement. Il a été important que vous arriviez à dégager les moyens nécessaires pour permettre aux services sociaux des établissements supérieurs de les aider et de parvenir, généralement, à les équiper en matériel informatique nécessaire. Je prends l'exemple d'une haute école où, à la mi-mars, 256 étudiants disaient éprouver des difficultés à se connecter à distance. Aujourd'hui, dans le même établissement, six d'entre eux seulement sont encore concernés par ces difficultés.

Les problèmes n'ont pas été résolus en un coup de cuiller à pot ni par l'effet d'une baguette magique. C'est d'abord parce que les étudiants ont eu recours à la débrouille, qu'un début de déconfinement est intervenu et que les moyens nécessaires ont été distribués grâce à l'accompagnement éclairé des services sociaux des établissements supérieurs. Six, c'est pourtant six de trop, à ne pas laisser en bordure du chemin. Et si aujourd'hui les équipements informatiques sont bien arrivés à destination, tout le reste demeure: le stress particulier de cette année, la détresse psychologique et le contexte d'une véritable crise de santé mentale dans ce pays. Les étudiants en seront les victimes particulières. Nous ne nous en rendons pas vraiment compte aujourd'hui, mais ce sera sûrement le cas d'ici quelques mois.

Ma première question rejoint l'une des questions de Mme Kapompolé en demandant quels sont les moyens supplémentaires et les renforcements qui seront apportés pour assurer les accompagnements psychopédagogiques des étudiants. Lors des réunions de commission, vous nous avez aussi communiqué les conclusions rassurantes des commissaires des délégués du gouvernement quant à la communication des modalités d'examen

aux étudiants. Il semble donc que la préparation se soit globalement bien déroulée. Je rejoins maintenant l'une des questions de M. Casier. Y a-t-il encore aujourd'hui des difficultés et est-ce que celles qui existaient auparavant ont été résolues?

Je terminerai rapidement avec la mise en évidence des problèmes techniques qui ont été rencontrés aujourd'hui encore. En effet, une des grandes universités de ce pays a dû changer de plateforme, ce qui amplifiera le stress des étudiants. Comment les établissements, avec votre aide, peuvent-ils prévenir ces risques? Quels supports êtes-vous en mesure de leur apporter si de tels incidents se multipliaient dans les prochains jours? Comment allez-vous vous concerter avec les établissements scolaires, les universités et les hautes écoles des arts? Dans ce dernier cas, il y a des spécificités non seulement dans le déroulement des examens, mais aussi dans la présentation des œuvres pour l'obtention des diplômes certifiants. Quels sont donc les moyens dans ce cadre-là?

Comme je le soulignais au début de mon intervention, s'il est prématuré de dresser un bilan de ce quadrimestre, alors que les étudiants commencent à peine leur session d'examens, le temps du bilan viendra et il sera essentiel que nous analysons collectivement, avec objectivité, transparence et nuance, ce qui a fonctionné et ce qui aurait pu être fait autrement. En outre, il faudra dresser le bilan des recours, parce qu'ils risquent d'être bien plus nombreux cette année. En attendant, je donne ma confiance aux responsables des établissements scolaires et je transmets tous mes encouragements aux étudiants.

**M. le président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, chers collègues, pour préparer cette intervention, je me suis replongé dans cette période désagréable que j'ai connue il y a quelques années, celle du blocus et des examens. J'ai tenté de me mettre à la place de ces étudiants qui viennent de vivre deux mois extrêmement difficiles, souvent seuls devant leurs écrans, sans plus aucun contact social, hormis parfois un contexte familial un peu trop envahissant qui rend le suivi des cours à distance difficile, voire impossible.

Imaginez-vous à 18 ou 20 ans, enfermés chez vous, sans aucune possibilité de participer aux activités qui font aussi la richesse et la plus-value de l'enseignement supérieur. Car les études supérieures, c'est aussi et avant tout un apprentissage de la vie en société. C'est là qu'on forme l'esprit critique, de débat, de solidarité et d'autonomie. Je dois bien avouer que je ne sais pas comment j'aurais vécu une situation comme celle que viennent de vivre les centaines de milliers d'étudiants que compte notre enseignement supérieur. Sans aucun doute très difficilement, et encore, je n'aurais pas eu de problème de kot à payer à cause

d'un job étudiant que j'aurais perdu du fait de la crise.

Je tiens donc à adresser à tous les étudiants un énorme coup de chapeau et à leur faire part de toute mon admiration pour le courage dont ils font preuve aujourd'hui dans cette situation extrêmement pénible. Ces remerciements, je les adresse aussi, évidemment, à l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur.

Reconnaissons qu'il y a de quoi parfois être découragé face à certaines situations. Je pense notamment à ces 2 000 étudiants de l'Université de Liège (ULiège) victimes, la semaine dernière, d'une panne de serveur les empêchant de se connecter au moment précis de passer leur examen. Après avoir suivi la fin de l'année dans des conditions déjà extrêmement difficiles, après avoir stressé pour un examen – et souvenez-vous de l'angoisse que nous ressentions tous au moment de passer un examen –, les voilà plongés dans l'incertitude, au dernier moment, quant à la tenue ou non de leur examen avant d'apprendre, quelques heures plus tard, que celui-ci est finalement reporté à une date ultérieure. Je n'ose imaginer la dose de stress supplémentaire qu'ils ont pu ressentir, qui s'ajoute à tout le stress déjà emmagasiné au cours des derniers mois.

Malheureusement, ce cas n'est manifestement pas isolé, puisque l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) annonçait hier qu'elle allait renoncer, en partie du moins, à l'usage du fameux logiciel espion qu'elle comptait utiliser, et ce, en raison des nombreux soucis techniques rencontrés dans le cadre des tests blancs. Même si je préférerais un abandon complet de ce type de logiciel, il s'agit d'une décision salutaire. Mais elle génère encore un nouveau stress et de l'incertitude chez les étudiants.

Et pourtant, la situation exceptionnelle que nous vivons et les examens à distance auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés constituent en fait une opportunité: celle de modifier fondamentalement les méthodes d'évaluation en faisant confiance aux étudiants, en misant moins sur la restitution et en privilégiant davantage la réflexion. Je sais que c'est le cas par endroit, grâce au travail admirable de nombreux professeurs et assistants. Je sais aussi que ce n'est pas possible partout. Mais des nombreux témoignages que nous recevons encore chaque jour nous reviennent des cas où l'on semble tester davantage la capacité des étudiants à résister au stress que leur connaissance réelle de la matière.

C'est pourquoi le groupe Écolo défend la clarté et l'égalité entre les étudiants. Il faut d'abord et à tout prix rassurer les étudiants en leur donnant des garanties fortes quant au respect des balises qui ont été fixées, quant à la fiabilité des systèmes d'évaluation et quant à la prise en compte de la situation vécue ces derniers mois.

Madame la Ministre, je souhaiterais vous entendre sur ces points, et particulièrement sur la question des problèmes informatiques survenus. Avez-vous été informée d'autres soucis de ce type depuis le début de la session d'examens? Quelles mesures les établissements ont-ils prises pour rassurer les étudiants et leur donner la garantie que de tels problèmes ne se reproduiront plus?

Si des problèmes de ce type devaient malgré tout se reproduire, il me semble essentiel de prévoir un protocole clair applicable aux situations de ce genre. Tout le monde saurait alors quoi faire quand la situation se présente. Cette option est-elle à l'étude actuellement? Dans tous les cas, une souplesse spécifique est-elle bien garantie par les établissements lorsque ce type de situation se produit?

Un autre point d'attention fondamental est l'égalité entre les étudiants. La crise sanitaire que nous vivons ne va malheureusement pas contribuer à effacer les inégalités, bien au contraire. Les mesures que nous prenons actuellement ne permettront pas non plus de supprimer toutes les inégalités préexistantes. Mais il faut continuer à tout mettre en œuvre pour que la crise ne les renforce pas davantage et ne crée surtout pas de nouvelles injustices. Des mesures sociales importantes ont été prises grâce à des aides sociales, à la réforme des bourses. D'autres seront à adopter notamment pour garantir la finançabilité des étudiants. Madame la Ministre, je tenais à vous assurer une fois de plus de notre soutien dans ces démarches.

Ensuite, il faut pouvoir aussi envisager l'avenir de façon structurelle. Nous devons faire évoluer notre enseignement supérieur en donnant beaucoup plus de place aux évaluations réflexives et formatives, en formant les enseignants dans cette perspective et en leur donnant les outils pour le faire. Il faut évidemment encourager cela partout où c'est possible, mais dans le respect de la liberté d'enseignement. Les premiers examens ont débuté depuis plus de deux semaines. Certains ont fini leur session. Ce n'est pas le moment de changer à nouveau toutes les règles, car cela risquerait surtout de créer une nouvelle incertitude, du stress et d'autres inégalités entre les étudiants. En revanche, il convient de rester vigilant et notamment s'assurer que les règles établies soient bel et bien respectées.

Enfin, il est primordial de trouver des solutions pour les situations qui restent problématiques. Je pense aux étudiants qui n'ont pas encore les modalités complètes de leur méthode d'évaluation un mois après la date butoir fixée ou encore à ceux qui sont confrontés à ces bogues informatiques, j'en ai parlé. Quelles seraient les solutions envisageables dans ces situations? Des sanctions sont-elles prévues? Comment les étudiants peuvent-ils faire valoir leurs droits en cas de non-respect d'un établissement de ses obligations?

Et puis viendra le temps de l'évaluation, que j'espère rapide, en vue déjà de la deuxième session pour pouvoir tirer les leçons de notre expérience. Il y aura aussi un temps d'accompagnement et de remédiation, en concertation avec le secteur et les enseignants. Nous devons en tout cas envoyer aujourd'hui un message clair de soutien à l'ensemble des acteurs du monde de l'enseignement supérieur pour que la souplesse et la compréhension puissent véritablement prendre le pas sur le stress et l'angoisse.

**M. le président.** – La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Certains sont pessimistes, d'autres trop optimistes. Il n'y a aucun point de comparaison avec la crise à laquelle nous sommes confrontés. Privilégier une évaluation présente à l'examen à distance est une voie que nous ne devrions pas suivre aujourd'hui. Par ailleurs, je n'ai jamais eu vent de demandes d'annulation d'examens. Il ressort de plusieurs échanges que j'ai eus que le plus important est d'assurer un meilleur accompagnement et de faire en sorte que la première et la deuxième session d'examens se passent dans les meilleures conditions possible.

Madame la Ministre, vous nous aviez proposé un agenda avec des dates bien établies. Nous aurions pu nous en satisfaire en théorie, mais, compte tenu de cette nouvelle réalité que constitue l'examen à distance, la gestion du stress représente un défi supplémentaire dont nous devons tenir compte. Celui-ci présente des avantages et des inconvénients. Il est donc important de prévoir un temps d'écoute et de concertation, non seulement pour le corps enseignant, mais aussi pour les 210 000 étudiants. Il faut éviter que ceux-ci soient livrés à une forme de compétition pour réussir, car cela ne correspond pas à notre conception de l'enseignement supérieur qui doit permettre à chacun de s'émanciper et de trouver sa voie dans la société.

Aujourd'hui, nous devons procéder à cette évaluation et veiller à relever les différents incidents survenus. Certains de mes collègues ont rappelé les problèmes techniques auxquels sont confrontés les étudiants. La finançabilité constitue un facteur de stress supplémentaire. Lors de la dernière réunion de commission, je me souviens que vous vous êtes engagée à ce sujet. Mon groupe vous encourage à poursuivre vos efforts pour réduire l'importance de ce facteur. Enfin, nous devons trouver des solutions pour revenir dès que possible à l'enseignement en présentiel. Au cours du débat précédent, nous avons abordé la question du retour des enfants dans les écoles. Dans les universités aussi, des pistes sont à l'étude pour permettre ce retour. La mise à disposition du hall d'athlétisme de Blocry et de la salle de spectacle Aula Magna visant à permettre aux étudiants de passer leurs examens constitue l'une de ces pistes de solution. Il faut poursuivre dans cette

voie, notamment grâce au travail que vous pourrez mener en concertation avec les communes. J'espère que vous allez nous apporter des clarifications et des réponses.

Puissiez-vous apporter des réponses et clarifications à même de rassurer les étudiants et le corps enseignant.

**M. le président.** – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames, Messieurs, cette fin d'année académique est un défi, c'est vrai. Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. Jamais, dans toute l'histoire académique, nous n'avions dû organiser une fin d'année dans de telles circonstances. Les témoignages que vous recevez, je les reçois aussi. Le stress, l'angoisse des étudiants et des professeurs sont bien réels. Il faut en prendre la pleine mesure.

C'est pourquoi, afin d'organiser cette fin d'année inédite, nous avons fait le pari de la concertation. Six réunions ont été tenues avec tous les acteurs: les universités, les hautes écoles, les ESA, la FEF, l'ARES, les syndicats, les pouvoirs organisateurs; et nous continuons à en organiser. Un consensus s'est très rapidement dégagé: il fallait maintenir les examens, la meilleure solution à ce jour. C'est ce que nous ont en tout cas communiqué les acteurs eux-mêmes, d'abord et avant tout dans l'intérêt des étudiants. D'une part, certains se sont déjà préparés à ces examens puisque le confinement est intervenu à la mi-mars. Ils ont donc en grande partie pu étudier les matières. D'autre part, nous voulions éviter de reporter les difficultés ou les déficits d'apprentissage aux autres années.

Enfin, il était important que les étudiants de dernière année puissent obtenir leurs diplômes pour s'inscrire sur le marché du travail. Nous ne voulions pas d'un diplôme qui n'aurait pas correspondu à des compétences acquises. Il est difficile par exemple d'imaginer des étudiants médecins diplômés alors qu'ils n'auraient pas passé leurs examens de dernière année. Ou des diplômés de l'année 2020 qui ne trouveraient pas grâce aux yeux des recruteurs parce que ceux-ci sauraient que cette année n'a pas été sanctionnée par des examens.

La communauté éducative de l'enseignement supérieur dans son ensemble, y compris les fédérations étudiantes, a donc fait le choix de maintenir les examens, quitte, bien évidemment, à les réinventer. La matière a ainsi pu être réaménagée en fonction de ce qui avait été vu ou pas. Plusieurs examens se tiennent en ligne. Cependant les étudiants qui ne souhaitent pas passer leurs examens en ligne ont la possibilité de les tenir en présentiel. Maintenir les examens a en tout cas été éga-

lement l'option privilégiée ailleurs. Je rappelle qu'il y a des examens en Flandre, de même que dans de nombreux États européens dont le système éducatif est proche du nôtre, comme la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche, la Suisse, avec des modalités d'organisation similaires.

Nous avons établi un système de *monitoring* pour les tests d'évaluation à distance, d'ordinaire, les modalités d'organisation des examens sont du ressort des établissements, mais vu les circonstances, j'ai rencontré vendredi dernier les recteurs afin de faire le point sur la première semaine d'examens. Nous avons convenu de faire le point chaque semaine afin d'obtenir une cartographie de la situation. Les autorités académiques m'ont indiqué que, dès le 18 mai, les universités ont organisé des phases de tests afin de vérifier la faisabilité des examens en ligne, mais aussi d'évaluer les risques et d'apporter des solutions pour les minoriser.

L'ULiège a organisé une première journée-test le 18 mai. Elle comprenait dix-neuf examens écrits organisés sur la plateforme électronique: dix examens étaient prévus le matin et neuf l'après-midi. Ils se sont déroulés sans difficulté. Sur les dix épreuves prévues le matin, trois ont eu lieu l'après-midi même et trois le matin même, en adaptant les modalités de transmission des questions, par mail plutôt que sur la plateforme de l'ULiège. Deux examens ont été reportés au lendemain et deux autres au samedi.

Sur l'ensemble des tests organisés parmi les établissements d'enseignement supérieur à la même date, seuls 5 % des tests ont rencontré une difficulté. L'UCLouvain a également rencontré une panne de serveur lors de l'organisation d'un test le 19 mai. Lors de cette panne, près de la moitié des étudiants ont eu des difficultés de connexion ou d'utilisation du logiciel de surveillance. L'UCLouvain a organisé d'autres examens – par exemple, en médecine – qui se sont déroulés sans accroc. Hier, en effet, des tests à blanc ont encore été organisés à l'UCLouvain avec la plateforme anti-triche qui utilise des prises de photos. Ils concernaient une grosse faculté, la Faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) et un trop grand nombre d'étudiants branchés a créé une surcharge du serveur. L'UCLouvain, que j'ai contactée tout à l'heure, a donc décidé de faire glisser une quarantaine d'examens vers d'autres plateformes connues des étudiants. Elle a souligné que la charge mentale pour les étudiants était compréhensible et justifiait pleinement ce basculement.

Il est à noter que, jusqu'à présent, qu'à l'UCLouvain, aucun examen réel n'a connu de panne. Je rappelle donc que les étudiants, qui ne veulent pas ou ne sont pas dans les conditions de passer leur examen en ligne, peuvent le signaler jusqu'à la veille de leur examen, par exemple en cas d'ordinateur en panne. À cet égard, le gouver-

nement a fixé une balise puisqu'il était possible pour les étudiants de signaler jusqu'au 4 mai s'ils avaient rencontré un problème technique pour que l'établissement puisse y répondre. À ce jour, 5 % des étudiants ont fait une demande.

L'UCLouvain met aussi à disposition des étudiants des salles d'étude. Je signale aussi que les autres universités qui ont également organisé des tests grandeur nature n'ont pas rencontré de difficultés. Elles ont toutes mis en place des lignes téléphoniques, des *helpdesks* en ligne, des voies de communication alternatives. Des universités, par exemple en cas de problème avec un *helpdesk* saturé, envoient des SMS et des mails aux étudiants pour répondre à leurs questions. Cela est évidemment particulièrement important si un *helpdesk* est saturé. De même, il est indispensable de rester prudent sur la capacité des serveurs pour la suite, puisque toute une série d'examens doit encore être organisée.

Je rappelle aussi que les établissements, et pas seulement l'UCLouvain, mettent à disposition des étudiants des salles d'étude dans leurs bâtiments et des salles d'examen pour ceux qui souhaitent passer leurs examens en présentiel. Vous avez mentionné tout à l'heure la salle du complexe sportif du Blocry, à Louvain-la-Neuve, mais ce n'est pas le seul bâtiment qui est mis à leur disposition. À ce jour, ces infrastructures sont peu utilisées par les étudiants. Dans certaines universités, seulement une dizaine les fréquentent, mais nous avons bien évidemment insisté pour que cette possibilité puisse être offerte. Comme vous le savez, j'ai également lancé un appel aux communes afin qu'elles puissent mettre à disposition des étudiants des salles d'étude, des salles de silence, puisque nous savons qu'étudier dans le calme est crucial dans ces circonstances. Plusieurs étudiants ont quitté les campus et sont de retour dans leurs familles. Tous ne sont évidemment pas dans les conditions de pouvoir étudier dans le calme parce qu'ils se trouvent en présence d'un jeune frère ou d'une jeune sœur.

Il est évident que le défi est important, tant pour les professeurs que pour les étudiants. Il n'est pas que technique, il est aussi psychologique. Il met les nerfs des étudiants et des professeurs à l'épreuve. Sur le plan technique, nous avons insisté sur toute une série de mesures, comme des tests de charge des serveurs, l'acquisition de nouvelles plateformes électroniques ou un renforcement des serveurs. Il y a aussi une répartition des temps de charge sur les serveurs et, par exemple, tous les examens ne sont pas organisés au même moment. Un décalage de quart d'heure en quart d'heure a été prévu. J'ai déjà évoqué les *helpdesks* techniques et les lignes téléphoniques.

Il faudra évaluer ces mesures et en tirer des enseignements, en particulier si la deuxième session devait, pour des raisons sanitaires, se dérouler selon les mêmes modalités. À cet égard, un protocole devra être discuté avec les institutions pour

assurer le bon déroulement de cette deuxième session. Ce protocole devra bien sûr être évalué en concertation avec les étudiants, les syndicats et les représentants des professeurs.

Les examens sur site sont possibles pour les étudiants qui le souhaitent. Les examens à enjeux particulièrement élevés sont quant à eux d'ores et déjà prévus, notamment ceux d'entrée en médecine ou le concours de fin de première année en médecine vétérinaire. Ils seront bien organisés en présentiel, puisque les risques de triche doivent être proches du néant, en particulier pour le second, puisqu'il s'agit d'un concours et que le résultat est un classement. Il faut donc assurer une égalité parfaite des étudiants devant l'épreuve.

Il est un peu tôt pour évaluer l'impact de la crise sur les études. Mais nous devons le faire et nous disposons d'éléments qui devront être analysés. Nous étudierons dans un premier temps les taux de réussite, car cette notion a évolué et s'est complexifiée depuis l'introduction du décret «Paysage». Nous savons notamment que pour l'année académique 2016-2017, pour les étudiants de première génération, le taux de réussite de 45 crédits avoisine les 41 %. Par ailleurs, il est de 26 % lorsqu'on a réussi 60 crédits. Il s'agira donc de prendre en compte ces éléments et de comparer les taux de réussite de cette année avec ceux de l'année précédente et de l'année prochaine. Il faudra aussi prendre en compte un autre élément très important, le taux d'abandon. En l'état, celui en première année de bachelier avoisine les 23 %. Là aussi, il faudra comparer avec l'année précédente et l'année suivante.

Dans tous les cas, il serait inacceptable que des étudiants interrompent leur parcours pour des raisons économiques. C'est pourquoi le gouvernement a fixé une balise spécifique et a renforcé les subsides sociaux qui sont à disposition des étudiants par l'intermédiaire des établissements. Comme vous le savez, 2 285 000 euros a été débloqué. Il viendra renforcer les cinquante millions qui sont déjà à disposition des établissements. Il faut être très clair sur ce point: le gouvernement a fait le choix de soutenir les étudiants touchés financièrement par la crise, parce qu'ils ne pouvaient par exemple pas poursuivre un job d'étudiant.

J'ai demandé à mon administration de préparer une étude sur les taux de réussite afin de tirer les enseignements de cette année très spéciale. Elle devra intégrer les éléments mentionnés, y compris une réflexion sur la manière d'évaluer les étudiants en incluant par exemple des éléments formatifs tout au long de l'année, comme plusieurs d'entre vous l'ont suggéré. Cette piste pourra être saisie. J'attire toutefois l'attention sur un point: certains m'ont demandé si tous les étudiants allaient réussir cette année. Je ne peux pas m'y engager et j'en suis désolée. L'enseignement supérieur doit permettre de combiner deux choses: l'égalité des chances, c'est évident, mais aussi

l'excellence.

C'est ce que nous avons essayé de faire cette année, en fixant des balises exceptionnelles pour soutenir les étudiants. Madame Vandevoorde, je ne soutiens pas du tout un enseignement élitiste! Vous le savez, nous avons fixé ces balises, notamment le 27 avril pour communiquer les modalités d'examens ou la possibilité pour les étudiants de signaler s'ils avaient un problème technique pour passer un examen à distance, etc.

Nous avons par ailleurs demandé un rapport aux commissaires et délégués du gouvernement sur le respect de ces balises pour les institutions. L'égalité des chances est véritablement dans mon ADN! Comme libérale, attachée à la liberté, je pense que tout le monde doit avoir les moyens d'être libre, c'est pourquoi il faut pouvoir étudier, décrocher un emploi et développer un projet de vie. Cela passe par l'égalité des chances dans l'enseignement. En même temps, il faut poursuivre un objectif d'excellence. Il faut donc tenir cette double exigence, ce que le gouvernement a fait cette année, avec les conditions exceptionnelles que nous avons imposées aux établissements.

Je consulte actuellement le secteur de l'enseignement supérieur pour organiser la seconde session. Nous devons tenir compte des consignes relatives à la sécurité et à cet effet, j'ai déjà demandé l'avis du GEES. La Communauté française a bien l'intention de reprendre les examens en présentiel, mais si nous devons prendre une décision à ce sujet aujourd'hui, la prudence nous inciterait à prévoir une seconde session, en août, selon les mêmes modalités d'organisation, à moins que l'évolution de l'épidémie nous permette de revenir à des examens en présentiel. Je m'engage en tout cas à ce que l'ensemble des modalités soit communiqué aux étudiants suffisamment tôt, avant le début de cette seconde session.

La prochaine année académique sera particulière. J'ai déjà demandé l'avis des établissements et tous souhaitent reprendre l'enseignement en présentiel dès que possible. Nous voyons bien ce que nous avons perdu dans les circonstances actuelles. Le basculement vers un enseignement à distance n'est pas un choix idéologique ou politique, mais c'était le seul choix possible pour maintenir les apprentissages. Nous avons toutefois perdu la relation pédagogique, une relation entre deux êtres humains qui peuvent se parler en face à face.

D'après les informations actuelles, nous organiserions la rentrée selon des modalités mixtes, en privilégiant les activités en présentiel, tout en gardant la possibilité d'avoir recours à l'enseignement à distance, si nécessaire. Outre l'enjeu pédagogique, un autre, particulièrement important, est l'arrivée de nouveaux étudiants dans l'enseignement supérieur. Entrer à l'université, dans une école supérieure des arts ou

une haute école nécessite un apprentissage des codes de l'enseignement supérieur, et cet apprentissage, reconnaissons-le, est impossible à faire à distance.

Je salue les étudiants qui se sont concentrés sur leurs examens, pour leur motivation et leur courage. Je tiens aussi à souligner la réactivité des professeurs ainsi que du personnel technique et administratif qui ne compte pas ses heures pour soutenir les étudiants et leur permettre de passer le cap. Ce n'est pas la fin d'année dont je rêve, dont nous rêvons tous... Le pari n'est pas gagné, nous sommes au milieu du gué. Il s'agit d'une mobilisation totale de la communauté éducative de l'enseignement supérieur, au bénéfice des étudiants.

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Comme je vous l'ai dit en réunion de commission, un jour, alors que j'étais assistant à l'université, lors d'un examen blanc avec mes élèves, ma connexion internet a lâché. Ce n'était pas la faute du serveur ni celle de mon fournisseur: c'était «la faute à pas de chance»! Je n'ose pas imaginer qu'une telle situation puisse se produire pendant un examen réel. Pourtant, ce type de problème continuera à survenir, quels que soient les investissements faits dans les serveurs et malgré l'organisation d'examens en décalage afin d'alléger la pression sur ces derniers. De telles situations vont effectivement engendrer du stress et des difficultés.

Madame la Ministre, nous l'avons dit et redit lors de nos débats, il faudra faire preuve de la plus grande souplesse et analyser les taux de réussite. En vue de la deuxième session d'examens, il faudra s'assurer que tout soit mis en place pour que les étudiants n'aient pas à en payer le prix si les taux de réussite de la première session devaient être plus bas. En effet, ils ne sont pas responsables d'une telle situation. Il faudra aussi veiller à ne pas mettre les professeurs et les assistants dans des situations où ils auraient à statuer, avec difficulté, au sujet de problèmes particuliers.

Accompagnement pédagogique – tant pour les étudiants que pour les professeurs et les assistants – et flexibilité doivent être les maîtres-mots des mesures que nous prendrons dans les mois à venir. Je terminerai en réitérant tous mes remerciements et en faisant part de mon respect pour le travail des professeurs, ainsi que de tous les membres du personnel de l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur. Ils ont tout fait pour que les examens se passent au mieux! Nous avons aussi une pensée pour les étudiants et tout le travail qu'ils ont déjà fourni, car ils devront passer leurs examens dans des conditions particulières. Nous sommes derrière eux!

**M. le président.** – La parole est à Mme Vandevoorde.

**Mme Anouk Vandevoorde (PTB).** – Bien que ce débat soit le quatrième consacré à ce sujet, le MR ne semble toujours pas comprendre la proposition de mon groupe. Aucun membre de notre Assemblée n’a jamais défendu l’abandon pur et simple des évaluations. Soit certains parlementaires ont décroché, tout comme les étudiants, et doivent retourner sur les bancs de l’école, soit ils font preuve d’une profonde mauvaise foi. Voici deux semaines, le MR a osé affirmer que le sondage réalisé par la Fédération des étudiants francophones (FEF) auprès de 20 000 étudiants n’était pas représentatif. Aujourd’hui, deux témoignages semblent lui suffire!

Madame la Ministre, vous avez beau dire que vous ne prônez pas un enseignement élitiste. Vous défendez en fait une vision du monde dans laquelle tous les jeunes ne peuvent pas réussir des études supérieures. En effet, d’un côté, il y aurait ceux pour qui il suffit de s’accrocher et de vouloir y arriver pour réussir et, de l’autre, il y a ceux qui n’y arriveront peut-être pas. Selon vous, c’est normal et cela fait partie du jeu. Il s’agit donc bien d’une vision élitiste de l’enseignement, d’un «Marche ou crève» que j’ai entendus aujourd’hui dans notre Assemblée. Tant pis si ce sont les étudiants les plus précarisés qui en font frais et si cela renforce les inégalités! Je ne partage pas cette vision. Au contraire, pour le PTB, l’enseignement a pour mission de donner à tous les étudiants les moyens d’apprendre. Mon groupe prône un enseignement de la réussite. Vous défendez un enseignement élitiste, où seuls réussissent ceux qui ne rencontrent aucun obstacle.

À travers leurs témoignages sincères, le PS et Ecolo se disent conscients de la situation insoutenable des étudiants. Pourquoi alors se contentent-ils de vouloir évaluer après-coup et ne pas soutenir notre proposition visant à adapter les modalités d’évaluation?

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertrand.

**Mme Alexia Bertrand (MR).** – Certains n’ont ni le monopole du cœur ni manifestement celui de la bonne foi. Madame la Ministre, vous nous avez montré une fois de plus toute l’empathie dont vous êtes capable: concertation, *monitoring*, évaluation des risques, transparence et prudence sont les maîtres-mots.

Vous avez été particulièrement attentive à concerter, dialoguer, écouter et vous avez assisté à de nombreuses réunions. Je sais à quel point vous êtes soucieuse de la situation des étudiants, que vous vous préoccupez de leur sort et que vous souhaitez que cette session d’examens se passe au mieux tout en ne voulant pas d’un diplôme qui ne correspondrait pas aux compétences requises. Vous faites la balance entre les différents intérêts en cherchant toutes les solutions possibles, à mettre à disposition des salles, en veillant à ce que les étudiants qui en ont besoin disposent d’un

ordinateur, que des lieux d’études et des salles de silence soient disponibles... Vous avez demandé un nombre de tests incommensurables sur les serveurs. Toutefois, la technologie est ce qu’elle est et vous n’êtes pas maître des bogues qui peuvent se produire. Nous comprenons le stress engendré chez les étudiants. C’est un défi technique et psychologique et cela fait plaisir d’entendre comment vous anticipez la deuxième session: vous anticipez ce protocole qui sera nécessaire ainsi que le besoin de reprendre les cours et de les préparer. Vous avez compris à quel point cette situation était difficile. Certains voudraient vous tenir pour responsable alors que vous avez fait tout ce qui est dans vos moyens pour que cette fin d’année scolaire se passe dans les meilleures conditions possible.

Je tiens à vous féliciter pour le budget qui a été débloqué. Il est extrêmement important que des étudiants qui se trouvent dans des conditions socioéconomiques précaires et difficiles ne soient pas pénalisés pour cela; ce que vous avez résumé est exact: l’égalité des chances, c’est permettre à tous les étudiants de franchir l’obstacle en les mettant dans les meilleures conditions en sachant que les inégalités existent, mais que vous allez leur donner les moyens d’y parvenir.

**M. le président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – La nécessité de la lutte contre les inégalités semble faire l’unanimité au sein de notre Parlement. Je résumerais l’essentiel de cette lutte par le mot «accompagnement». La plus grande souffrance, c’est celle de ceux qui, hier, aujourd’hui et demain, ne se sentent pas accompagnés dans leur processus de formation. L’accompagnement ne nécessite toutefois pas que des outils et de la bonne volonté; il requiert aussi des moyens matériels et humains.

Jusqu’à présent, probablement par manque de conscience du problème, l’accompagnement dans l’enseignement supérieur, c’est-à-dire l’accompagnement de la réussite, n’a jamais bénéficié d’investissements importants. Bien souvent, dans les facultés plus que dans les hautes écoles ou les écoles des arts, il existe une certaine confusion entre excellence et réussite élitiste. Or, Madame la Ministre, nous avons aujourd’hui une chance extraordinaire de favoriser la première plutôt que la seconde. Je pense que, si vous y consacrez les moyens nécessaires pour l’accompagnement, la remédiation et l’encadrement psychosocial, vous pourrez atteindre cet objectif. Vous aurez à satisfaire des besoins d’investissement importants, mais sachez que nous serons à vos côtés pour les réclamer avec vous si vous n’étiez pas entendue au sein du gouvernement.

Nous devons également comprendre que ceux qui vont être très seuls dans les prochaines semaines, ce sont non seulement les étudiants, mais aussi les jurys. Ceux-ci vont se retrouver

devant des situations particulièrement difficiles. Je voudrais donc dire une nouvelle fois, au nom du groupe cdH, à quel point nous sommes sensibles aux efforts consentis par les étudiants, mais aussi tout à fait conscients des responsabilités que vont prendre les jurys. Lorsque nous nous pencherons sur les chiffres de réussite, nous n'étudierons pas des statistiques, nous chercherons la meilleure façon d'accompagner des hommes et des femmes qui ont pris leurs responsabilités.

**M. le président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, dont je retiens principalement la mobilisation totale du secteur et des étudiants pour tenter de faire en sorte que cette fin d'année soit la plus favorable possible à la réussite de l'ensemble des étudiants. C'est dans cette dimension-là que nous devons tous nous mobiliser, dans ce Parlement, pour faire en sorte que l'enseignement supérieur soit effectivement accessible à tous et puisse garantir la réussite de tout un chacun.

Pour ce faire, je retiens trois mots clés: clarté, souplesse et compréhension, que j'ai pu entendre dans votre réponse. Les étudiants ont tout donné ces derniers mois pour réussir leurs examens. Je ne pense pas que ce soit en rajoutant de l'incertitude et en changeant à nouveau les règles en cours de route, en leur disant finalement qu'ils ont fait tout cela pour rien parce que nous allons leur donner une cote de 10/20, que nous allons les aider. Cette démarche n'a pas été demandée par la Fédération des étudiants francophones (FEF), qui représente les étudiants. Vu l'urgence du moment, nous devons faire évoluer nos systèmes d'évaluation. Ce que les étudiants veulent à présent, ce sont des garanties que les jurys tiendront compte de la situation particulière qu'ils ont vécue. Cela est pour moi un vrai point d'attention sur lequel nous devons absolument insister.

Enfin, je terminerai en disant qu'il est très urgent que nous mettions en place trois éléments: d'abord, un protocole clair en cas de bug informatique pour que les établissements et les étudiants sachent comment procéder dans ce cas-là; ensuite, une évaluation du déroulement de cette session d'examens en vue de l'organisation de la deuxième session, en ce compris la comparaison des taux de réussite cette année par rapport aux autres années; et enfin, l'élément le plus essentiel sera la poursuite de la concertation qui est plus fondamentale que jamais en cette période extrêmement complexe pour l'enseignement supérieur.

**M. le président.** – La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Madame la Ministre, nous avons une pensée pour tous les étudiants qui éprouvent des difficultés à se connecter à cette plateforme ou à répondre dans les délais. Nous-mêmes avons dû, aujourd'hui, ré-

pondre dans un temps imparti et percevons toute la difficulté de l'exercice.

Il me paraît utile d'accompagner les étudiants pendant cette période d'examens et de faire une bonne évaluation pour la seconde session. Allons-nous nous diriger vers un examen de type formatif ou vers davantage de présentiel? Diverses pistes ont été proposées ici et sont susceptibles de vous orienter dans les choix que vous poserez dans les prochaines semaines.

**M. le président.** – Notre regard sur l'enseignement tant obligatoire que supérieur est en train de changer. Nous ne sortirons effectivement pas indemnes des instants que nous traversons.

J'ai entendu les arguments des uns et des autres et je vous invite à y réfléchir. À l'évidence, quand des hommes comme Condorcet, inspirés par la raison et la volonté d'équilibre et d'égalité, se prononçaient sur l'enseignement, ils faisaient un pari non seulement sur l'égalité des chances, que rappelait la ministre tout à l'heure, mais aussi sur l'égalité des conditions matérielles dans l'étude. La technique aujourd'hui pose un problème d'accentuation des égalités sociales et matérielles et, en tant que pouvoir public, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas négliger une réflexion à long terme sur ce qu'elle doit faire pour endiguer ce fossé abyssal qui est en train de s'installer.

J'ai aussi entendu tout à l'heure des propos qui m'ont touché en tant que père de famille. Même si ma condition sociale m'épargne les affres de ce que les personnes privées d'emploi connaissent aujourd'hui avec leurs enfants, je reste sensible aux sentiments d'abandon et d'extrême isolement ressentis par les enfants. Certains ont parlé d'un sentiment de stress; pour ma part, je parlerai plutôt d'angoisse. Ces sentiments ont en quelque sorte abîmé la relation entre les apprenants et les membres du corps enseignant.

Je voudrais aussi remercier, en notre nom à tous, le corps enseignant. Il serait important d'ouvrir un espace de réflexion sur les modalités d'évaluation. En effet, nous ne sommes pas ici pour faire le procès de ceux qui tentent de faire de leur mieux, qu'ils soient enseignants ou étudiants. Cependant, nous devons quand même constater que l'actuel processus évaluatif privilégie un mode photographique. L'examen photographie l'état de la connaissance de l'étudiant à un moment précis. Je ne suis pas un très grand cinéophile, mais je préfère toujours le déroulement d'un film à une photographie. Par conséquent, une évaluation permanente reposant sur des travaux qui peuvent être débattus est, peut-être, l'une des pistes pour lesquelles, dans le cadre de cette enceinte parlementaire et au niveau du gouvernement, nous devons approfondir un certain nombre de questions. En tout cas, chers collègues, je vous remercie pour ce débat de très haute tenue!

Enfin, je dois faire un bref rappel pour la suite de nos travaux. Aux députés qui sont actuellement chez eux, nous demandons, pour éviter la triche, de brancher leur caméra. En effet, même si nous avons *a priori* une très grande confiance dans les parlementaires, il y a encore un certain nombre de ceux-ci qui n'avaient pas branché leur caméra. Dès que cela sera fait, je lancerai les procédures de vote, en présentiel et par Webex.

**14 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif aux compétences des Communautés et de l'État fédéral en matière du régime tax shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques et à l'échange d'informations (Doc. 83 (2019-2020) nos 1 et 2)**

**14.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

76 membres ont répondu oui.

10 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Mon abstention n'a pas été enregistrée.

**M. le président.** – La parole est à Mme Groppi.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Mon abstention n'a pas été enregistrée.

**15 Projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française (Doc. 82 (2019-2020) nos 1 et 2)**

**15.1 Votes réservés**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1 à l'article 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté. L'article 2 ainsi amendé est adopté.

**15.2 Vote nominatif sur l'ensemble**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

88 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19h20.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

**Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme de Coster-Bauchau;

– au ministre Daerden, par Mmes Schepmans et Bertrand ainsi que par M. Janssen;

– à la ministre Linard, par Mme Cortisse ainsi que par MM. Frédéric, Gardier et Janssen;

– à la ministre Glatigny, par M. Bastin;

– à la ministre Désir, par Mmes Schyns et Cortisse ainsi que par MM. Gardier, Maroy, Douette et Janssen.

**Annexe II: Cour constitutionnelle**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation partielle et les demandes de suspension partielle de la loi du 20 décembre 2019 modifiant diverses législations, en ce qui concerne les pénuries de médicaments,

introduits par l'ASBL *Belgian Association of Parallel Importers and Exporters* et consorts;

– le recours en annulation de l'article 14*bis*, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973, introduit par Annick Meurant et consorts;

– le recours en annulation de l'article 62 du décret-programme de la Communauté française du 18 décembre 2019 portant diverses mesures relatives aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, à la Santé, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche, au Sport, aux Hôpitaux universitaires, au Personnel de l'enseignement, à l'Enseignement et à WBE, introduit par l'ASBL Secrétariat général de l'enseignement catholique en Communauté française et germanophone;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 8 du décret de la Communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, avant son remplacement par le décret de la Communauté française du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection, et l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 31 juillet 1969 déterminant les fonctions de recrutement et les fonctions de sélection dont doivent être titulaires les membres du personnel de l'enseignement de l'État pour pouvoir être nommés aux fonctions de promotion de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement de l'État, tel qu'il a été modifié par l'article 16 du décret de la Communauté française du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion et avant son abrogation par le décret du 14 mars 2019 précité, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que ces dispositions ne permettaient pas au titulaire de la fonction de comptable d'être nommé à la fonction d'administrateur dans un établissement d'enseignement de la Communauté française;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour annule l'article 330/2, alinéas 5 et 6, du Code civil, tel qu'il a été introduit par l'article 10 de la loi du 19 septembre 2017 modifiant le Code civil, le Code judiciaire, la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et le Code consulaire, en vue de lutter contre la reconnaissance frauduleuse et comportant diverses dispositions en matière de recherche de paternité, de maternité et de comaternité, ainsi qu'en matière de mariage de complaisance et de cohabitation légale de complaisance;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 21 juillet 2017 relative à la protection de

l'environnement et à la régulation des activités menées sous juridiction belge en Antarctique, introduit par la fondation d'utilité publique La Fondation polaire internationale;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 17, § 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, et 20 du Code des impôts sur les revenus 1992, tels qu'ils étaient applicables lors de l'exercice d'imposition 2014, ne violent pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 29*bis* de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 8 et 10, § 2, 1<sup>o</sup>, de la loi du 11 février 2013 organisant la profession d'agent immobilier ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 7 mai 2020 par lequel la Cour dit pour droit que:

– l'article 38, § 6, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, tel qu'il a été remplacé par l'article 11, 6<sup>o</sup>, de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière, et dans l'interprétation selon laquelle, dans le cas d'un prévenu qui, dans la période durant laquelle cette version de l'article 38, § 6, alinéa 1<sup>er</sup>, était applicable, commet l'une des infractions visées dans cette disposition, il y a récidive si cette infraction est commise dans un délai de trois ans à compter d'un jugement coulé en force de chose jugée par lequel le prévenu a été condamné du chef de l'une des infractions mentionnées dans cet article, viole les articles 10, 11, 12, alinéa 2, et 14, de la Constitution;

– l'article 38, § 6, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, tel qu'il a été remplacé par l'article 11, 6<sup>o</sup>, de la loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière, et dans l'interprétation selon laquelle, dans le cas d'un prévenu qui, dans la période durant laquelle cette version de l'article 38, § 6, alinéa 1<sup>er</sup>, était applicable, commet l'une des infractions visées dans cette disposition, il y a récidive si le prévenu est condamné du chef de cette infraction dans un délai de trois ans à compter d'un jugement coulé en force de chose jugée par lequel le prévenu a été condamné du chef de l'une des infractions mentionnées dans cet article, ne viole pas les articles 10, 11, 12, alinéa 2, et 14, de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 7, § 1<sup>er</sup>, de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 15, § 1<sup>er</sup>, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.